Pote à Pote
juil.-août-sept.09

Pote à Pote

LE JOURNAL DES QUARTIERS

TESTEURS DE RÉPUBLIQUE

Danielle Mitterrand,
Présidente de France Libertés

Monde 40

Les Roms

Immigration 44

Guide de l'été

Culture 50

N°124 - Trimestriel - Juillet / Août / Sept 2009 - 3 Euros - www.poteapote.info - Pote à Pote, le journal de la Fédération Nationale des Maisons des Potes

Edito

LE TESTING, UNE ARME DE DESTRUCTION MASSIVE

Depuis 10 ans maintenant, la justice Française reconnaît la possibilité aux victimes de discriminations d'organiser un testing pour recueillir la preuve de la discrimination. Avec cette avancée jurisprudentielle, c'en est fini de l'impunité des videurs, des employeurs ou des propriétaires qui pensaient qu'en ne motivant pas leur refus par un discours raciste, ils seraient à l'abri de toute poursuite judiciaire. Grâce à ce procédé de recherche de flagrant délit, SOS Racisme a ainsi fait condamner par les tribunaux de nombreuses entreprises, des agences immobilières, des propriétaires, une multitude de discothèques et de nombreux procès sont encore à venir.

La première vertu du testing est d'établir de manière flagrante qu'un employeur, un bailleur ou un videur opère un tri en fonction de l'origine de la personne ou même en fonction de son sexe, de son âge ou de son apparence.
La preuve ainsi recueillie peut permettre de faire condamner l'infraction mais elle sert aussi aux observatoires, aux scientifiques de mesurer l'ampleur des discriminations. De grandes entreprises comme Casino ont ainsi eu l'audace de procédé à un autotesting scientifique.

C'est par ce procédé que le Bureau International du Travail ou le Centre d'Analyse Stratégique ont épinglé pour des taux record de discrimination, des secteurs d'activité comme le milieu du bâtiment ou celui de l'Hôtellerie restauration dans lesquels le « Taux de diversité » est pourtant à son paroxysme. Le testing est alors devenu le meilleur remède contre le leurre de la statistique ethnique. Il permet de démasquer les manipulateurs qui se servent de la diversité comme d'un alibi pour se protéger de l'accusation de discrimination. En renouvelant de façon régulière ces grandes opérations de testing scientifique nous disposerions d'un véritable baromètre des discriminations.

Aujourd'hui, après 10 ans de testing de SOS Racisme, il est grand temps de démocratiser et de généraliser ce procédé. La Fédération Nationale des Maisons des Potes, à travers Pote à Pote, apportera son aide et son expertise à tous pour atteindre cet objectif. Les citoyens, les associations doivent se l'approprier pour pouvoir l'utiliser au moment opportun. Les grandes entreprises doivent elles aussi s'en servir pour s'auto évaluer. La puissance publique surtout doit reprendre à son compte cet outil en mobilisant les agents des « Pôles Emplois », ceux des missions locales, les employés des collectivités locales mais aussi les élus, les policiers, les procureurs, ...

Tous ensemble nous pouvons faire du testing une véritable arme de destruction massive contre les discriminations. C'est un défi que nous devons relever pour que la discrimination cesse d'être un simple sujet d'étude pour devenir l'objet d'un véritable combat républicain.

Samuel Thomas

Sommaire

P 2
EDITO

P 3-16
DOSSIER : LES TESTINGS

P 17-20
ECONOMIE – EMPLOI

P 21-24
DISCRIMINATION

P 25-27
EDUCATION

P 28-31
VILLES ET QUARTIERS

P 32
PORTRAITS

P 33-34
MEMOIRE

P 35-36
POLICE ET JUSTICE

P 37-38
TRIBUNES

P 39-41
MONDE

P 42-43
MONDE-EUROPE

P 44-45
IMMIGRATION

P 46-48
FEMME-MIXITE

P 49-52
CULTURE

Soutenu par :

Analyse

Testing : larme fatale !

Le Testing ou test de situation est utilisé pour la première fois, dans le cadre des premières études sur la discrimination au logement aux Etats-Unis puis en Angleterre entre les années 50 et 60.
« Importé » en France par SOS Racisme à la fin des années 90, pour mettre au grand jour les discriminations dans l'accès aux loisirs, le testing reste malgré les limites pointées par les universitaires et les tribunaux, l'instrument le plus efficace dans la lutte contre les discriminations.

C'est en 1955 et en 1971, dans le sud de la Californie, puis entre 1974 et 1975 à Détroit, qu'ont été menées les premières recherches, à petite échelle, basées sur la méthode du testing.
C'est le département américain du logement et du développement urbain qui, en 1977, est à l'origine de la première grande étude appelée « Housing Market Practices Survey » pour identifier les discriminations contre les African Americans dans l'accès au logement.
Cette étude, désormais connue sous le sigle HMPS, a démontré l'existence d'une discrimination dans les domaines de la vente et de la location de logement, contre les African Americans à travers plus de 3 264 testings menés dans 40 zones urbaines. Cette étude, menée à Dallas en 1979, a ensuite mis en évidence la discrimination envers les hispaniques et plus particulièrement ceux à la peau foncée.

Le test de situation a ensuite été utilisé pour identifier les pratiques discriminatoires de sociétés de taxis qui refusaient des clients noirs ou refusaient les courses vers des quartiers habités en grande majorité par des populations noires.

L'Angleterre puis d'autres pays européens, ont ensuite utilisé le testing pour prouver l'existence de discriminations dans les domaines de l'accès à l'emploi et aux services.

Le Testing connaît « son heure de gloire » en France à travers les opérations, organisées par SOS Racisme, à la fin des années 90 à l'entrée des boîtes de nuit des grandes villes du pays.
Ces opérations ont permis de lancer une réflexion universitaire, jusqu'alors inexistantes, sur la question de la discrimination et sur les moyens de la mettre en évidence.
La justice a ensuite été amenée à se prononcer sur cette méthode de recherches de preuves jusqu'au fameux arrêté de la Cour de Cassation, du 11 juin 2002, qui marque le début de reconnaissance juridique du testing.

Les différents procès et travaux universitaires américains et français ont montré, au fil du temps, certaines limites de la pratique du testing comme la question de la non prise en compte de toutes les situations possibles ou le biais induit par la constitution des équipes de tester et l'isolation des critères testés.

L'étude de la situation américaine soulève des questions en France qui n'ont pas encore trouvé de réponse. Le Testing aux Etats-Unis s'appuie sur des données ethniques qui permettent de définir précisément le groupe victime de la discrimination. Les américains parlent de « protected class » pour désigner les personnes, appartenant à des groupes susceptibles d'être victimes de discriminations sur la base de l'origine, du sexe ou tout autre élément différenciant. Si la législation en France est précise sur les critères pouvant être source de discrimination, elle ne reconnaît pas pour autant l'existence de groupes ethniques.

La comparaison entre les condamnations de discriminations suite à des opérations de testing, aux Etats-Unis et en France, révèle également une grande disparité dans les sanctions prononcées par les tribunaux. En effet, les grands procès pour discrimination aux Etats-Unis donnent lieu à des condamnations allant souvent au-delà du million de dollars d'amende, quand en France les condamnations n'excèdent que très rarement les quelques dizaines de milliers d'euros. Les tribunaux américains ajoutent le plus souvent à ces peines d'amendes, de fortes peines d'amendes destinées à financer les organismes de lutte contre les discriminations.

Il apparaît également, au regard de cette comparaison, une approche différente du testing par les appareils judiciaires français et anglo-saxons. Si en France le juge convoque son intime conviction, en matière pénale, les tribunaux anglo-saxons s'appuient essentiellement sur les résultats des testings pour statuer sur les cas de discriminations.

Près de dix ans après, son essor en France, le testing reste l'outil le plus efficace pour mettre à jour les pratiques discriminatoires mais il ne reste qu'un outil dont l'efficacité dépend grandement de sa prise en compte par la justice française.
L'appareil judicaire français ne mène pas systématiquement les enquêtes complémentaires qui peuvent l'aider à prendre sa décision et se réfugie trop souvent derrière des manquements dans la constitution de la preuve. Elle n'utilise pas l'étendue des possibilités que lui offre la loi pour condamner les pratiques discriminatoires. Ces condamnations seraient autant de messages forts envoyés à la société sur la conception que nous nous faisons de la justice sociale, élément indispensable pour la construction d'une société qui reconnaît et protège toutes ses composantes.●

Vus Make

1. African Americains est le terme employé pour désigner les noirs américains ayant au moins un ancêtre issu d'Afrique Subsaharienne. Le terme désigne également les Américains issus descendant de migrants en provenance des Caraïbes, d'Amérique centrale ou du Sud.

Analyse

La force probante du « testing » dans le procès pénal français

En droit pénal français, le non-respect du principe d'égalité est sanctionné par le délit de discrimination prévu à l'article 225-1 du Code Pénal. Aux termes de cet article, constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de certaines de leurs caractéristiques propres, notamment leur origine raciale.

« Traitement inégal fondé sur l'application d'un critère illégitime », le délit de discrimination se caractérise par l'extrême complexité de sa preuve. En effet, la discrimination est une infraction qui implique la mise en évidence d'un mobile illégitime (le sexe, l'origine ou l'appartenance religieuse), comme critère fondant le refus d'accès à un service ou à une prestation (logement, loisirs, emploi). Et l'on sait à quel point un mobile, élément par nature subjectif et intrinsèque à l'âme de l'individu, est difficile à prouver.

Toutefois, cette difficulté est atténuée par le principe de la liberté de la preuve prévue à l'article 427 du Code de Procédure Pénale qui dispose que « hors les cas où la loi en dispose autrement les infractions peuvent être établies par tout mode de preuve et le juge décide d'après son intime conviction ».

En France, cette méthode a d'abord été admise par la Cour de Cassation dans un arrêt de la Chambre criminelle en date du 12 septembre 2000, *SOS Racisme contre le Pyms de Tours *, et confirmée par le très célèbre arrêt du 11 juin 2002 de la même Chambre *SOS racisme contre 4 discothèques de Montpellier*, avant d'être, en 2006, légalement consacré dans le système juridique français, à l'article 225-3-1 du Code Pénal.

Comment procède t-il alors ? Comment décide t-il de condamner ou de ne pas condamner une personne (physique ou morale) sur la base d'un testing ?

C'est l'arrêt de la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation en date du 12 octobre 2004 qui répond à ces questions.

La Cour de Cassation, en effet, estime que la Cour d'Appel, dont

l'arrêt est soumis à sa sagacité a justifié sa décision en considérant que, si « le testing constitue un moyen de preuve admissible, dont il convient d'apprécier la force probante », pour qu'il permette de convaincre le tribunal il faut que des constatations soient faites pour « établir que les auteurs du refus n'avaient aucun autre motif objectif d'agir ainsi qu'ils l'ont fait et n'avaient pu être animés que par une volonté de discrimination ».

C'est pour cette raison que le juge s'assure, lors de l'appréciation de la force probante du testing, que les différents testeurs sont intervenus dans des conditions quasi-identiques.●

Madou Koné

Interview : Malek Boutih

« Le testing ? Déplacer le combat antiraciste vers les pratiques discriminatoires »

Entretien avec Malek Boutih, Président de SOS Racisme de 1999 à 2003.

Quels étaient les enjeux lorsque SOS Racisme a lancé les premiers testings ?

Il s'agissait de faire émerger des preuves pour obtenir une décision de justice, et ainsi déplacer le combat antiraciste d'une lutte idéologique globale à une lutte contre les pratiques discriminatoires. Pour que les individus qui en sont victimes s'emparent de ce combat de défense des droits.

Pourquoi avoir commencé par les boîtes de nuit ?

Il y avait un symbole : l'exclusion des boîtes de nuit c'est la matrice de l'isolement de certaines populations : les ados. Cela leur inculquait une certaine forme de rapports sociaux, à un âge où l'apprentissage de ces rapports construit la personne. Cela leur apprenait à ne pas s'habituer au mélange, et cela apprenait aussi du coup à ceux qui ne les rencontraient pas à ne pas s'habituer à eux. Qui plus est, la boîte renvoie à la sexualité, avec tous ses fantasmes d'envahissement, de « vol des femmes », etc.

A l'époque, la voie de la Justice était privilégiée à la négociation ou aux chartes... Pourquoi ?

Chaque individu doit avoir des outils pour se défendre. Il était anormal que les gens s'adressent à SOS Racisme pour cela : ils auraient dû pouvoir aller directement devant la Justice. Il est anormal que ces droits soient traités à part. Cela renvoie à une société d'équité plus que d'égalité, avec des groupes, des lobbies, une mosaïque où le rapport de force domine. Il fallait sortir de ça, et créer des précédents faciles à utiliser, ce que nous avons permis, puisque maintenant, un témoignage suffit pour provoquer une instruction, comme l'a reconnu un arrêt de la Cour de Cassation. De même, la pratique du testing a été validée par un autre arrêt. Il y a un nouveau clivage entre les progressistes et les conservateurs. Les uns ne sont pas moins racistes que les autres mais les premiers doivent aider les individus à s'émanciper, y compris de leurs groupes initiaux. Il faut sortir d'une logique d'assistanat politique. Mais c'est difficile puisque, du coup, les individus peuvent échapper aux appareils qui dirigent manifestations et pétitions... Les collectivités devraient ouvrir des bureaux de défense des droits pour permettre aux gens de lutter, plutôt que de négocier des chartes ou des labels. ●

Propos recueillis par Erwan Ruty

Un testing

François Masson, Conseiller d'insertion d'une mission locale pour l'emploi de Paris reçoit, le 16 novembre 2000, une offre d'emploi du Restaurant du Bal du Moulin-Rouge : « Cherche commis de salle âgé de 18 à 22 ans, débutant, acceptant de travailler de 17 heures à 1 heure du matin ».
L'entretien téléphonique qui suit met en évidence des discriminations flagrantes...

F.M : Bonjour Mme Beuzit, François Masson de la mission locale de Paris Centre, je ne sais pas si vous vous rappelez ? Je vous avais contacté il y a quelques mois [...] parce que vous m'aviez faxé une offre d'emploi, concernant un commis de salle, vous vous rappelez ? Non ?

Mme Beuzit : Oui, oui...

F.M : Je vous appelle pour savoir s'il y avait toujours des possibilités et si vous pouvez me rappeler le profil des postes.

Mme Beuzit : Des gens de 18-22 ans, avec notions d'anglais.

F.M : Vous ne m'aviez pas parlé de cette histoire de langue parce que j'avais envoyé des jeunes, et ils m'avaient dit, après avoir vu Vladimir, qu'il fallait parler plusieurs langues. L'anglais suffit ?

Mme Beuzit : [...] Il faut également une bonne présentation car ça on ne l'a pas noté non plus. C'est indispensable.

F.M : [...] C'est-à-dire ? Qu'il ait quoi ? Un costume ?

Mme Beuzit : Il y a des gens qui peuvent être en costume mais qui n'ont surtout pas l'allure. Vous voyez ce que je veux dire ?

F.M : Non, pas très bien, ça veut dire quoi ?
[...]

F.M : Moi, j'avais une personne qui parlait plusieurs langues, mais enfin maintenant vous me dites que c'est complet ! [...] Par exemple, moi, j'ai quelqu'un qui parle quatre ou cinq langues mais par contre il n'est pas Français. Ca pose problème ?

Mme Beuzit : Oui, qu'est ce qu'il est ?

F.M : Il est Sénégalais. Ils ne peuvent pas ?

Mme Beuzit : A la cuisine ou à la plonge on prend des Sénégalais.

F.M : A la cuisine ou à la plonge ?

Mme Beuzit : Oui (rires)
[...]

F.M : Je récapitule : 18-22 ans, notions d'anglais, type européen.

Mme Beuzit : Ça il ne faut pas le mettre dans l'annonce évidemment on n'a pas le droit.

F.M : Oui d'accord, mais pourquoi des Européens ? C'est par rapport à qui ? C'est dû à quoi ?

[...] Mme Beuzit : Il faut une bonne entente pour mettre dans la brigade 80 à 100 personnes ; il ne faut pas mélanger tout le monde.

F.M : Je vous remercie.

Interview : Gwénaële Calvès

TESTING, entre outil d'évaluation et technique probatoire

Gwénaële Calvès, professeur de droit et ancienne directrice scientifique du Centre d'Analyse Stratégique, expose pour Pote à Pote les différentes formes que peut revêtir un testing.

Anny Balta : Quel bilan tirez-vous de l'opération de testing organisée, en 2007, par le Centre d'analyse stratégique?

Gwénaële CALVÈS : Cette opération de testing a été menée à petite échelle, selon une méthodologie différente de celle que préconise le Bureau international du Travail. L'idée était d'ouvrir la discussion, pour que d'autres équipes de chercheurs viennent confronter leurs approches ainsi que leurs méthodes. L'opération a été menée à des fins scientifiques uniquement, dans le cadre d'un programme de recherche sur l'expérimentation en sciences sociales. Mais notre testing, peut-être parce qu'il était piloté par un service du Premier Ministre, a déclenché un débat beaucoup plus large sur les moyens de mesurer et de combattre les discriminations.

Selon vous, pourquoi il n'y a pas davantage de testings effectués par la puissance publique ?

Parce que ce n'est pas le rôle de la puissance publique ! Le testing, c'est un instrument qu'utilisent soit les scientifiques, soit les militants. Pour les scientifiques, c'est un outil supplémentaire pour l'analyse de la discrimination. Pour les militants, c'est un moyen pour établir la preuve d'une discrimination. Quant à la puissance publique, si elle veut établir la réalité d'une discrimination, elle dispose de moyens autrement plus puissants que sont la police, la gendarmerie, l'inspection du travail... Pour mener une enquête, elle a mieux que le testing.

Vous faites une distinction entre testing scientifique et testing judiciaire. Pouvez-vous revenir sur cette distinction ?

Dans le cadre du testing scientifique, il s'agit d'évaluer ponctuellement le taux de discriminations dans un secteur donné. L'objectif n'est pas d'épingler qui que ce soit pour discrimination, mais de lancer un coup de sonde dans une branche d'emploi particulière, ou sur le marché du logement dans tel endroit. Avec le testing judiciaire, l'objectif n'est pas du tout le même : il s'agit de pré-constituer une preuve pour permettre la condamnation d'un délinquant. Il faut qu'un des deux membres du couple de « testeurs » existe réellement, et accomplisse jusqu'au bout la démarche de recherche d'emploi, ou de logement. Alors que dans le cadre du testing scientifique, tout est inventé : les personnages sont purement fictifs, ce qui permet de mieux contrôler l'expérience. ●

Propos recueillis par Anny Balta

BIT

Testing à l'emploi, première !

Il y a trois ans, les premiers testings à l'embauche mettaient en lumière les discriminations à l'emploi de manière incontestable. Le débat devenait incontournable.

2006 : le Bureau International du Travail (BIT) commande une étude sans précédent à l'association ISM Corum, basée à Lyon. En quelques mois, l'association se charge d'organiser des testings à l'emploi dans six régions de France, autour de Lille, Paris, Lyon, Marseille, Nantes et Strasbourg. Un défi qu'ISM Corum relève avec engouement. « C'était une grande première en France. L'organisation a été énorme. Il a fallu louer des locaux partout en France, recruter des comédiens acceptant de démarcher les entreprises, embaucher des superviseurs... », se rappelle Christian Arnaud, le président d'ISM Corum. Le choix : cibler les métiers en tension, peu qualifiés, comme la restauration, la vente, l'hôtellerie. « Des métiers soumis à une forme d'ethnicisation », selon Christian Arnaud. Il se souvient : « Les résultats en ont surpris plus d'un : quatre fois sur cinq, les candidats blancs étaient retenus, et cette discrimination touchait toutes les branches ». Au total, ce sont 2440 tests qui sont réalisés à l'échelle nationale. Et il n'existe pas de différence entre les régions. Pour la première fois, les testings introduisaient une méthode quasi scientifique pour mesurer les discriminations. D'après Christian Arnaud, « la prise de conscience est lente, mais au moins la discussion fut alors ouverte. Et les mentalités désormais évoluent ».●

Rym Ben Ameur

Société MILEGUY

Discrimination à l'embauche : le courage a fini par payer

Toute décision d'un employeur en matière d'embauche doit être prise en fonction de critères professionnels et non sur des considérations d'ordre personnel fondées sur des éléments extérieurs au travail : origine, nationalité, sexe, religion, race, patronyme, apparence physique... C'est au mépris de ces règles qu'un chef d'entreprise de Noyarey en Isère (38360) a été condamné pour discrimination à l'embauche.

Les faits remontent au mois de septembre 1999 lorsque Farid, un jeune d'origine marocaine, a un entretien d'embauche pour un emploi d'aide-menuisier avec le patron de la SARL MILEGUY qui a transmis l'offre d'emploi à l'ANPE. Aucune qualification n'est demandée pour ce poste dont il est précisé qu'il peut déboucher sur un emploi de menuisier après formation. L'entretien tourne court alors que le jeune homme possède les qualifications requises pour occuper un poste d'aide-menuisier.

Dépité, le jeune Farid va voir M. Lahcine, conseiller à la mission locale, qui l'aide dans ses recherches d'emploi. Celui-ci appelle alors le patron de la PME pour connaître les motifs de son refus.
« Je veux pas de bougnoules, pas de bicots, pas d'arabes, pas de pots de yaourt. Je veux des Paul et des Rémi, des biens français » répondit-il, au chargé de mission locale, qui avait fait écouter la conversation au jeune Farid par le moyen du haut parleur équipant le téléphone.

Le refus d'embauche de Farid est incontestablement lié à son origine ethnique. Cette discrimination a été confirmée par des appels téléphoniques adressés au patron de MILEGUY postérieurement à l'appel du conseiller de la mission locale. Ces appels ont été réalisés par SOS Racisme qui a recours à trois volontaires ayant des noms à consonance diverse : Miled SIEFF, Farid et Boris VASSEAUX.

Au premier appelant qui s'était présenté, comme n'ayant aucune qualification dans le bois, l'employeur a opposé un refus catégorique ; au second qui fait état d'une expérience, dans le domaine de la menuiserie, il a indiqué que ce n'était pas urgent. Au troisième qui s'était présenté, comme n'ayant ni expérience ni diplôme, l'employeur lui a fixé un rendez-vous le jour même.

Le 20 mars 2000, le Tribunal de Grande Instance de Grenoble a condamné le patron de la PME pour refus d'embauche fondé sur l'origine vraie ou supposée du candidat (voir articles 225-1 et 225-2 du Code pénal). C'est à juste titre que la Cour d'appel de Grenoble a confirmé le jugement rendu en première instance dans un arrêt rendu le 18 avril 2001.

En définitive, deux enseignements peuvent être tirés. Comme l'a souligné Samuel THOMAS, vice-président de SOS Racisme, « les employeurs savent dorénavant qu'ils seront condamnés par les tribunaux dés lors que les victimes auront eu le courage de faire appel à la justice ». Pour cela, compte tenu du caractère pernicieux de la discrimination à l'embauche, il faut que tous ceux qui aident les jeunes dans leur recherche aient aussi le courage, comme M. Lahcine de dénoncer les faits de cette discrimination lorsqu'ils en sont témoins.●

Adriano Mendy

Interview croisée

Testing de Hervé Bedou, Abdoulaye Marega, Monsieur Cissé

Discriminés, révoltés mais engagés, voici les témoignages de quelques « Testeurs de République ».

Comment avez-vous subi la discrimination ?

Hervé Bedou : J'ai répondu par téléphone à une annonce parue dans le Parisien. La société Arès cherchait des agents de sécurité pour l'aéroport de Roissy Charles de Gaulles. L'entretien téléphonique a tourné au vinaigre lorsque la recruteuse m'a dit qu'une carte d'électeur (induisant la nationalité française ndlr) était obligatoire pour avoir le poste.

Abdoulaye Maréga : La mission locale, de mon quartier, m'a présenté l'annonce du Moulin Rouge qui recherchait des commis de salle. Quand je les ai appelé pour postuler, ils m'ont répondu qu'il n'y a pas de gens de couleur en salle. Seulement en cuisine !

Cissé : Je voulais être mécanicien pour un garage mais ils m'ont dit que j'avais le même nom de famille que quelqu'un qui leur avait fait du tort. Conclusion, ils ne voulaient pas de moi.

Qu'est-ce qui vous a amené à vous défendre ?

Hervé Bedou : La révolte ! J'ai travaillé sans encombre, dans le secteur, et c'était trop facile de les laisser faire... »

Abdoulaye Marega : J'étais indigné et je suis allé jusqu'à leur bureau pour qu'ils m'affrontent face à face. Je trouve que ce comportement minoritaire doit être sanctionné. Si ça continue, ça peut contaminer la société.

Cissé : Mon nom de famille est mon identité, je ne peux pas le renier ou accepter que l'on me rejette sur ce critère.

Comment s'est passé le testing ?

Hervé Bedou : J'ai immédiatement rencontré l'équipe de SOS Racisme. Après qu'ils aient vérifié mes dires, en effectuant un testing par téléphone, je suis allé au siège de la société Arès, muni d'une caméra cachée, et accompagné par les équipes de TF1. La dame de l'accueil m'a sorti le même argumentaire de visu, comme si c'était normal.

Abdoulaye Marega : Nous avons fait une caméra cachée, il y avait des médias et j'étais furieux de voir qu'ils étaient catégoriques même en face à face.

Cissé : On a à nouveau fait appel à SOS Racisme et la réponse était la même. C'est incroyable d'entendre que c'est un phénomène banalisé.

Quelles conclusions tirez-vous de votre procès ?

Hervé Bedou : Cela a mis du temps mais j'ai gagné mon procès. Je n'ai eu aucune représailles professionnelles alors que c'est un petit milieu où tout se sait. Je pense qu'il est important que la société française ouvre les yeux. Si ça ne m'était pas arrivé, j'aurais cru à une légende.

Abdoulaye Marega : J'ai gagné et ce type de lutte me plait. C'est dur mais il n'y a que la solidarité qui peut faire avancer la société.

Cissé : L'affaire est encore en cours. Tout citoyen devrait s'impliquer. Il faut des procès pour que ça n'arrive plus. ●

Propos recueillis par Médina Koné

Interview : Djamel Benia

« La situation est plus grave que nous ne l'avions imaginée »

Djamel Benia, responsable de l'ADICE (Association pour le développement des initiatives citoyennes et européennes).

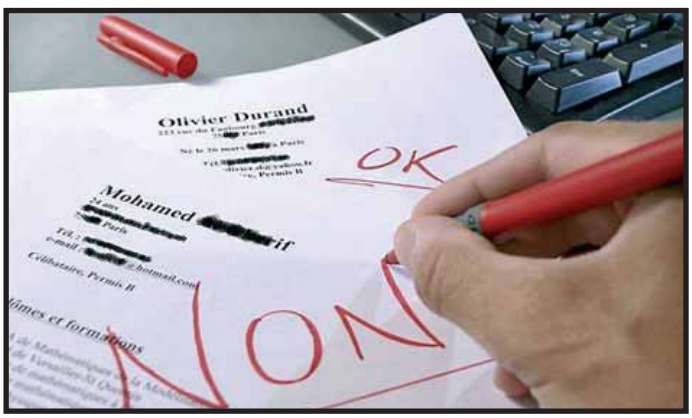

L'ADICE a participé à la campagne de testing, lancée par le Bureau International du Travail (BIT), en 2006. Comment s'est déroulée cette opération?

À la demande du BIT et de l'association ISM Corum, nous nous sommes occupés des testings sur la région Nord. Nous avons donc fait appel à des comédiens pour démarcher plus de six cents entreprises. Deux des candidats étaient Français de souche, les deux autres d'origine arabe. À chaque fois, nous adaptions les CV à l'entreprise visée. Les candidats avaient toujours le même profil, les mêmes qualifications, excepté bien sûr, l'origine ethnique.

Quelles conclusions avez-vous tiré de cette campagne?

Le constat a été alarmant ! Les candidats français avaient cinq fois plus de propositions d'entretiens sur les postes qualifiés que les testeurs maghrébins, et trois fois plus sur les postes non qualifiés. Notre conclusion? La situation était encore plus grave que nous ne l'avions imaginée. Nous avions des soupçons mais pas encore de preuve de l'étendue du phénomène des discriminations dans l'emploi.

Le testing est-il considéré comme fiable?

Pour la première fois, on ne se contentait pas de se baser sur le ressenti des personnes discriminées. Nous avons apporté des chiffres, des faits, des preuves. Selon moi, cette méthode est scientifique et c'est, jusqu'à aujourd'hui, la meilleure manière d'alimenter le débat de manière objective.

Quelle a été la réaction des pouvoirs publics?

Alors même que la commande émanait de l'Etat, il n'y a pas eu de réelle prise en compte de nos conclusions. Je crois que l'urgence n'a pas été suffisamment mesurée...●

Propos recueillis Rym Ben Ameur

Programme PACTE

Testing des agences ANPE

En novembre et décembre 2008, SOS Racisme a teste plusieurs agences ANPE soupçonnes de discrimination en fonction de la nationalité. Suite aux flagrants délits des plaintes ont été déposées.

Les discriminations constatées par SOS Racisme concernaient des recrutements en CDD pour le dispositif PACTE de jeunes sans bac ages de 16 a 25 ans. PACTE est en quelque sorte une filière d apprentissage pour accéder a la fonction publique.

Dans sa volonté de lutter contre le chômage des jeunes sans baccalauréat, l'Etat français a, par l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 (articles 3, 4 et 5), institué une nouvelle voie de recrutement dans l'emploi public de la catégorie C par un contrat de droit public de 24 mois donnant vocation à être titularisé et dénommé PACTE. Une circulaire prise immédiatement après l ordonnance du premier ministre stipulait que ce dispositif visait directement les jeunes des Zones Urbaines sensibles et que les jeune étrangers qui demandent la nationalité française pourraient en bénéficier avant même d être naturalises (voir Pote a Pote n 124).

Le recrutement sans discrimination, a été confie de manière exclusive a l'ANPE. La contrepartie de cette exclusivité était censée être une parfaite connaissance et un total respect de la loi et des circulaires.

Deux testings de SOS Racisme ont permis d'épingler des agences ANPE, qui avaient réserve les contrat PACTE, aux seuls titulaire de la nationalité française ou celle d un état membre de l union européenne, au moment du dépôt de leur candidature, ce qui est une interprétation erronée des textes applicables.

Ainsi, après avoir envoye des C.V identiques, les candidats au PACTE ont appelé les ANPE en charge des recrutements pour demander des éclaircissements sur les conditions de nationalité. Les agents ANPE ont ainsi été enregistres quand ils indiquaient aux jeunes candidats non européens qu il n examineraient pas leur candidature, quand bien même ils étaient en cours de naturalisation.

SOS Racisme a donc déposé plusieurs plaintes en prenant la peine de préciser aux procureurs que les agents ANPE encourent en cas de discrimination des peines supérieures a celles applicables a un cabinet de recrutement prive des l'or qu ils agissent avec une délégation de service public. ●

Issakha NDiaye

Interview : Yves Desjacques

« Il faut faire exploser toute barrière à l'entrée en entreprise »

Yves Desjacques, Directeur des Ressources Humaines du groupe Casino, nous explique comment, pour la première fois en France, une entreprise s'est auto testée.

Comment s'est décidé l'auto testing au sein du groupe Casino ?

On avait signé en 2005 un accord avec les organisations syndicales sur la question de la lutte contre les discriminations. Dans cet accord, il était prévu de réaliser un testing de nos pratiques de recrutement en faisant appel à une structure extérieure. Par l'intermédiaire de ISM CORUM, nous avons adressé à 700 de nos établissements (cafétéria, supermarchés, entrepôts, services du siège,...) des CV par paires et, avec globalement le même parcours, qui se différenciaient uniquement par l'origine supposée du candidat. Nous avons ensuite communiqué publiquement les résultats de cette analyse.

Et ces résultats, quels étaient-ils ?

Les résultats ont montré que le candidat de référence (gaulois) était contacté, dans 81 % des cas et seulement à 50% pour le candidat minoritaire ; ce qui est statistiquement significatif. La différence de traitement est forte pour la candidature sur les postes d'employés et elle s'estompe et disparaît sur les postes de cadres. Par ailleurs, plus l'expérience du candidat est faible, plus la discrimination est forte, et inversement. La différence de traitement est donc en fonction de l'expérience, le degré de discrimination n'est ni minoré ni majoré par le sexe du candidat. Enfin, il n'y a aucune différence entre l'origine supposée du candidat minoritaire c'est-à-dire que le taux de réponse est sensiblement le même qu'il soit d'origine africaine, maghrébine ou antillaise.

Quels dispositifs ont été mis en place pour renverser ces logiques ?

Une fois ces résultats obtenus, jugés clairement insatisfaisants, nous avons pris des mesures comme l'extension et la généralisation du recrutement par la méthode de simulation. Dans ce cadre là, on teste comment le candidat agit en situation réelle. Nous avons également créé un réseau de cinquante correspondants en France. En effet, une politique de lutte contre les discriminations nécessite des relais d'actions sur l'ensemble du territoire national. Troisième axe, nous avions pris un certain nombre d'engagements de recrutement, dans le cadre du « Plan Espoir Banlieue », et il faut les tenir. Aujourd'hui, avec 1442 recrutements de jeunes de moins de 26 ans on se place au-dessus des objectifs.

Quelle était la finalité de l'opération ?

Il faut faire exploser toute barrière à l'entrée en entreprise. L'objectif c'est vraiment d'être le reflet de la diversité de façon résolue. A ce titre, un nouvel auto testing est prévu d'ici un an et demi !●

Propos recueillis par Karim Omarjee

Location

« L'enregistrement de conversation téléphonique : preuve de la discrimination au logement »

Gilles B. et Malika H., jeune couple d'universitaires, s'étaient vus refuser en septembre 2001 la location d'un appartement. En effet, lors d'une conversation téléphonique enregistrée par SOS Racisme, l'agent immobilier leur avait simplement déclaré : « je suis obligée de respecter les données du propriétaire sinon je perds des clients (...) Sur ce dossier, je ne peux pas louer à des gens de couleur ».

L'agent immobilier exécutant et le propriétaire donneur d'ordre ont été condamnés, en première instance et en appel - confirmé en cassation -, pour discrimination dans l'attribution d'un logement. Les juges[1] ayant considéré que l'agent n'avait pas pu prendre, seul, l'initiative et le risque d'écarter Malika H. ni interpréter ou extrapoler les consignes du propriétaire.

Dans une autre affaire, M. Abdelakrim[2]. s'était vu refuser la vente d'un pavillon. Également, enregistrée par SOS Racisme, la propriétaire n'avait pas hésité à déclarer à la victime « ce n'est pas parce que vous êtes maghrébin, mais parce que vous êtes musulman ».

Les juges saisis par citation directe de SOS Racisme ont donc retenu la culpabilité de la propriétaire, mais ont prononcé la relaxe de l'ancien Maire de Montfermeil Président de l'association « France Debout » - faute d'élément objectif permettant d'établir qu'il aurait use de son autorité pour convaincre la propriétaire de refuser de vendre son bien a un musulman.

Ces deux affaires nous apprennent deux points essentiels :
en premier lieu, les juges ont été convaincus par la force probante de l'enregistrement des conversations téléphoniques réalisé par les victimes. En effet, fait à l'insu des prévenus, il avait permis d'établir parfaitement leur culpabilité, les victimes ayant pu les faire avouer.

Les propriétaires mis en cause ont également fait l'objet de condamnation. Les juges ont ainsi reconnu que le donneur d'un ordre discriminatoire, ayant eu pour conséquence d'écarter les demandeurs au logement en raison de leur origine, s'était bien rendu coupable du délit prévu et réprimé par l'article 225-1 du Code Pénal.

Enfin, dans le cadre de ces deux affaires, on ne peut que déplorer la faiblesse des réparations accordées à SOS RACISME. L'association n'a reçu que 750 euros dans la première affaire et 1 euro (!) dans la seconde à titre de dommages et intérêts. Pour autant, il ne fait aucun doute que d'autres candidats au logement, ont été discriminés dans la fourniture de bien puisque d'une part, le propriétaire de l'appartement possédait plusieurs biens et que la propriétaire du pavillon a clairement fait savoir qu'elle ne vendrait pas aux « Arabes musulmans ».

Un autre combat en perspective...●

Emilie Perrier

1. Cour d'Appel de Toulouse, le 5 octobre 2004 et Cour de cassation 7 juin 2005
2. Cour d'Appel de Paris, 6 juin 2006

Agence Lebihan

Un testing simple comme un coup de fil

Suite à un testing, une agence immobilière sera jugée le 1er septembre prochain pour discrimination raciale.

Après une longue instruction, Valérie Le Bihan et Rose Demay, toutes deux salariées de l'agence « Le Bihan » de Nanterre, vont enfin être jugées, après une longue procédure, devant le tribunal correctionnel pour discrimination raciale au logement.

Retour sur les faits.

L'affaire débute par une annonce publiée, en novembre 2002, concernant un T3, situé à Courbevoie (92), et disponible à la location le mois suivant. Monia Djebali intéressée par cet appartement, contacte l'agence afin de le visiter. Après avoir indiqué toutes les informations nécessaires, état civil et situation professionnelle, elle obtient un rendez-vous. Or quelques heures avant le rendez-vous, elle reçoit un appel lui annonçant que finalement, l'appartement a été loué. Annulation assez surprenante pour Monia qui pensait remplir toutes les conditions nécessaires à la location de cet appartement. Intriguée, elle demanda alors à l'une de ses collègues de travail de postuler à son tour. Seule différence, elle porte un nom à consonance française. À sa grande surprise, elle obtient un rendez-vous pour visiter le même l'appartement. Face à cet acte manifeste de discrimination, Monia contacte l'association SOS Racisme pour mener une action pénale à leur encontre.

Le 20 novembre 2002, l'association organise un « testing » pour compléter son dossier, en vue d'une déposition de plainte pour discrimination raciale. L'opération est assez simple. Dans un premier temps, l'agence immobilière est contactée par Samir Bellili. La même employée, lui répond que l'appartement situé à Courbevoie, est déjà loué et lui propose un autre appartement. Ensuite, c'est au tour de Samuel Thomas, vice-président de l'association, de prendre contact avec l'agence. Il obtient sans difficulté un rendez-vous pour visiter l'appartement en question.

Par la suite, Valérie Le Bihan, contactée par une journaliste du quotidien « Le Parisien », reconnaîtra les pratiques discriminatoires : « on est obligé de suivre les conditions des propriétaires. Il y a des propriétaires qui ne veulent pas de personnes d'origine étrangère et ils sont catégoriques là-dessus [...] On a un portefeuille à gérer et si on refuse, on perd le client. »

Le 21 mars 2003, l'association SOS Racisme porte plainte auprès du Procureur de la République contre l'agence immobilière Le Bihan pour discrimination raciale au logement. La procédure est alors classée sans suite au motif que l'infraction était insuffisamment caractérisée. Finalement, l'association dépose, le 16 octobre 2006, une plainte avec constitution de partie civile pour discrimination raciale dans l'attribution d'un logement privatif.

Le 6 janvier 2009, le juge d'instruction, sur réquisition du procureur a décidé de renvoyer l'employée de l'agence et sa directrice devant le Tribunal Correctionnel de Nanterre. L'audience aura lieu le 1er septembre prochain.●

Siham Amidou

LOGIREP

Sous couvert de “mixité sociale”, la discrimination s’opère

Poursuivie en 2005 par SOS Racisme suite à un testing, la société HLM LOGIREP vient d’être mise en examen en juin 2009 pour fichage ethnique des locataires et discrimination raciale.

À l’origine des faits en juillet 2005, un litige entre M.Tieboyou – modeste salarié de la RATP – et LOGIREP – un des plus gros bailleurs d’Île-de-France qui gère 30 000 logements. Dans ce remake de David et Goliath, le déséquilibre des forces s’est fait sentir au moment où, le géant du HLM a invoqué par courrier l’article 56 de la loi de 1998 contre l’exclusion, pour refuser l’attribution du logement social pourtant réservé par la RATP.

“Il y a déjà beaucoup de personnes d’origine africaine ou antillaise”

Ainsi, par lettre LOGIREP indiquait à l’agent RATP, célibataire, sans enfants et bénéficiaire d’un salaire de 1700 € par mois, que le logement lui était refusé pour préserver la « mixité sociale ». L’odieuse manipulation de cette loi a été révélée, lors de l’entretien téléphonique, qui a suivi l’envoi du courrier. Lors de cette conversation enregistrée, l’employée de LOGIREP expliquait à Frédéric TIEBOYOU que c’était son origine ivoirienne qui menaçait l’équilibre de la Tour : « sur cette tour-là, ça pose un problème, il y a déjà beaucoup de personnes d’origine africaine ou antillaise. On est obligé d’appliquer cela, notamment à Nanterre, parce que ce sont déjà des tours qui vivent très mal, on a beaucoup de problèmes et on essaie de mixer un peu toutes les origines et tous les revenus » a ajouté l’employée.

Cet argument n’a pu trouver grâce aux yeux du demandeur dont la situation familiale et professionnelle était au contraire susceptible de renforcer la mixité sociale dans cette tour, ni aux yeux de SOS Racisme qui combat les politiques de quotas à caractère raciste d’organismes HLM. Pour se défendre, LOGIREP s’est empressé de « charger » son employée qui avait expliqué à 18 reprises lors du testing que c’était l’origine ivoirienne de Frédéric qui posait problème. Mais à ce rythme là, il y a de quoi soupçonner l’application stricte d’une politique maison et non le comportement marginal d’un salarié.

Le fichage ethnique comme mise en œuvre d’une politique de discrimination organisée

La preuve d’une politique d’entreprise, de strict contrôle de l’origine des locataires est venue de la découverte d’un système de fichage ethnique. SOS Racisme constatait de son côté que depuis de nombreuses années, les statistiques de peuplement de LOGIREP distinguaient les locataires selon les catégories : Afrique, Maghreb, DOM TOM, Europe. Les investigations menées au cours de l’instruction permettaient quant à elles de mettre à jour un système de fichage ethnique notamment des français originaires des DOM TOM ou du Maghreb. Ainsi en juin 2009, au lendemain d’une perquisition du 18 mai, LOGIREP a révélé à la presse avoir été mise en examen pour « mise ou conservation en mémoire informatisée, sans le consentement exprès de l’intéressé de données à caractère personnel, laissant apparaître directement ou indirectement ses origines ethniques ou raciales ».

Pour ceux qui se défendaient de ne recenser que des éléments d’état civil, l’inculpation est dure à encaisser. Le procès de LOGIREP devrait avoir lieu dans quelques mois et devrait contribuer à rappeler à l’ordre plus d’un organisme HLM. SOS Racisme conseille de préparer les aspirines car en cas de condamnation, si les amendes sont généralement ridicules[1], le déficit en terme d’image contribue largement à saler l’addition.

Le recours collectif, une solution possible

L’existence d’un recours collectif, dans ce domaine, permettrait à tous les individus concernés d’obtenir réparation. Il s’agit maintenant d’élever le débat au niveau parlementaire pour que cesse enfin ces coutumes pétainistes. Ainsi, David ne se battra plus jamais seul....●

Jérémie Saiseau

Jurisprudence

L’expérience judiciaire grenobloise en matière de testing

A Grenoble, des expériences judiciaires en matière de testing dans les domaines de l’emploi et du loisir ont été nombreuses et surtout riches d’enseignements.

Tout d’abord, il convient de mettre en évidence que le premier testing téléphonique à l’embauche fut organisé à Grenoble. En l’espèce, il s’agissait de prouver la discrimination du patron de la Menuiserie Mileguy à Noyaret, en Isère. Le patron de ladite société avait publié une offre d’emploi pour un poste d’aide menuisier. L’ANPE avait transmis cette offre d’emploi à un conseiller d’insertion à la mission locale, lequel avait trouvé un candidat potentiel.
Le gérant avait refusé d’embaucher le candidat en raison de ses origines raciales, en énonçant : «Je ne veux pas de bicots, pas de bougnoules, pas de pots de yaourts... Je veux des Paul et des Rémi, des bien français ». Avisé de cette situation par le conseiller à la mission locale, SOS Racisme a décidé d’organiser un testing téléphonique.
Depuis le bureau de la Mission locale, trois candidats avaient ainsi décliné leurs noms, prénoms, profils et compétences à l’entrepreneur. Celui-ci avait écarté la candidature du premier testeur, Ahmed, pour manque de qualifications, puis, il avait indiqué à un autre candidat dénommé Karim titulaire d un CAP, qu’il devrait le recontacter d’ici trois semaines.
Etrangement, il proposait à Boris sans aucune qualification, un rendez-vous dans l’après-midi tout en lui promettant l’emploi.
Ce testing enregistré confirmait le comportement discriminatoire préalablement dénoncé, et il fut reconnu recevable à titre de preuve devant la Cour d’Appel de Grenoble.
Le PDG de la Société Mileguy fut condamné à 2 mois de prison avec sursis et 1500 € d’amende par la Cour d’Appel de Grenoble le 18 avril 2001.

L’autre expérience judiciaire grenobloise en matière de testing que l’on peut relever touche un autre domaine : ici c’est le comportement discriminatoire de physionomistes à l’entrée d’une discothèque qui est mis en exergue.
Dans la nuit du vendredi 28 Janvier 2005 au samedi 29 janvier 2005, l’association SOS Racisme organisait une opération de « testing » concluante dans trois discothèques de l’agglomération grenobloise parmi lesquelles l’« Ambiance Café ».
Dans cette affaire, le point fort à relever était la présence comme témoin de moralité d’un adjoint au maire de la ville lors de l’opération. En l’espèce, la juridiction prît en compte les propos rapportés par ce dernier qui, il faut le souligner au regard de ses fonctions, a la qualité d’officier de police judiciaire en vertu de l’article 16 du code de procédure pénale.
Le 17 Janvier 2008, la Cour d’Appel de Grenoble est ainsi venue confirmer la condamnation prononcée par le TGI de Grenoble le 23 juin 2006 qui avait reconnu les portiers coupables du délit de complicité de discrimination raciale.●

Anny Balta

Interview : Tony Gomez

« Pour les patrons de boîtes de nuit, pratiquant la discrimination, le testing a eu un effet boomerang »

Connu comme le « loup blanc » dans le monde de la nuit, Tony GOMEZ, Responsable du carré VIP et associé au « Queen », revient sur ses 33 années de nuit et nous explique en quoi les testings, pratiqués par SOS racisme à l'entrée des discothèques, ont considérablement contribué à la prise de conscience de la réalité des discriminations et à l'évolution des mentalités » dans la profession.

Voilà 33 ans que vous êtes dans le milieu de la nuit, comment avez-vous vécu son évolution ?

J'ai, en effet, ouvert ma première boîte de nuit en 1976 et j'ai donc pu être au cœur de l'évolution de ce phénomène de société que sont les discothèques. A cette époque, toute personne qui sortait était considérée comme marginale ! En réalité, les établissements étaient très souvent le reflet d'une classe sociale, un produit de luxe réservé à une élite de privilégiés, où le mot discrimination n'existait pas. Rappelons tout de même que la nuit est le premier milieu à avoir fait tomber les barrières sociales, religieuses, raciales, sexuelles,... Cette mixité a donc toujours été présente dans le monde de la nuit. Dans le même temps et, c'est là le paradoxe, on s'est retrouvé obligé, 20 ans après, de pratiquer le testing pour montrer l'existence de la discrimination raciale à l'entrée de certains établissements.

Comment l'expliquer alors ?

La première raison, à mon sens, c'est la démocratisation du monde de la nuit avec l'émergence des discothèques. On a donc commencé à aller en boîte de nuit comme on va au cinéma puisque le principe c'était : « Tu payes ton entrée, tu rentres » ; le mot « sélection », « état d'esprit », « concept de genre » n'existaient plus....
Puis, d'un seul coup on s'est retrouvé face à un dilemme auquel on n'avait jamais pensé : « Même si tu payes ton entrée, tu ne rentres pas ! ». On a assisté alors, à cet afflux de réponses idiotes, illustré d'ailleurs par le fameux sketch de Maxime : « Pas de baskets », et aux fameuses opérations de testing à l'entrée des discothèques initiées par SOS Racisme.

Et ces opérations de testing, ont-elles permis une prise de conscience aux professionnels de la nuit ?

En 1999, cette idée de SOS Racisme de pratiquer le testing nous a réellement mis, nous professionnels, face à une réalité, celle de la discrimination. Pour les patrons de boîtes de nuit, pratiquant la discrimination, le testing a eu un effet boomerang. En fait, ces derniers craignaient à la fois d'être montrés du doigt, de se faire épingler et surtout d'être sanctionnés. Parallèlement à cela, une véritable solidarité s'est installée entre tous ceux qui, comme moi, considèrent le racisme comme étant une absurdité ! ●

Propos recueillis par Yasmine Oudjebour

© Jean-Pierre Marion

Témoins

Ces journalistes qui ont osé filmer les testings.

SOS racisme fête les dix ans de la première campagne anti-discrimination : « La discrimination tue les talents ». Son arme : les testings à l'entrée des discothèques et une forte présence dans les médias. Les journalistes qui ont couvert cette campagne racontent.

« À l'époque, on ne parlait pas des discriminations », se souvient Yves Junqua, journaliste à France 2. Il y a dix ans, il travaillait en indépendant pour Arte. Quand il entend parler des testings à l'entrée des discothèques, il pense que c'est le moment d'ouvrir les yeux du public. « Dans les années 80-90, le racisme minait la société française. J'ai voulu montrer qu'un truc aussi innocent que danser, faire la fête avec ses amis était fermé à des personnes en raison de leur origine ». Les résultats de ces testings provoquent un malaise. De nombreuses discothèques sont prises en flagrant délit de discrimination au faciès. Une humiliation pour les jeunes qui ont accepté de participer à l'expérience, et une claque pour les journalistes témoins de ces scènes. Yasmine Oujdebour, responsable à l'époque de la communication à SOS, ironise : « Beaucoup de journalistes pensaient que la discrimination n'existait pas. On leur a dit de venir assister à un testing et de décider ensuite de l'intérêt d'en parler. Résultat : la plupart ont ouvert les yeux et se sont bougés pour convaincre leurs rédactions ». Comme Zinedine Boudaoud, qui a couvert l'événement pour France 3. « Je connaissais déjà le phénomène de discrimination et je le trouvais scandaleux, insupportable », martèle-t-il. Il se félicite : « SOS a gagné des points avec ces testings. Ils ont réussi à faire condamner beaucoup de boîtes de nuit... et à faire comprendre que la discrimination est un délit ».●

Rym Ben Ameur

Les excuses bidons

«C'est une soirée privé, circulez s'il vous plaît»

« C'est un club privé »

« Trop grand nombre de clients ce soir »

« C'est sur invitation ici »

« Désolé y'a trop de mecs ce soir »

« Désolé y'a trop de filles ce soir »

« Y'a un problème là...ça sera pas pour ce soir ni pour ici»

« Désolé ça ne va pas être possible »

« Revoyez votre tenue et tentez votre chance la prochaine fois »

Interview croisée

Ils ont dit non aux discriminations de jour comme de nuit...

Aujourd'hui, le citoyen lambda et les entreprises s'approprient la méthode du testing initiée par SOS Racisme. Depuis sa campagne « les discriminations tuent les talents » lancée en 1999, l'association mène de nombreuses opérations notamment devant des discothèques pour alerter l'opinion publique. Sarah Anzilotti, citoyenne et témoin d'actions discriminantes, Machiatta Ismaël, militante à SOS Racisme plaignante, et Rachid Baloul, militant à SOS Racisme et plaignant racontent leur engagement de « Testeurs de République » en discothèque.

Pourquoi vous êtes vous engagés dans les testings ?

Sarah : L'un de mes proches me parlait de cette nouvelle technique de lutte contre les discriminations qui serait vraiment utile pour la société, ça m'a plu, je me suis engagée

Machiatta : Je suis responsable du pôle juridique de Sos Racisme à Grenoble. Accueillir les gens, les écouter,... est une chose mais s'engager sur le terrain est complètement différent. Je voulais aller plus loin.

Rachid : J'ai fait partie des pionniers du testing en 1999. La présidence innovante de Malek Boutih amenait une dynamique à laquelle j'ai voulu participer.

Qu'est ce qui vous a le plus marqué ?

Sarah: : Deux groupes se rendaient dans la même boîte à des moments différents. Le premier était composé de noirs et maghrébins, bien habillés, on lui refusa l'accès à la boîte. Quand mon groupe composé de blancs, dont certains étaient habillés en jean et basket se sont présentés, on nous a accueilli sans nous poser de questions ... (*Sarah marque un temps d'arrêt, ses yeux s'embuent puis elle reprend après une courte pause)* Je me sentais vraiment mal quand le premier groupe a su qu'on était passés.

Machiatta : Je ne sors jamais mais pour l'occasion, mon groupe était très bien habillé. Quand la discothèque « Ambiance Café » nous a refoulé, je suffoquais de colère et d'incompréhension...

Rachid : Que ça fasse jurisprudence et que ça change la mentalité des victimes qui se sont habituées aux actes discriminants.

Pourquoi était-il important que vous alliez jusqu'au procès ?

Sarah : Parce que mon témoignage était un soutien important aux plaignants.

Machiatta : D'un point de vue juridique il faut créer des exemples. Ca sert à d'autres... Au niveau personnel, je voulais que les patrons soient obligés d'affronter leur lâcheté.

Rachid : Pour apporter ma modeste contribution à la République.

Qu'est ce que ça a changé dans la société française selon vous ?

Sarah : Le testing est connu et appliqué de manière plus large.

Machiatta : Grâce aux médias qui ont suivi nos affaires, il y a une véritable pression sur les sociétés.

Rachid : Les valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité deviennent possibles avec ce type d'actions.●

Propos recueillis par Médina Koné

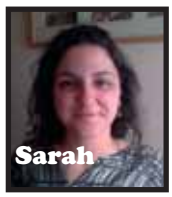

« Je me sentais vraiment mal quand le premier groupe a su qu'on était passés. »

Sarah

Commissariats

Ces agents de police qui refusent d'enregistrer les plaintes sont hors la loi !

Dans toute la France, des citoyens se sont portés volontaires pour devenir « Testeurs de République ». Pour ces personnes, il leur paraît inadmissible que la France ne soit pas la même pour tous. Ibrahim Keita Sorel, Président de l'association Banlieue du Monde n'a jamais baissé les bras face au refus d'enregistrer les plaintes de certains officiers de police...

S'engager dans un testing de night-club n'est pas une mince affaire : il faut s'organiser en groupes « test », affronter l'implacable vigil ou physionomiste, digérer les raisons abominables justifiant l'« apartheid » dans l'accès au droit aux loisirs, ne pas se faire démasquer, veiller tard et enfin faire les démarches légales qui permettent de valider un testing.

La première consiste à déposer une plainte mais pour Ibrahim Keita Sorel, l'accueil d'un commissariat du 8ème arrondissement de Paris fut purement et simplement scandaleux. Alors qu'il venait de terminer une opération fastidieuse au cours de laquelle, plusieurs établissements (Le Queen notamment) sur l'avenue des Champs-Elysées, avaient été testés par son groupe métissé, c'est un agent récalcitrant qui leur proposa d'abord de déposer une main courante sans valeur juridique qui les a reçus. Puis il tenta pour les décourager, de les envoyer de collègue en collègue durant plus d'une heure.

Cet accueil indigne de représentants de l'Etat censés protéger tous les citoyens sans distinction avait pour objectif de décourager les testeurs à une heure tardive (5h du matin). Seulement, c'était sans compter sur l'entêtement dont faisaient preuve Ibrahim et ses troupes. Sans se laisser impressionner, Ibrahim narra sans relâche l'action qu'il venait de mener et irrita les agents qui ne s'attendaient pas à affronter la détermination du groupe. Pour conclure, ils envoyèrent Ibrahim et un agent devant le Queen pour tester les faits par eux- mêmes. Après avoir demandé au physionomiste : « êtes-vous raciste ? » l'agent affirma qu'il s'agissait de simagrées...

Malgré ces rejets d'enregistrement des demandes, des procès ont eu lieu et les plaignants ont pu obtenir gain de cause. Comme l'indique Ibrahim « il ne faut jamais se laisser intimider. Même si la plainte n'est pas enregistrée, il faut porter plainte auprès du Tribunal et se constituer partie civile. La médiatisation, autour de nos testings, a permis à de nombreux commissariats de comprendre notre démarche et les blocages sont de plus en plus rares. Il faut aller au bout de la démarche malgré la fatigue et les tentatives d'intimidation ! ».●

Médina Koné

Sanctions

Fermeture administrative d'un établissement de nuit en cas de délit de discrimination raciale.

La fermeture administrative s'entend comme la décision prise par une autorité administrative à l'encontre d'une personne morale qui, de par ses activités, commet un trouble à l'ordre public. Cette mesure qui peut se traduire par une fermeture totale d'un établissement, pour une durée définie, peut également revêtir la forme d'un retrait de l'autorisation de fermeture tardive de l'établissement délivrée par l'autorité administrative.
Pratiquer la discrimination raciale à l'entrée d'une discothèque devrait pouvoir entraîner une telle sanction au même titre que lorsqu'il s'agit, pour un maire, de fermer un bar en raison des nuisances sonores occasionnées.
Un comportement discriminatoire ne constitue t-il pas, à lui seul, un trouble à l'ordre public ?

Pour autant, force est de constater que cette sanction a du mal à entrer dans les mœurs en matière d'infraction à connotation raciste. Serait-ce pour des raisons économiques ou pour d'autres motifs? Quoiqu'il en soit, on peut citer en la matière, sous l'impulsion de SOS Racisme, deux précédents datant de 2000 et 2001 à Reims et à Tours.

Par décision du 1er août 2000, le sous préfet de Reims avait, en effet, refusé de renouveler l'autorisation, au-delà des horaires légaux, permettant à la discothèque « l'Aquarium » d'ouvrir ses portes. Cette décision se fondait sur un testing physique qui révélait le comportement discriminatoire de la boîte ainsi que sur l'attitude d'un portier qui avait lancé une bombe lacrymogène sur un étudiant d'origine camerounaise souhaitant entrer dans l'établissement. Dans cette affaire, si seuls les horaires habituels de la boîte furent rétrécis, l'enjeu était important vu que la discothèque pouvait, ainsi, déplorer un considérable manque à gagner !

Une autre affaire mais cette fois-ci, à Tours, avait mis en exergue le prononcé d'une fermeture administrative d'un établissement de nuit.

En l'espèce, Nabil MARZOUK s'était vu refuser l'entrée de l'établissement « Les 3 Orfèvres ». Ce dernier avait estimé qu'il s'agissait là d'une discrimination raciale. A la mi-décembre 2001, ayant appris que le parquet avait décidé de poursuivre le patron, le préfet d'Indre et Loire avait pris une décision de fermeture administrative à l'encontre de la discothèque pour une durée de 8 jours.
Le 20 Février 2001, le Tribunal Administratif d'Orléans avait, cependant, donné tort au préfet en annulant son arrêté de fermeture administrative faute « d'incidents subséquents au refus d'entrée ou de manifestations violentes de nature à engendrer des troubles à l'ordre public ».
Ce que l'on peut toutefois relever, c'est que si, en l'espèce, l'arrêté de fermeture administrative a été annulé, cette décision a eu le mérite à l'époque d'être envisagée par le Préfet.

Aujourd'hui, si conformément à la loi en vigueur il est possible par la voie administrative de contraindre un établissement à fermer ses portes dans ce contexte, on déplore que cette sanction soit purement théorique. En la matière pourtant, trois autorités sont compétentes : Le Maire, le Préfet et le Ministère de l'Intérieur.

En vertu des articles L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales, le maire en ce qu'il assure la police municipale et le préfet, en cas de mise en demeure sans résultat du maire, ont le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique et le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes ».
Par ailleurs, le code de la Santé Publique (CSP), en ses articles 3332-15 2°et suivants, vient souligner le rôle autonome du représentant de l'Etat dans ces mêmes conditions.

Il est même précisé, à l'article 3332-15 3° du CSP, que « lorsque la fermeture est motivée par des actes criminels ou délictueux et, qui sont en relation avec la fréquentation de l'établissement ou ses conditions, la fermeture peut être prononcée pour six mois et dans ce cas, la fermeture entraîne l'annulation du permis d'exploitation visé à l'article L3332-1-1 ».
Enfin, conformément à l'article L3332-16 CSP, le Ministre de l'Intérieur peut, dans les cas prévus au 1° et au 3° de l'article L.3332-15, prononcer la fermeture de ces établissements pour une durée allant de trois mois à un an.

Au regard de ces textes, il apparaît que l'arsenal législatif existe pour frapper les auteurs de discrimination raciale là où ça fait mal !
Le prononcé d'une sanction de fermeture administrative serait, dans ce contexte, incontestablement dissuasif et surtout constructeur d'un meilleur lendemain car, comme avait déjà pu l'énoncer en 2000 Malek Boutih alors, Président de SOS Racisme, " Si on n'arrive pas à danser ensemble, comment pourra-t-on vivre ensemble ? "..●

Anny Balta

Cap d'Agde

La liste de la honte.

Suite a une opération de testing, des agences immobilières et des hôtels du cap d'Agde sont actuellement poursuivis pour discrimination

En juillet 2003, une employée de l'office de tourisme d'Agde révélait à SOS Racisme que la discrimination raciale battait son plein au cap d'Agde, à tel point que l'office avait dressé une liste tenue à jour depuis 1995 des agences immobilières qui ne voulaient pas de «noms à consonance maghrébine ». En 2003 c'est pour un tiers des agences du cap d'Agde que l'office procédait à un filtrage raciste des clients à leur envoyer. Pour consolider les preuves de cette discrimination, un testing était alors organisé avec l'équipe militante de la Maison des potes de Narbonne et le comité SOS Racisme de Montpellier.

Dans un premier temps, les testeurs, depuis le local de la maison des potes de Narbonne et en présence d'une journaliste de Libération ont téléphoné successivement les agences immobilières et des hôtels du cap d'Agde en prenant soin d'enregistrer les conversations. Dans un second temps, les testeurs se sont rendus en caméra cachée dans les hôtels du cap d'Agde accompagnés d'une équipe de France 3.

Les testings enregistrés révélaient que les agents immobiliers et les hôteliers prétendaient être pleins lorsque Mohamed ou Mamadou sollicitaient une location, tandis qu'aux même dates et pour les mêmes budgets des appartements étaient proposés à Philippe.

Au lendemain du testing SOS Racisme déposait plainte auprès du procureur de la République en lui transmettant toutes les preuves rassemblées. Mais après une enquête bâclée, en mai 2004 le procureur classait sans suite cette affaire.

Finalement c'est par le biais d'une citation directe qu'en avril 2006, grâce au génie de Me Guillaume TRAYNARD et Me Philippe GIRARD, SOS Racisme prenait la responsabilité de faire comparaître et condamner l'office du tourisme et la responsable du service des réservations.

Pour pouvoir faire juger les agents immobiliers et les hôtels par contre, une enquête sérieuse que le parquet n'avait pas fait faire, devait être menée pour identifier les personnes, auteurs des infractions de discrimination pour le compte de ces entreprises. Pour obtenir cette enquête, SOS Racisme a dû déposer une nouvelle plainte avec constitution de partie civile après que la Cour d'Appel de Montpellier ait, le 12 décembre 2006, confirmé la condamnation de la responsable du service des réservations de l'office du tourisme du cap d'Agde et relaxé l'office.

Actuellement, au Tribunal de Grande Instance de Beziers, un juge d'instruction doit notamment confronter les salariés et les gérants des hôtels et des agences du cap d'Agde avec les enregistrements des testings effectués en août 2003. Pour SOS Racisme, peu importe le temps que cela prendra, l'ensemble des auteurs de ces discriminations devront être jugés et condamnés●

Héléna Bondo.

Foot

Testing du PSG 10 ans après.

En 1999, SOS Racisme expérimentait la méthode du testing avec le club de la capitale, retour sur un testing qui avait convaincu les dirigeants de l'époque d'agir.

C'était il y a 10 ans. Déjà à l'époque, certains supporteurs du PSG, faisaient déjà parler d'eux. Les actes de racisme et de violence se multipliaient au Parc des Princes. SOS Racisme avait alors décidé de s'attaquer au Kop Boulogne, sanctuaire des intolérants. La rumeur de l'époque voulait qu'une personne de couleur ne puisse pas y accéder : trop dangereuse pour elle et son intégrité physique pourrait être mise à mal.
Mamadou Gaye avait pris le risque de participer à cette opération testing. Il se rappelle : « A l'époque, on savait qu'il y avait des discriminations à l'entrée et l'on savait que l'extrême droite envoyait des recruteurs dans la tribune. D'où le double problème, d'abord avec la présence de skinheads dans la tribune, et ensuite avec l'existence de ramification politique directe avec le FN ».

L'une des premières difficultés rencontrées fut l'achat du billet. En effet, la billetterie refusa de vendre à Mamadou un billet pour la tribune du Kop de Boulogne, prétextant ne pas vouloir le mettre en danger. Un autre militant, lui blanc de peau, se présente alors au guichet et ne rencontre aucune résistance à l'achat de son billet. Maître Montézume, Huissier de Justice présent, constate les faits. Finalement, muni d'un billet, Mamadou passe les barrières de sécurité. Mais devant les grilles du Kop de Boulogne, il se voit refuser l'accès à la tribune.

Reconnaissant sa responsabilité, le PSG demande à SOS Racisme de l'aider à faire face au racisme de certains supporteurs. Un accord né entre le club et l'association, où le Paris SG s'engage, en effet, à diffuser un clip, réalisé par SOS Racisme jouant sur les clichés racistes. Un plan de sécurité est aussi décidé, en collaboration avec la préfecture visant à terme à éradiquer le racisme de la tribune du Kop de Boulogne.

Depuis, d'autres faits-divers sont malgré tout, venus entacher l'image du club francilien. La tentative d'assassinat de Jacques Chirac en 2002 par Maxime Brunerie, un membre de la tribune Boulogne, puis la mort d'un supporteur suite à une rixe contre un supporteur israélien en 2006, montrent bien que le problème n'est pas totalement résolu. Il est encore temps pour les dirigeants parisiens d'agir sous peine de voir cette minorité active frapper une nouvelle fois et parler de nouveaux drames auxquels le Paris Saint Germain ne pourra plus se dissocier. ●

Karim Omarjee.

Devenez Testeurs de République...

par Anny Balta

Méthodologie du testing emploi :

Testing courrier

- Faîtes 2 CV et 2 lettres de motivation plus ou moins similaires en fonction du poste à pourvoir dans l'entreprise.

Les noms de famille doivent êtres visibles et l'un à consonance extra-européenne et l'autre à consonance européenne.

Attention, l'identité du testeur susceptible d'être discriminé doit toujours être véritable car s'il devait être victime de discrimination, il faudrait pouvoir l'identifier ! Une identité imaginaire serait de nature à écarter l'infraction !

- Sur chaque CV, un numéro de téléphone doit être indiqué sur lequel vous êtes joignable ainsi qu'un mail créé pour l'occasion.
- Envoyer les CV par mail ou par courrier, plus ou moins en même temps.

Conseils : Assurez vous de préférence que l'entreprise est bien en période de recrutement.

Testing sur présentation physique

La préparation du testing :

- **Choisissez des testeurs** de même âge environ et de même sexe.

- La distinction doit être visible au regard de leur couleur de peau ou de leur accent.

- Les candidats doivent être correctement habillés. Ils doivent connaître un minimum le métier pour répondre aux éventuelles questions de l'employeur.

- Faites 2 CV équivalents, mais pas identiques, pour chaque testeur (de même, l'identité de la personne susceptible d'être discriminée doit être véritable) =>Faites une lettre de motivation pour chaque testeur.

=>Munissez-vous d'un moyen d'enregistrement, soigneusement caché, sur chacun des testeurs pour enregistrer et/ou filmer le testing. (dictaphone, caméra...).

Le testing proprement dit :

- **Le testeur « typé européen » entre en premier dans le commerce,** par exemple, et demande à voir un responsable pour lui soumettre son CV.

- 5 minutes après que le testeur « typé européen » soit sorti, le testeur de « type extra-européen » entre pour déposer son CV.

Conseils : Deux accompagnateurs, coordonnant l'opération, doivent être présents dans le commerce pendant toute la durée du testing afin de vérifier que les CV ne sont pas jetés à la poubelle après le passage des testeurs et pour témoigner de ce qui se passe si une situation imprévue arrivait.

Testing par téléphone

La préparation du testing

- Vous devez anticiper les questions de votre interlocuteur sur votre identité et sur votre profil. En fonction du poste à pourvoir vous devez avoir le profil adéquat en termes de compétence professionnelle et scolaire.

- L'un des testeurs doit avoir un nom à consonance extra-européenne ou un accent et l'autre, un nom à consonance européenne.

=>Munissez-vous d'un dictaphone voire d'une caméra pour enregistrer le testing.

Le testing proprement dit :

- Avant d'appeler, n'oubliez pas d'activer votre dictaphone, d'indiquer votre nom, et précisez l'heure, la date du testing ainsi que le nom de l'entreprise que vous testez.

- Le testeur, avec le nom à consonance européenne, doit appeler le premier en déclinant clairement son identité et dire qu'il a vu une offre d'emploi pour tel poste et qu'il est intéressé par celle-ci.

- Le second testeur (qui a un nom à consonance extra européenne ou un accent) doit appeler avec 10 à 15 minutes d'intervalles. Il doit décliner clairement son identité (nom, prénom) et dire qu'il est intéressé par le même poste.

Conseils : Ne pas hésiter à demander l'identité de votre interlocuteur en prétextant que vous souhaitez garder contact pour suivre l'évolution de votre candidature. Garder la cassette d'enregistrement précieusement.

Méthodologie du testing logement :

Testing téléphonique

La préparation du testing :

Vous pouvez décider de tester une agence immobilière ou un particulier. Le testing peut viser un bien spécifique ou un type de biens au hasard (cette dernière hypothèse spécifiquement prévue quand on teste une agence immobilière ou un propriétaire louant plusieurs biens).
En général, seules les agences ou les particuliers soupçonnés de discrimination raciale font l'objet d'un testing.

- Avant d'appeler, le testeur « typé européen » met en marche le dictaphone et énonce son identité, la date, l'heure ainsi que le nom de l'agence testée.

Le testing proprement dit :

- Tout est enregistré lors de la conversation. Il récupère le maximum d'informations concernant la disponibilité et les conditions de location afin que cela serve de support à l'autre testeur.

- Le testeur au nom à consonance extra-européenne, active son dictaphone et énonce avant son appel son identité, la date, l'heure ainsi que le nom de l'agence testée.

- Il s'approprie un profil adéquat en termes de ressources et de stabilité d'emploi équivalent à celui de l'autre testeur (voire plus avantageux que le testeur « typé européen ») et sollicite la même agence ou le même particulier pour le même bien ou le même type de biens.

La méthode peut être inversée en ce que le testeur typé européen appelle après le testeur typé extra-européen.

Testing sur présentation physique

La préparation du testing :

Rechercher les agences immobilières à tester. Le plus simple est d'imprimer une liste sur des sites de location en ligne ou d'acheter les journaux comme Particulier à Particulier. Le testing peut concerner des appartements situés dans des quartiers plutôt côtés (style centre ville) ou bien viser des biens de particuliers soupçonnés d'avoir un comportement discriminatoire. Dès que vous avez trouvé les agences à tester, il faut aller voir les petites annonces en vitrine, pour savoir quels types de logements sont disponibles.

Le testing proprement dit :

- Les deux testeurs qui se présentent séparément à l'agence et à des intervalles proches doivent prétendre impérativement avoir des revenus plus ou moins similaires, une stabilité de l'emploi similaire et être du même sexe.

- Chercher des témoins de moralité si possible de notoriété locale (prof, élus, médecin ou journaliste...).

=>Il ne faut pas oublier d'enregistrer les échanges par le biais d'un dictaphone ou d'un téléphone performant enregistreur.
Dans les meilleures conditions, être doté d'une caméra cachée.

La méthodologie du testing loisirs

La préparation du testing

- Rassemblez Huit personnes pour le testing : Deux couples « de type européen » et deux couples « de type extra-européen».

- Appelez 2 personnes qui feront office de témoins de la scène du testing (de préférence un témoin de moralité tel un élu, un journaliste...)

- Vous devez être correctement habillés en fonction de la soiréafin que votre style vestimentaire ne puisse pas être un argument pour vous refuser l'entrée.
Les deux groupes de testeurs doivent avoir le même style vestimentaire.

- Vous devez vous munir de vos pièces d'identité.

=>Chaque groupe de testeurs devra être muni d'un dictaphone lequel sera en mesure d'enregistrer les propos tenus par les videurs ou physionomistes. Le dictaphone devant être porté par le testeur le plus proche du portier.

Attention : Avant de partir prenez des photos des groupes, lesquelles pourront attester par la suite que vous étiez tous bien habillés.
Faîtes également la photocopie de votre pièce d'identité et munissez vous d'une attestation de témoignage à compléter.

Le testing proprement dit

- Le premier groupe de testeurs à se présenter à la porte est le groupe de « type extra-européen ». Il doit se placer dans la file d'attente. Le dictaphone doit être en marche dans la poche de veste ou de chemise de l'un des testeurs.

- Si ce groupe réussit à entrer dans la boîte, le testing n'est pas constitutif d'une preuve de discrimination.
S'il lui est, par contre opposé un refus, il est essentiel que les testeurs de ce groupe mémorisent très exactement le motif de leur refus.

- Le deuxième groupe de testeurs doit entrer dans la file d'attente 5 minutes environ après que le premier groupe soit revenu.
Les deux groupes doivent faire semblant de ne pas se connaître. Le dictaphone doit être dans la poche de l'un des testeurs.

Conseils : Les testeurs dans la file d'attente doivent bien se tenir et discuter entre potes, car le moindre écart de conduite peut servir de contre argument à la discrimination lors du procès. (Ex : « Ils ne sont pas rentrés parce qu'ils sentaient l'alcool »)

- Pendant toute la durée du testing, les deux témoins devront être non loin de l'entrée de la boîte, en face ou à côté de la file d'attente.

Après le testing

- Les témoins doivent mettre leur témoignage par écrit avec le plus de détails possible. Ils devront notamment préciser :

> L'heure de présentation des deux groupes de testeurs devant la boîte.

> Le style vestimentaire des autres personnes devant la boîte

> Le style de musique dans la boîte

> Le nombre de physionomistes devant la boîte et leur description physique

> Les propos énoncés par les portiers (« ça ne va pas être possible, c'est une soirée privée, vous n'êtes pas des habitués, c'est complet.....»).

> A quel niveau et dans quelle rue étaient les témoins.

- Les enregistrements en poche, rendez vous tous au commissariat le plus proche (ou à la gendarmerie) et portez plainte pour discrimination.

Comment savoir s'il y a eu discrimination ?

Afin d'apprécier s'il y a eu discrimination ou pas, il s'agira de mettre en évidence la différence de traitement opérée entre les groupes de testeurs pourtant placés dans les mêmes conditions.

Exemple : On a dit au groupe de testeurs de « type extra-européen » que « ce soir, c'est réservé aux habitués ! » or, l'autre groupe de testeurs qui vient pour la première fois dans cet établissement a été admis sans difficulté.

Important : le fait que le comportement discriminatoire soit isolé n'a aucune incidence sur la constitution de l'infraction elle-même.

Interview : Didier Lapeyronnie

« Les institutions publiques ont souvent servi de vecteur d'intégration.... »

Didier Lapeyronnie est professeur de Sociologie à l'Université Paris IV et Membre Associé au Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques (CADIS), il nous livre son sentiment sur les emplois fermés.

Le nombre d'emplois fermés aux étrangers ne cesse de croître et ce, depuis la fin du XIXe siècle. La conjoncture sociale pèse-t-elle essentiellement sur les décisions politiques en la matière ? Et quelle est globalement votre opinion à ce sujet ?

La conjoncture politique de fermeture n'est pas favorable à une ouverture de la société et du pouvoir politique. Il est donc évident que ce problème doit trouver une solution positive dans la période que nous traversons.
C'est une forme de discrimination légale fondée sur des critères de nationalité. Elle pose des problèmes, pour une partie de la population, notamment dans les quartiers populaires où beaucoup n'ont pas la nationalité française et qui, de ce fait, se retrouvent face à un marché du travail qui est plus restreint que les autres. Les restrictions qu'elles soient liées à la nationalité, à l'appartenance européenne ou à certaines professions, devraient être levées.

Quelle est la volonté des étrangers, issus des anciennes colonies françaises, d'accéder aux emplois publics ?

Il existe des luttes contre la discrimination et des récriminations contre cette dernière. En revanche, il y en a peu sur l'existence de ces emplois qui sont fermés ou réservés.
L'ouverture, si elle a lieu, aura une valeur symbolique surtout dans un pays qui a plutôt tendance à se fermer et serait un signe positif, y compris, vis-à-vis de l'étranger.
Même si ce n'est pas une revendication majeure, on peut penser, par exemple, aux emplois dans le secteur public hospitalier où cette fermeture pèse !

Comment peut-on expliquer que les enfants d'immigrés, ayant subi des discriminations, soient prêts à intégrer les métiers de la fonction publique ?

Ils sont face à un marché du travail qui est plus restreint, il me paraît donc évident qu'ils aient envie d'élargir ce dernier. À mon avis, il n'y a pas de raison qu'ils aient plus de difficulté ou plus de volonté que les autres à accéder à ces types d'emplois.
Si l'on raisonne de manière générale, les secteurs publics et les institutions ont souvent servi de vecteur d'intégration, c'est pourquoi leur ouverture me semble positive. Il est vrai que les enfants d'immigrés peuvent avoir des formes de résistance ou de réticence à entrer dans des institutions telles que la police, l'armée ou la justice car elles se montrent relativement brutales à leur égard. En même temps, ce serait probablement une manière de faire changer ces institutions.●

Propos recueillis par Tulin Sen

Emplois fermés : ils ont dit...

Interrogés lors de la manifestation du 1er mai dernier, plusieurs responsables syndicaux et politiques nous ont exprimé leurs points de vue sur l'ouverture des emplois fermés. EXTRAITS...

Gérard Aschieri, Président de la Fédération Syndicale Unitaire :
« Il n'y a pas de raison de limiter aux ressortissants de l'espace économique européen l'accès aux emplois d'enseignants. Le résultat est qu'un certain nombre de collègues sont condamnés à la précarité... ça ne changerait rien à la République et aux règles de la République de faire changer tout ça ».

Jean Claude Mailly, Secrétaire Général de Force Ouvrière :
« Il faut comprendre qu'historiquement il peut y avoir des postes qui sont réservés tels que les postes régaliens... Après il ne doit y avoir aucune discrimination dans le public ou dans le privé en fonction de l'origine, en fonction du sexe, en fonction de l'âge ».

Benoît Amont, Porte Parole du Parti Socialiste :
« Il faut qu'on ait une approche qui soit sérieuse et rigoureuse dans la manière dont on ouvre aujourd'hui l'accès à des métiers de la fonction publique. Ces gens qui habitent sur notre territoire ne sont pas ressortissants français mais vivent là depuis des années et participent, d'ailleurs, à l'effort de solidarité nationale puisqu'ils cotisent à la sécurité sociale et payent même des impôts ! ».

Marie-Noëlle Lienemann, Ancienne Ministre du Logement (Parti Socialiste) :
« Contrairement à ce qu'on nous raconte, il y a des tas de besoins humains dans les hôpitaux, dans l'environnement, dans l'éducation, l'éducation populaire,... où on aurait besoin de créer de vrais emplois publics avec des gens qui soient qualifiés et souvent des gens qui soient proches des quartiers pour bien connaître les préoccupations de ceux qui y vivent ».

Alain Krivine, Nouveau Parti Anticapitaliste :
« On est pour qu'il y ait l'égalité totale. C'est vrai que là où c'est le plus perceptible, c'est dans les hôpitaux. Parce que maintenant ils ont embauché du personnel : des médecins, souvent de très grande com-

© Médina Koné

pétence, qui viennent de l'étranger et pas seulement de l'Union Européenne d'ailleurs d'Afrique,... mais dans des conditions bien inférieures à celles de leurs collègues français.... Je suis amené à dire qu'aussi bien dans les hôpitaux, à un très haut niveau, ou dans le bâtiment, on préfère prendre des étrangers parce qu'on les paye moins. Donc ça c'est inadmissible ».

Martine Aubry, Premier Secrétaire du Parti Socialiste :
« Je crois qu'il faut effectivement poursuivre le travail engagé par notre Sénatrice Bariza Khiari qui prépare une proposition de loi pour supprimer des discriminations qui n'ont pas de sens ».

Noël Mamère, Député Vert et Maire de Bègles :
« Les Verts sont à l'origine d'une proposition de loi sur l'ouverture des emplois publics aux étrangers puisque cette affaire remonte à plusieurs décennies et qu'effectivement si on veut favoriser l'intégration, on doit ouvrir ces emplois à des étrangers sur une application complète de la notion de citoyenneté et de résidence ».●

Propos recueillis par Medina Koné

Contrat aidé

Contrat unique d'insertion : mode d'emploi

Le Grenelle de l'insertion aboutit à la proposition d'un contrat unique d'insertion. Faut-il se plaindre ou au contraire se réjouir de telles annonces ? N'est-ce pas contradictoire de fusionner les contrats pour quelques semaines plus tard réinventer en quelque sorte les emplois jeunes ?

Les contrats aidés ont été inventés dans les années 1970 pour favoriser l'emploi des jeunes et il est vrai que, près d'un jeune sur deux, parmi les non qualifiés passera par la case « contrat aidé » dans son parcours professionnel. Mais les contradictions des annonces gouvernementales des dernières semaines illustrent une contradiction ancienne des contrats aidés : fusionner les contrats dans un contrat proche du contrat de droit commun (CDD, CDI) ; opérer un ciblage précis pour aider les personnes les plus en difficulté sur le marché du travail.

Le ciblage des contrats aidés limite les effets d'aubaine (on finance un employeur qui aurait recruté sans aide) et permet de concentrer l'argent public sur ceux qui en ont le plus besoin mais peut faire naître des phénomènes de stigmatisation, qui met en avant un signal négatif pour les employeurs. La fusion limite ces problèmes de stigmatisation mais avec des effets d'aubaine importants. Surtout, les employeurs et les agents du service public de l'emploi peuvent être conduits à un certain « écrémage » au détriment des publics les plus en difficulté, notamment pour accroître la performance des contrats.
Autre difficulté dans le cas du ciblage, quelle cible retenir ? Les bénéficiaires de minima sociaux ou le chômage de longue durée sont rarement des jeunes. Les jeunes sont une catégorie peu homogène sur le marché du travail même si les jeunes sont en général frappés de la même manière par une mauvaise conjoncture. En outre, la multiplication des cibles peut assigner les populations les plus fragiles dans les dispositifs les moins efficaces. Les « contrats ville » ciblés sur les « jeunes de quartiers à l'habitat socialement dégradé », en furent une illustration au milieu des années 1990.

L'important n'est pas seulement la cible mais le contenu du contrat, car il faut que le bénéficiaire puisse mettre à profit la période du contrat pour améliorer sa formation, parfaire sa connaissance du marché du travail... ce qui nécessite parfois un accompagnement par un professionnel, y compris pour préparer la sortie du contrat. Les nouveaux contrats respecteront-ils ces principes issus de l'évaluation des nombreux dispositifs antérieurs, y compris le programme « emplois jeunes » ou ne seront-ils qu'un pansement vite posé sur l'accroissement du chômage des jeunes ? Il faudrait en outre une action spécifique pour les jeunes des quartiers, car l'accès aux stages et aux contrats en alternance est souvent déjà pour eux un parcours du combattant !●

Tristan Klein

Les chiffres

Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.)
123 072 postes en 2009 pour les personnes sans emploi.
Ce sont des CDD, de 6 à 24 mois, à temps plein ou partiel, d'une durée de 20 heures minimum hebdomadaires. (Source CNASEA)

Contrat Adulte Relais
4 200 postes en 2009, CDI ou CDD, de 3 ans maximum, pour les personnes ayant 30 ans minimum, sans emploi ou bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ou d'un contrat d'avenir, et résidant en zone urbaine sensible (ZUS) ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville. (source : ACSE le 2009

Emploi Tremplin
2000 en Bourgogne d'ici 2010, 500 en Région Centre en 2007, 10 000 en Ile-de-France d'ici 2010, 1500 en Midi Pyrénées d'ici 2010, 2000 en Picardie d'ici 2010, 2500 en Poitou Charente dans l'environnement,
5000 en Rhône Alpes d'ici 2010. CDI concernant, les 16 à 26 ans, les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus, les demandeurs d'emploi sans condition d'âge (bénéficiaires de l'allocation veuvage ou de l'allocation parent isolé, ou les personnes reconnues handicapées, ou allocataires du RMI, et domiciliées dans les zones prioritaires au titre de la politique de la ville). (Source réseau Tee)

Portrait

Yacine Djaziri, entrepreneur au cœur social

Yacine Djaziri est entrepreneur. Il ne compte pas ses heures, a le sens de l'argent mais aussi la fibre sociale. Depuis onze ans, ce Nanterrien emploie dans son entreprise de BTP des publics fragiles en contrat d'insertion.

Anciens alcooliques, ex-toxicomanes, jeunes sans domicile fixe sont passés par AZRO, l'entreprise de Yacine Djaziri, à Nanterre. « Dernièrement j'ai embauché deux sans-papiers de l'église Saint-Paul à Nanterre qui ont pu être « régularisés » avance-t-il. L'entreprise compte actuellement douze employés, dont une majorité en insertion et fait un très bon chiffre d'affaires. « Mon critère pour embaucher est avant tout la motivation même si la personne ne sait encore rien faire de ses deux mains » décrit-il. Plutôt paternaliste dans sa gestion d'entreprise, ce chef aux allures de colosse, assure leur formation et, si besoin, les aide pour leur recherche de logement ou leurs formalités administratives.
« Il manque vraiment un sas entre le monde du travail et les jeunes en difficultés, le contrat d'insertion en est un » estime le Nanterrien. Pour lui, la difficulté, il y a une dizaine d'années a été d'être « entrepreneur de quartier populaire » et de ne pas avoir de contacts dans les sphères professionnelles. « Quand on n'a pas de réseau il faut travailler deux fois plus. Au début, je bossais même les week-ends.» Aussi, Yacine Djaziri et d'autres entrepreneurs des quartiers ont décidé dernièrement de créer leur propre réseau social associatif : la nouvelle PME. Objectif : « peser plus sur les décisions prises par les « sachants », c'est-à-dire les patrons de grandes entreprises, technocrates et certains politiciens » décrit Yacine... Un nouvel enjeu pour un entrepreneur social. Mais pas moins insatiable... ●

Emilie Marsaud

Interview : Kenny Bertonazzi

« On déconstruit les fantasmes sans tuer les rêves »

Kenny Bertonazzi est Directeur Général d'une entreprise d'Insertion, « Step », et membre du Comité National des Entreprises d'Insertion (CNEI), une Fédération d'entreprises d'insertion.

Quel public accueillez-vous dans votre entreprise d'insertion ?

À travers mon entreprise d'insertion « Step », on s'adresse particulièrement aux jeunes, issus des quartiers dits « sensibles », sans qualification, dont les parents et/ou grands-parents sont issus de l'immigration. Or, lorsque vous êtes jeune, sans qualification, de surcroît, issu de l'immigration, vous cumulez beaucoup de freins. Du coup, pour être au plus près de notre public, il a été question, un moment, d'installer notre entreprise d'insertion au cœur du quartier. Mais très vite, on s'est rendu compte que c'était une très mauvaise idée. En effet, personne ne travaille au pied de son immeuble où au bout de sa rue. Sortir de son quartier est aussi un facteur d'insertion. Notre entreprise, c'est donc finalement installé sur un technopôle. C'est un lieu rassemblant des laboratoires de recherche et des unités de production dans des domaines technologiques divers d'autant plus valorisant pour nos jeunes. A cela s'ajoute notre secteur d'activités puisque « Step » est une société de service en ingénierie informatique.

De quelle manière travaillez-vous ?

Nous accueillons 14 personnes en poste d'insertion, les autres membres de l'équipe sont des collaborateurs de l'entreprise. Ces « permanents » sont chargés de l'encadrement, du suivi mais aussi de la qualité de nos prestations. Chaque fois que l'on accueille un nouvel arrivant, l'équipe de permanents doit l'intégrer, le former durant plusieurs mois, tout en construisant avec lui son projet professionnel. L'enquête de métier, les entretiens avec des personnes concernées par le secteur d'activités, vont permettre de construire un projet de sortie tout en tissant des liens avec les entreprises locales pour permettre à nos jeunes d'accéder au marché de l'emploi plus facilement. On déconstruit les fantasmes, sans tuer les rêves des uns et des autres, car certaines fois on peut avoir de bonnes surprises.

« lorsque vous êtes jeune, sans qualification, et issu de l'immigration, vous cumulez beaucoup de freins. »

Sans vouloir parler de taux de réussite significatif, êtes-vous satisfait de vos résultats ?

Le bien fondé de la démarche de l'entreprise d'insertion, comme facteur de cohésion social, n'est plus à démontrer. Au niveau national, la CNEI a fait plusieurs études qui montrent que pour 1 euro investi par les collectivités, c'est 4 euros récupérés par cette même collectivité : 2 euros dû aux charges salariales et 2 euros sur les indemnités de chômage. En terme de réussite, l'objectif c'est effectivement l'emploi durable. Nationalement, 53% des personnes retrouvent un emploi dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (de +/- six mois) ou d'un contrat à durée indéterminée. Ce taux de réussite peut-être calculé grâce au travail de nos équipes qui continuent du suivre les personnes durant six mois, un an, voir deux ans pour certains. Tous ne donnent pas de nouvelles mais sur l'ensemble des personnes qui passe dans nos structures, 70% d'entres-elles restent en contact avec nous. Tous ne trouvent pas une solution à la Photo Finish, mais la dynamique est suffisamment positive pour qu'ils puissent décrocher un emploi stable et durable.
L'entreprise d'insertion est une entreprise difficile à gérer. Notre différence, c'est les moyens qu'on y met. Nous n'avons aucun mérite et en particulier par rapport à celles et ceux qui travaillent pour le service public de l'emploi. Nous avons la chance de travailler avec des effectifs réduits : quatorze personnes. L'implication, la bonne volonté ne suffisent plus aujourd'hui, la question des moyens est primordiale.●

Propos recueillis par Loubna Meliane

Interview : Estelle Barthélémy

« Ils toucheront des jeunes qu'ils ne toucheraient pas normalement ».

MOZAIK RH est un cabinet de ressources humaines associatif, qui travaille sur le champ de la promotion de la diversité en entreprise. Estelle Barthélémy, Co-Fondatrice et Chargée de Développement, nous explique les principales missions de son association.

Quelles sont les principales activités de votre association ?

On est des entrepreneurs sociaux, on essaye de trouver des solutions innovantes à un problème sociétal qui est la discrimination à l'égard des jeunes issus des quartiers. On a trois axes, d'abord une activité de cabinet de recrutement classique. Une entreprise nous contacte et nous choisissons le meilleur candidat pour le poste à pourvoir, c'est une activité qui est payante pour l'entreprise. Le deuxième axe de « MOZAIC RH » est la gestion de projet diversité. Par exemple, si GDF Suez ou SFR veulent recruter des candidats issus de la diversité, on travaille avec eux sur une journée complète durant laquelle 100 jeunes iront à la fois à la rencontre de l'entreprise et passeront un entretien avec l'un des recruteurs présents à cette journée.
Le troisième axe est l'accompagnement de nos candidats. Cette activité est soit subventionnée soit auto financée ; c'est d'ailleurs le cas pour le CV vidéo. On fait du parrainage, on met en lien des jeunes diplômés avec des professionnels d'entreprises, pour leur donner une vision de ce que peut être le métier, les aider à faire un CV et surtout leur permettre de se constituer un réseau.

Quand une entreprise fait appel à vous, a-t-elle la certitude de recruter un candidat issu de la diversité ?

En passant par nous, ils seront sûrs de toucher un vivier de jeunes qu'ils ne toucheraient pas par les voies normales. Notamment des jeunes qui s'auto censurent. Or, en diffusant l'information en amont, on leur montre qu'il y a des choses à faire sur ces entreprises. Et aussi faire remonter des CV qui, par les canaux traditionnels, auraient peut-être été stoppés à un moment ou un autre. On va donc proposer des candidats plus divers, en se basant uniquement sur la compétence propre, et ce, qu'ils soientt seniors, travailleurs handicapés,...

Pourquoi promouvoir le CV vidéo ?

Le débat, autour du CV anonyme, était une bonne chose cependant, on ne travaille pas sur les représentations. Quand on voit un CV vidéo de quelqu'un qui parle bien, qui est bon, qui a des expériences intéressantes, tout de suite les stéréotypes tombent. ●

Propos recueillis par Karim Omarjee

Stage

Quand Lycéens et entreprises surfent sur la même vague

Dès le lycée, certains jeunes peinent à trouver un stage, synonyme de première expérience professionnelle. Face à ce problème, La Fédération Nationale Des Maisons des Potes a imaginé une plate-forme Internet où ces derniers rentreraient en contact avec des professionnels.

De nombreux lycéens engagés dans la filière professionnelle, éprouvent des difficultés à trouver un stage dans les PME. De nombreux témoignages, émanant de lycéens, de conseillers en insertion, appuyés par l'enquête de la Haute Autorité de Lutte Contre Les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE) sorti en 2006 à ce sujet, révèle que sur 4000 jeunes interrogés : 52, 9% ont des difficultés à trouver un stage car ils ne connaissent pas d'employeurs, 41% de ces jeunes dont les parents sont nés hors de France, ont été mis à l'écart car ils ne correspondaient pas à la clientèle et plus de 43% sont discriminés à cause de leur couleur de peau auquel s'ajoute 40% dont la candidature n'est pas retenue à cause de leur nom et prénom. Michel Thuillier, Proviseur au lycée Pierre Mendès France à Villiers-le-Bel (95), nous confie : « nous avons du mal à placer nos élèves en stage de part leurs origines sociales et culturelles, sans vous parler des blocages des employeurs dès qu'ils entendent Villiers-le-Bel...». L'obtention d'un stage pour ces élèves, en cours de professionnalisation, représente un enjeu crucial pour la validation de leur diplôme sans lequel ils auront des difficultés à être reconnus sur le marché du travail.

Etant donné qu'Internet est devenu un outil majeur de recherche, d'échange et de rencontre, la Fédération Nationale des Maisons des Potes a lancé le projet de créer une plateforme où lycéens, entreprises et institutions d'insertion professionnelle pourront échanger et se rencontrer. C'est à travers un moyen moderne auquel le lycéen est familier, que le jeune fera la démonstration de ses capacités à argumenter pour mettre en valeur ses motivations à défaut d'une expérience souvent pauvre dûe à son jeune âge. Pour donner la chance à tous, il sera possible de postuler de façon anonyme. Cette interface permettra également aux entreprises de poster leurs annonces d'offres de stages après avoir été clairement identifié par les institutions d'insertion professionnelle telles que les mission locale ou les ANPE.

L'objectif de la Fédération Nationale des Maisons des Potes est de mettre à disposition un site jeune et agréable, facile d'accès, logique et cohérent pour favoriser la rencontre entre les entreprises et les lycéens. Saluons cette initiative qui reste au plus près des attentes de chacun.●

Nadjib Sellali

Débouchés

Les organismes d'insertion : quel statut ?

Depuis bientôt trente ans, les organismes d'insertion et d'accompagnement à la création d'entreprise se multiplient en France. Ils prennent forme, suite à l'initiative citoyenne, d'entrepreneurs sociaux ayant la volonté de combattre les exclusions sociales.

La Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) regroupe les régies de quartier (RQ) mais aussi les entreprises d'insertion (EI), les ACI (ateliers et chantiers d'insertion), les AI (associations intérimaires), et les GEIQ (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification).

Il s'agit de différentes structures pour l'insertion qui mettent en lumière les nombreuses raisons pour lesquelles elles favorisent le statut associatif :

- Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) proposent à des personnes très éloignées du marché de l'emploi une première insertion par le travail. 9/10 sont des associations. De fait, les biens et services, découlant de leurs activités, doivent contribuer aux activités d'insertion.

- Les Geiq (groupement d'employeurs par l'insertion et la qualification) sont des associations, gérées par les entreprises adhérentes, qui rémunèrent les parcours d'insertion et de qualification des bénéficiaires à travers l'alternance, le tutorat... Les salariés signent un unique contrat avec l'association qui joue le rôle de bourse de compétences pour ces employeurs.

- Les EI (entreprises d'insertion) accompagnent les personnes en situation précaire : jeunes en grande difficulté, RMIstes, chômeurs de très longue durée, anciens détenus... C'est bien la vocation sociale d'intérêt général qui pousse ces structures à garder leur statut associatif, malgré leur croissance et leur efficacité d'une entreprise.

- D'autres services tels que le réseau des boutiques de gestion, qui accompagne les potentiels créateurs d'entreprise, ont plus de 400 structures d'accueil, 920 conseillers et 700 bénévoles. 14352 entreprises ont été créées et leur taux de pérennité est de 75%, à trois ans, soit 25 à 30% supérieur à la moyenne nationale. Il est clair que la mission d'intérêt général motive pour beaucoup le choix du statut, mais la mission de proximité est aussi une raison importante.

- Les associations de financement de créateurs telles que l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) ou encore France Initiative conservent, elles aussi, leur statut d'association malgré leur rôle d'intermédiaire financier. C'est parce que ces associations remplissent le rôle de régulateurs des dysfonctionnements du marché concurrentiel et accomplissent, par là, une mission d'utilité publique, qu'elles gardent leur statut. En effet, l'exclusion regroupe, par définition, les personnes mises à l'écart de la société dont la réinsertion s'avère difficile. Or ni l'Etat, ni les entreprises prennent ce problème à bras le corps car moins rentable.

Il s'avère pourtant que certaines de ces activités le soient. Or la mission de proximité, de solidarité et d'intérêt général de ces activités conforte leur statut associatif. Pourtant le professionnalisme, la croissance de l'activité ou l'efficacité, de ces structures, s'approchent plus du fonctionnement d'une entreprise que d'une association. Tout cela révèle une fois de plus que l'avant-garde des défis économiques passe par l'intervention des entrepreneurs sociaux.●

Layla Rahou

Racisme dans le football

Mais qui est l'exemple ?

Alors que le football professionnel commence, enfin, à prendre en main le problème du racisme dans les stades, les amateurs, quant à eux, sont de plus en plus témoins d'actes xénophobes...

Le 2 juin dernier, le Tribunal Correctionnel de Belley condamnait un footballeur amateur de Lagnieu à quatre mois de prison avec sursis et à 100 heures de travaux d'intérêt généraux. Cette condamnation relance l'éternel débat de la xénophobie dans le foot. En effet, une récente enquête de la LICRA fait état de près de 1500 actes de ce type, par an, dans le football amateur. Un chiffre pour le moins inquiétant.

Hermann Ebongue, Membre du Bureau National de SOS Racisme confirme « toutes les semaines, on m'appelle pour des actes de violences, d'insultes, de racisme au niveau amateur. » Un constat s'impose, le problème du racisme est loin de concerner uniquement les stades de Ligue 1. Pourtant, avec la loi du 5 juillet 2006, relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives, la France s'est dotée d'un arsenal juridique prévoyant notamment interdictions de stade et dissolution de groupe de supporteurs violents et racistes. Une avancée pour le football professionnel certes mais pour le foot amateur tout reste à faire. Il va du ressort de l'arbitre d'arrêter les matchs en cas d'acte de racisme mais, chaque année, dans le football amateur environ 3000 incidents (incivilités, violences verbales, violences physiques) concernent directement les arbitres. Comment faire reposer sur l'épaule de l'arbitre la responsabilité du bon déroulement d'un match si lui-même n'arrive plus à se faire respecter ?
La LICRA a ainsi passé une convention avec la Fédération Française de Football et le Secrétariat d'État au Sport pour sensibiliser tous les arbitres et les pousser à inscrire systématiquement tous les actes racistes dans les rapports de match.
Hermann Ebongue va plus loin, selon lui, il faudrait : « mutualiser les approches, les solutions judiciaires, éducatives et militantes, des pouvoirs publics et répressifs, avec la participation de l'ensemble des acteurs du football ».
En effet, que ce soit pour la question du racisme ou pour celle du respect de l'arbitre, l'élite se doit d'être exemplaire. Un club professionnel qui cède à des supporteurs racistes, des joueurs pros, qui ne respectent plus l'autorité arbitrale, sont autant d'indices qui montrent que l'élite du football ne joue plus son rôle. La solidarité et l'exemplarité, envers les amateurs, doivent redevenir des valeurs fortes chez les professionnels sans quoi rien ne sera possible. ●

Karim Omarjee

Procès

Un vice de procédure protège Adecco Bruxelles

Le 30 juin 2009, la justice Belge annonce que l'entreprise « ADECCO » ne pourra pas être jugée devant un tribunal correctionnel, parce que l'instruction n'a pas été menée en néerlandais ! Voilà le vice de procédure qui permettrait à ADECCO d'éviter son procès correctionnel pour discrimination raciale avec le code BBB (Blanc Bleu Belge = la race pure des vaches belges).

A l'audience du 16 juin 2009, SOS Racisme qui considère avoir une compétence européenne, avait défendu son droit à être partie civile en Belgique contre un système discriminatoire d'ADECCO à dimension européenne (BBB en Belgique, BBR en France).
Devant la Chambre du Conseil, à Bruxelles, le Procureur avait requis, lui aussi, la reconnaissance de la recevabilité de SOS Racisme, comme partie civile, contre ADECCO Bruxelles et le renvoi de cette dernière devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour les 100 offres d'emploi conditionnées au critère BBB (l'intérimaire devait être blanc, d'origine belge).
Mais la Chambre du Conseil a suivi les «réquisitions» du juge d'instruction LUGUENTZ, le même juge ayant instruit l'affaire durant les 8 dernières années, indiquant qu'il venait de découvrir que le siège de la société ADECCO, étant en territoire unilangue flamand, le dossier d'instruction aurait dû être intégralement instruit en Flamand (alors que les représentants d'ADECCO ont toujours réclamé être entendu en Français durant la procédure).
SOS Racisme et le Syndicat des Travailleurs Belges ont fait appel de cette décision, tout en sachant les maigres chances d'aboutir au procès et ce, en raison des «délais de prescription». En effet, l'affaire doit être impérativement jugée avant le 4 septembre 2009 ; c'est pourquoi SOS Racisme envisage d'assigner la société

ADECCO devant le Tribunal de Bruxelles en «référé civil».
A suivre ...
Concernant une autre importante affaire « ADECCO », fondée sur le code BBR et sur un code PR4 pour le fichage «racial» des noirs, le juge d'instruction de Paris, Jean-Louis PERIES, vient de clôturer l'information judiciaire après 8 années d'instruction. Les deux systèmes discriminatoires de la société ADECCO Belgique et France avaient été dénoncés, de manière synchronisée, à la justice de chacun des Pays. En France, comme en Belgique, SOS Racisme n'a jamais accepté que ces affaires soient «endormies» pour des raisons inavouables.●

Samuel Thomas

Interview : Chrisptophe Esquerre

Triste "Stewart academy" chez Air France !

Le 15 mai 2008, SOS Racisme a déposé une plainte contre Air France pour «fichage ethnique du personnel» et «discrimination raciale dans les affectations de vols». En effet, Air France souhaite utiliser des critères raciaux pour choisir le personnel de ses vols spéciaux. M. Christophe Esquerre, Secrétaire de section CFDT à Air France, nous explique les détails de ce litige.

Médina Koné : Pourquoi avoir mis des critères de races pour les vols spéciaux ?

Christophe Esquerre : Tout d'abord, les vols spéciaux sont des vols officiels, VIP, humanitaires, affrétés pour des interviews, fédérations sportives...Cela demande que les stewards et hôtesses soient sélectionnés sur des critères d'excellence. Alors les sociétés ou organismes qui font appel à ce service, très rentable, ont tendance à réclamer de plus en plus de critères. 1000 salariés (sur 16.000 Personnels Navigants Commercial) sont actuellement répertoriés et la mise en place de critères raciaux n'a pas choqué la direction.

Alors comment avez-vous réagi ?

En tant que membre de la CFDT, j'y ai vu une situation discriminante pour toutes les races ! J'étais indigné que le fleuron de l'aviation française se laisse dicter ses critères par certains clients. J'ajoute que je ne m'attendais pas à ce que la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) valide ce procédé racial !

Comment vous y êtes-vous pris pour tenter de changer les choses ?

Je me suis plaint au service des ressources humaines qui s'est caché derrière les exigences des clients. Je leur ai répondu qu'il était encore plus grave de se laisser dicter sa loi alors que la société a toujours été exemplaire... Par la suite, notre syndicat s'est approché de SOS Racisme qui a déposé plainte. Quand le commissaire a enregistré mon témoignage, le plus délicat était de présenter correctement l'argumentaire de discrimination des vols spéciaux, tout en expliquant, que pour le reste la société n'est jamais tombée dans le piège des discriminations.

Malgré tout, vous semblez craindre que le fichage ethnique nuise à l'image de la société Air France. Pourquoi ?

Parce qu'à ma grande surprise, le personnel des vols spéciaux ne réalisait pas vraiment l'impact d'une telle mesure. Imaginez un client imposer un vol avec du personnel, typé indien, cela aurait de lourdes conséquences psychologiques et professionnelles. Et puis, cela ne se fait pas de juger sur un physique ! Maintenant, j'attends les résultats de cette affaire et espère que la justice nous donnera raison afin de perpétuer notre éthique et notre savoir faire !

Propos recueillis par Médina Koné

Reforme de la santé

Pas de prescription pour le testing

Surprise : le projet de loi « Hôpital, Patients, Territoires, Santé » prévoyait, en sa première mouture, la réalisation de testing chez les médecins généralistes. L'objectif : mesurer l'ampleur de la discrimination faite aux patients bénéficiant de la couverture médicale universelle (CMU) et de la CMU complémentaire

Or, cette mesure n'a finalement pas été retenue dans la version adoptée par le Sénat du projet de loi. « C'est dramatique » estime Marie-Christine Fararik, Secrétaire Générale de Sud Santé AP-HP. « S'il n'y a pas de refus franchement affichés de la part des médecins, les découragements insidieux sont nombreux », observe-t-elle. Fixer un rendez-vous au patient, trois mois plus tard, par exemple... « Pour les soins dentaires, cela donne des conséquences dramatiques. Et contrairement à l'idée reçue, plus on attend pour soigner, plus les dépenses de santé augmentent ». Pour Christian Gatard, Secrétaire Général de FO-CH « l'abandon du testing donne le ton général du projet de loi Hôpital, qui n'a rien de la grande réforme annoncée » et qui se fait dans le sens « d'une libéralisation du système de santé et au détriment d'une logique solidaire ». D'autres aspects, du projet de loi, font gronder les syndicats hospitaliers : la réforme du système de gouvernance des hôpitaux, la réflexion « timide », menée sur les dépassements d'honoraires par les médecins généralistes, ou la liberté donnée aux cliniques de développer librement des services attribués jusqu'à maintenant au service public.

Emilie Marsaud

Nos droits

Lutter contre l'homophobie

Certes, il n'est plus de bon ton de prétendre que l'homosexualité serait un vice, ni même une maladie psychiatrique, mais chaque jour, des personnes en raison de leur orientation sexuelle sont victimes d'agressions ou de discriminations auxquelles le RAVAD, Fédération d'Associations de Lutte contre l'Homophobie et pour la Reconnaissance des Droits des Personnes Homosexuelles, apporte des aides psychologiques, morales ou juridiques.

Il est important pour combattre l'homophobie de ne pas en banaliser sa moindre expression qui pourrait apparaître comme une simple remarque. Sensibiliser l'opinion relève de la tâche des pouvoirs publics mais aussi des associations. Sensibiliser le monde de l'entreprise incombe aux responsables des ressources humaines mais aussi aux syndicats. Sensibiliser le monde de l'éducation nationale c'est aussi travailler sur les discriminations dans les manuels scolaires. Bref, le chantier est immense et demande le concours de l'ensemble des acteurs de la lutte contre les discriminations : institutions telles que la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité, Associations, Syndicats etc...

Des textes sont en vigueur pour réprimer les discriminations notamment en raison de l'orientation sexuelle :

L'article 225.1 du Code de Procédure Pénal dispose :

« constitue une discrimination toute distinction entre personne physique ou morale à raison notamment de l'origine, du sexe, du handicap ou de l'orientation sexuelle ».

L'article L 132.77, dispose que « dans les cas prévus par la Loi, les peines encourues pour un crime ou un délit, sont aggravées lorsque l'infraction est commise à raison de l'orientation sexuelle de la victime ». La Loi du 30 décembre 2004, promulguant la création de la HALDE, a incriminé les diffamations, injures, provocation à la haine à raison de l'orientation sexuelle de la victime. Le droit positif français dispose donc d'un arsenal juridique

Les unités de police et de gendarmerie, les pôles anti-discrimination des parquets, les avocats et les magistrats doivent être sensibilisés à ce type d'infraction, pour que les victimes de tels actes puissent être accueillies avec compréhension et respect. Il y a lieu de leur apporter une formation approfondie en cette matière.

Rappelons que le droit de la discrimination est un droit transversal et récent qui nécessite d'être reconnu et enseigné au même titre que les autres matières au cours des études de droit. La loi au-delà de son aspect répressif porte une valeur symbolique.●

Jean Bernard Geoffroy
Président du RAVAD

Carrières

Les toiles d'araignées de l'ascenseur social

II existe peu de données quantitatives permettant de mesurer l'ampleur des discriminations, liées à l'origine, dans les entreprises. Mais saviez-vous que les discriminations au travail constituent 30% des réclamations adressées à la Halde (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et l'Egalité) ?

La majorité des plaintes déposées auprès de cette institution, dirigée par l'ex-patron de Renault, concernent tout autant le licenciement, la rémunération, la formation, le reclassement, l'affectation, la qualification, la classification, la promotion professionnelle, la mutation ou encore le renouvellement de contrat.

L'année dernière, l'Usine Bosh de Vénissieux, a tristement illustré l'un de ces cas de figure. L'équipementier s'est retrouvé à comparaître devant les Prud'hommes de Lyon pour discrimination raciale et sexiste. Mohamed Brahmi, ex-délégué CGT à l'initiative de l'affaire, précise que « ce sont des gens originaires des DOM-TOM, d'Afrique ou d'Asie, qui pendant vingt ans n'ont eu aucune promotion, ni augmentation de salaire...». Cet ex-syndicaliste rappelle qu'il s'agit bien de procédures longues et fastidieuses « nous avons déposé 27 plaintes pour discrimination raciale dans le déroulement de carrière et trois plaintes pour discrimination sexiste (...) pour des faits qui se sont déroulés de 1966 à 1986 ».

Mohamed Brahmi confie qu'il a lui-même été victime de discrimination « Moi, j'ai 44 ans et ça faisait vingt-quatre ans que j'étais entré dans l'entreprise, où je travaillais sur des machines qui fabriquent des petits pistons pour Wolkswagen. Je suis entré en tant que P1, et 24 ans plus tard, je suis resté P1, c'est-à-dire ouvrier professionnel première catégorie. Avec un salaire de 1 400 euros net par mois. Alors que certains étaient entrés chez Bosch en même temps que moi, parfois avec des diplômes inférieurs, et pourtant ils ont évolué plus rapidement que moi. En plus, j'ai subi une double discrimination : raciale mais aussi syndicale.» Si l'affaire Bosh a fait scandale dans la région lyonnaise, Renault ou encore les sociétés l'Oréal, Adecco et consort ont également été mis sur le banc des accusés pour discrimination.

Selon des témoignages de personnes en formation, dans la société de BTP EIFFAGE, les formations seraient réservées aux plus diplômés, laissant sur le carreau le reste du personnel, qui ont pourtant les compétences requises. Dans cette même société, les progressions de postes bénéficieraient plus à certains travailleurs, issus de la communauté européenne, qu'aux travailleurs issus des pays africains et autres....

Même si l'on sait que le pays de « l'égalité, liberté, fraternité» ne peut être parfait, il n'en est pas moins affligeant de constater que ce qui existe, au bas de l'échelle professionnelle, se retrouve également chez les cadres. Quelques études menées, au sein des entreprises, ont montré que les cadres d'origine étrangère sont plus souvent en contrat précaire et accèdent moins souvent à la promotion. Alors qu'on sait déjà qu'un jeune diplômé sur deux « issu de l'immigration » se retrouve «déclassé » sur un poste d'exécution, contre un sur cinq pour la moyenne nationale. Pire ! Les femmes cadres, issues de l'immigration, cumulent elles aussi les discriminations liées à leur sexe...

Une étude de l'INSEE précise qu'une inégalité de traitement est faite particulièrement en défaveur des cadres issus de l'immigration maghrébine et africaine.

Au regard de ce qu'il se passe en termes de discrimination et sans parler de racisme, il est légitime de se poser la question suivante : Quelle idéologie économique amène ces entreprises à mutiler la carrière de certains ouvriers immigrés ou français «issus de l'immigration» et de ne pas composer leurs équipes de cadres français « basanés » ?●

Nadjib Sellali

Pratiques judiciaires

Au royaume des aveugles la discrimination est reine

La France se transforme. La société française se diversifie. Aux différences des sexes ou des âges, s'ajoutent celles des origines, des religions, des couleurs de peau.

D'aucuns ont choisi de s'engager pour permettre que ces évolutions de la société puissent se réaliser sans heurts.

Le législateur a doté ces acteurs d'outils spécifiques en créant, un chapitre du code pénal intitulé «Des discriminations», et plus particulièrement l'article 225-1 définissant les discriminations comme : «toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée».

Ces critères élaborés au fil des années par le législateur servent de socle à la lutte contre les pratiques discriminatoires.

Toutefois la pratique judiciaire, de la lutte contre les discriminations, m'amène à penser que l'accent doit être mis sur la formation à l'utilisation de ces outils légaux, formation indispensable, pour identifier et caractériser les comportements discriminatoires.

Deux infractions sont plus particulièrement méconnues et souvent confondues : le refus, d'une part, de fournir un bien ou un service en raison d'un critère discriminatoire, et la subordination, d'autre part, de la fourniture d'un bien ou d'un service à un critère discriminatoire.

L'une est simple, brutale, facile à reconnaître : « je refuse de vous louer mon appartement ou de vous embaucher parce que vous êtes noir ».

L'autre est plus subtile, non dite, et généralement insérée dans le cadre d'une politique de quotas ou de fichage ethnique.

Or, trop souvent, on s'entend dire que l'infraction de subordination n'est pas constituée car aucun refus n'a été exprimé.

C'est justement la raison de l'existence d'une infraction spécifique de subordination : permettre de sanctionner les pratiques discriminatoires insidieuses. Celles qui ne se voient pas. Celles qui, nous dit-on, ne «font pas de victimes». Un exemple : un office public HLM a été condamné pour subordination de l'offre d'un logement à un critère ethnique.

L'axe de défense principal a consisté à soutenir qu'aucun demandeur de logement ne s'était vu opposer de refus et, qu'en conséquence, il n'y avait pas eu de discrimination. Or, il est apparu qu'une politique de quotas avait été mise en place au sein de l'office public permettant de transformer un « non », trop visible, en un « oui mais » :

Puis-je bénéficier d'un logement social ?
Oui, mais uniquement dans tel ou tel quartier», étant entendu que chacun des quartiers faisait l'objet d'une grille de peuplement ayant pour but de limiter le nombre d'étrangers admis.

Qu'un prévenu choisisse un axe de défense, rien de plus légitime. Mais lorsque le magistrat en charge de l'enquête confond les deux infractions, renvoie le prévenu devant le tribunal correctionnel pour «refus de délivrance d'un bien» et oblige la partie civile à faire oeuvre de pédagogie pour rappeler l'existence de deux infractions spécifiques, force est de constater qu'un effort doit être fait sur la formation à la lutte contre les discriminations.

Des pôles entiers, composés de magistrats spécialisés, sont créés pour lutter contre la délinquance économique, le terrorisme, le crime en bande organisée. Le même constat peut être dressé au niveau des services enquêteurs, divisés en brigades spécialisées en matière de lutte contre les stupéfiants ou contre la cybercriminalité.

Pourquoi ne pas créer, quand c'est possible, des pôles de lutte contre les discriminations, dans lesquels magistrats du siège et du parquet, enquêteurs de police et de gendarmerie, auraient reçu une formation spécifique ?
Et pourquoi ne pas mettre en place un module de spécialisation pour les avocats en matière de lutte contre les discriminations ?

Il n'est plus acceptable que la République française ne se donne pas les moyens de garantir les valeurs qui fondent sa devise et ne donne pas les outils nécessaires à ceux qui s'engagent dans l'âpre combat contre les pratiques discriminatoires.

Tocqueville écrivait en 1835 :
« Lorsque l'inégalité des conditions est la loi commune de la société, les inégalités les plus marquées ne frappent pas le regard ; mais quand tout est presque au même niveau, les plus légères sont assez marquées pour le blesser. Il en ressort que le désir d'égalité devient plus insatiable à mesure que l'égalité est plus complète ».

C'est ce désir d'égalité qui anime le combat d'associations telles que SOS RACISME.

Dans son rapport, remis au Président de la République, Monsieur Sarkozy, au début du mois de mai dernier, le Commissaire à la Diversité et à l'Egalité des Chances, Yazid SABEG, déclarait que «l'efficacité de (...) la lutte contre les discriminations supposait : de disposer d'instruments de mesure des discriminations, une implication de toutes les parties concernées ».

Les intentions affichées par le rapport SABEG resteront lettre morte si un effort n' est pas fait également sur la formation des « parties concernées ».●

Bertrand Patrigeon

Les chiffres du rapport 2008 de la HALDE

7788 réclamations en 2008

649 réclamations par mois

64 interventions devant les tribunaux

24% des plaintes enregistrées concerne l'origine

50% des plaintes concerne l'emploi

Les candidats, d'origine étrangère, ont 23% de chance en moins d'être convoqués à un entretien

69% des ménages, d'origine étrangère, sont susceptibles d'être discriminés dans le cadre d'une recherche de logement en location.

Interview : Jean-Pierre Obin

« A l'école, moins de mixité sociale, c'est moins de performance »

Jean-Pierre Obin, ex-inspecteur général de l'Education Nationale, auteur d'un « Que sais-je ? » sur le sujet, évoque les effets des assouplissements successifs de la carte scolaire sur la mixité sociale à l'école.

Quelles sont les grandes lignes des dernières modifications de la carte scolaire ?

En 2008, pour les entrées au collège et au lycée, les motifs de demandes de dérogation n'étaient même plus examinés : l'inspection académique disait oui à toute demande de dérogation si le collège ou lycée voulu avait de la place. Et si l'établissement est très demandé, la priorité est donnée aux enfants handicapés, à ceux qui ont un problème de santé, et aux boursiers.

Quels sont les effets des récentes modifications ?

Entre 2007 et 2008, 17% de familles supplémentaires, avaient déposé une demande de dérogation. Mais nous n'avons pas de chiffre officiel quant aux effets de l'assouplissement de la mixité sociale. Dans le rapport que j'ai coréalisé en 2008 - et qui n'a pas été publié - je préconisais d'ailleurs la mise en place d'un indicateur de mixité sociale.

Justement, quelles sont les conséquences sur la mixité sociale ?

Le nombre de dérogations accordées, aux boursiers en collège, s'est accru de 33% en 2008 pour un taux de satisfaction de 92%. L'effet paradoxal, c'est que d'un côté les collèges défavorisés perdent des élèves, et en particulier leurs meilleurs élèves. De l'autre côté, des lycées privilégiés accueillent des boursiers.

Quels liens peut-on voir entre l'assouplissement de la carte scolaire, mixité sociale et performance du système éducatif ?

D'une manière générale, on peut dire que plus il y a une grande liberté de choix, moins il y a de mixité sociale... et moins l'école est performante. Si la France est de moins en moins performante en matière scolaire, c'est que la discrimination sociale s'accroît chaque année à l'école. En Belgique et en Finlande, par exemple, où le choix d'affectation des élèves est laissé à la totale liberté de choix des familles, les systèmes éducatifs sont les moins performants.●

Propos recueillis par Emilie Marsaud

Interview : Gilles Moindrot

Menaces sur les RASED : élèves en danger

Xavier Darcos, le Ministre de l'Education Nationale, avait annoncé la suppression de 3000 postes dans les Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés (RASED) et leur disparition dans les trois ans. Interview de Gilles Moindrot, Secrétaire Général du SNUIPP (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegc), le principal syndicat des enseignants des écoles maternelles et primaires, qui a largement combattu cette mesure injuste.

Quel est le bilan des RASED ?

Il n'existe pas de bilan précis et systématique effectué par le ministère. C'est d'ailleurs un problème. Mais les RASED sont très appréciés aussi bien par les professeurs que par les parents d'élèves. Ces réseaux ne sont pas une recette miracle contre les difficultés scolaires des enfants mais ils apportent un réel plus.

Pourquoi sont-ils si appréciés ? En quoi consiste ce plus ?

La principale raison est qu'avec les RASED l'école peut offrir une réponse adaptée aux difficultés scolaires des enfants. Le RASED est constitué d'une équipe qui comprend des maîtres formés pour aider les élèves qui ont des difficultés et des psychologues scolaires qui peuvent les accompagner. L'avantage de ce système c'est qu'il apporte des solutions diversifiées à des enfants qui ne rencontrent pas tous les mêmes problèmes. En ce sens, les RASED participent des dispositifs qui favorisent la réussite de tous les élèves.

Quelle a été la réaction du SNUIPP face à la réforme ?

La réaction a été très vive nous avons appelé à une grève le 20 novembre qui a été très suivie. Nous avons aussi lancé une pétition qui a été signée par 200 000 personnes !

Le Ministre a-t- il entendu vos revendications ?

En partie. Il a annoncé qu'il ne supprimerait que 1500 postes au lieu des 3000 et surtout que les RASED seraient maintenus au lieu d'être supprimés. Il a ensuite organisé des discussions pour les faire évoluer et adapter leurs missions.

Quelles sont les autres pistes pour résoudre les difficultés scolaires ?

Il faut agir en amont, pour les prévenir et les résoudre avant qu'elles ne s'installent. Nous avons besoin de mieux former les enseignants pour que l'école soit capable de faire travailler ensemble des élèves qui progressent de façon différente.

Donc plus de moyens pour l'école ?

Oui et non. Nous disons souvent « plus de maîtres que de classes ». Notre idée est , qu'à certains moments bien précis, il est nécessaire que le professeur ait moins d'élèves face à lui, pour faciliter la construction des apprentissages. Mais nous avons aussi besoin de souplesse et d'une meilleure organisation pour que les professeurs puissent travailler plus souvent en équipe. On sait par exemple, qu'avec plusieurs regards sur un élève en difficulté, l'école est plus efficace. Prévention et souplesse, c'est ce que font les finlandais et ça marche.●

Propos recueillis par Hélène Orain

Les faits

Les réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficultés existent depuis presque 20 ans, notamment dans les zones d'éducation prioritaires. Le principe est de ne pas séparer l'élève de sa classe mais au contraire de l'aider au moment où il en a besoin et d'adapter l'intervention à la nature de ses problèmes. Aide pédagogique et psychologique, accompagnement des élèves pour faciliter leur adaptation à l'école sont les piliers des RASED. 7 000 enseignants spécialisés et 3 000 psychologues travaillent dans ces réseaux au service des élèves fragiles.

Interview : Mamadou Diallo

ZY'VA fête ses 15 ans !

Mamadou Diallo, co-fondateur de l'association « Zy'va », nous explique l'action que son association mène auprès des jeunes du petit Nanterre. Une démarche innovante et intelligente où la famille entière est invitée à adhérer pour de meilleurs résultats.

Quelles sont les principales missions de « Zy'va » ?

Depuis sa création, en 1994, l'association fait de l'accompagnement social, éducatif et culturel, avec pour principale mission de favoriser l'accès à la scolarité, la réussite scolaire, les pratiques culturelles,... pour permettre à des familles de s'insérer dans la société.

Vous avez des exemples concrets ?

Concrètement et en ce qui concerne le soutien scolaire, nous accueillons des enfants et des jeunes, du lundi au dimanche, pour les aider dans leur parcours scolaire. Nous travaillons autour de l'expression, par le biais d'ateliers théâtre, afin qu'ils maîtrisent le français et l'expression orale. Tous les prétextes, qui nous permettent de rapprocher le quotidien au parcours scolaire, sont utilisés. Tout est lié, quand on fait du théâtre, on travaille les pratiques culturelles mais aussi l'expression et donc le français.

Vous faites intervenir les parents dans ces différentes activités ?

Les familles sont adhérentes à « ZY'VA » : pas d'engagement des familles, pas d'inscription à ZY'VA. C'est un vrai projet familial, pour chaque inscription et avant sa validation, on demande systématiquement à rencontrer les parents pour valider son inscription.

Vous avez des résultats plus concluants avec les enfants dont les parents s'impliquent ?

Effectivement, comparé à d'autres structures qui ne travaillent pas avec les parents et où, il n'y a pas d'engagement de leur part, les jeunes vont, viennent... En ce qui nous concerne, les familles reviennent d'années. Ils pensent donc que c'est utile pour leurs enfants, ce qui ne nous empêche pas de continuer à nous interroger sur la validité de cet engagement. Notre souhait est de créer, encore et encore, un réel travail de collaboration avec les familles ; nous sommes donc davantage dans une optique de soutien à la parentalité.

Quelle est la tranche d'âge des jeunes que vous recevez ?

Il n'y a pas de limite d'âge. L'ensemble des bénévoles et des intervenants éducatifs de l'association sont capables d'accueillir tous les publics. Notre but étant de les rendre autonomes le plus tôt possible. Ils peuvent ainsi réinvestir, auprès des plus jeunes, ce qu'ils ont appris avec nous et deviennent des exemples à suivre. C'est une transmission de flambeau perpétuelle.●

Propos recueillis par Karim Omarjee

Interview : Jean-Baptiste Prévost

« Etre autonome est un luxe que tous les jeunes ne peuvent pas se permettre ! »

Etudiant en histoire à l'université Paris I et à Sciences Po Paris, Jean-Baptiste Prévost est, depuis décembre 2007, Président de l'UNEF (syndicat étudiant). Il revient longuement sur l'allocation d'autonomie pour les jeunes, discutée dans le cadre de la Commission confiée à Martin Hirsch, Haut Commissaire à la Jeunesse. Explications.....

Pouvez-vous nous éclairer sur l'allocation d'autonomie des jeunes, qui reste à ce jour la principale revendication de votre syndicat ?

En fait, nous partons du constat qu'un étudiant, pour se former aujourd'hui, a le choix entre deux modes de financement : les mieux lotis dépendent de leurs parents, les autres, issus des classes moyennes et populaires, sont contraints à la précarité des jobs étudiants. Et il faut savoir que le salariat étudiant, comme on l'appelle, s'est généralisé puisqu'il concerne près d'un étudiant sur deux ! Par ailleurs, le besoin en formation est beaucoup plus important aujourd'hui or, toute une génération n'a pas pu accéder à une formation qualifiante, en raison du manque de moyens financier. Cette génération rencontre donc de grandes difficultés lorsqu'elle se retrouve sur le marché du travail d'autant plus, qu'aucun mécanisme de protection sociale n'a été mis en place, par la société, pour leur donner les moyens d'y accéder sans avoir recours à cette double dépendance.
Notre projet d'allocation d'autonomie est donc de mettre en place un statut pour les jeunes. Le volet financier serait une aide donnée, à tous les jeunes, pour la réalisation de leur projet de formation et d'insertion professionnelle durant la totalité de leur parcours. Véritable droit universel, nous proposons que non seulement le montant de cette aide soit d'environ 900 €/mois, chiffre avancé par l'Observatoire de la Vie Etudiante, mais aussi actualisé en fonction de la situation et des besoins de chaque jeune et non plus ceux des parents.

En somme, vous souhaitez que la jeunesse soit reconnue par la société ?

En effet. La durée des études s'étant considérablement allongée, l'âge d'entrée dans le premier emploi stable est en moyenne à 27 ans. Une politique publique des jeunes, qui suive l'évolution de la société, est plus que nécessaire. Sous l'effet notamment de la massification scolaire et universitaire, toute une génération se retrouve, aujourd'hui, dans un trou noir des politiques publiques. La jeunesse est une période de la vie qui n'est pas reconnue socialement, pas protégée et dans laquelle le fait d'être autonome est un luxe que tous les jeunes ne peuvent pas se permettre !

Quelles sont vos propositions en termes de financement pour cette mesure ?

Nous proposons d'une part une refonte totale du système d'aide en direction des jeunes c'est-à-dire que toutes les aides allouées aux parents, au titre de leur enfant étudiant, soient attribuées aux jeunes, ce qui permettrait de couvrir environ la moitié du besoin financier de cette mesure. D'autre part, un investissement budgétaire de l'Etat, doublé d'une cotisation des entreprises, pour atteindre les 15 milliards d'Euros qui seraient nécessaires à la mise en place de ce statut social protecteur pour les jeunes en formation/insertion. Notre logique étant d'avoir la même réflexion que celle menée, après la seconde guerre mondiale, pour les retraités et qui a abouti à un système de retraite solidaire.●

Propos recueillis par Yasmine Oudjebour

Interview croisée

Regards croisés et analyse sur les mouvements des enseignants-chercheurs

Pascal Boldini, Professeur Agrégé de Mathématiques en Sorbonne et Membre du Centre d'Analyses Mathématique et Sociale (EHESS), estime que la lutte continuera au niveau local sous la forme de la désobéissance et du refus d'entrer dans les schémas de mastérisation des concours. Razmig Keucheyan, Maître de Conférences à l'Université de Paris IV, pense que les effets puissants du mouvement universitaire ne disparaîtront pas...

Plusieurs mois de mobilisation, des universités bloquées, des manifestations dans toute la France,... diriez-vous que cette grève soit particulière vis-à-vis de celles des années passées ? Si oui, pourquoi ?

Pascal Boldini : Cette grève est particulière car ce sont les enseignants qui ont initié le mouvement.

Razmig Keucheyan : Les mouvements des années passées ont été initiés par des étudiants ou enseignants du secondaire. Celui-ci est parti des enseignants-chercheurs du supérieur ce qui fait sa spécificité. Les dynamiques de rassemblement de 3 secteurs, lesquels composent l'université, se sont mises en place : enseignants-chercheurs, Biatoss (Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers de Santé Sociale) et étudiants.

Quelles réformes faudrait-il à la place de celles qui sont entrain d'être mises en place ?

P. B. : Il faut reconnaître que le mouvement s'est battu de manière réactive contre les réformes, mises en place par le gouvernement, et non pas pour promouvoir une contre-réforme de l'université. Il a été essentiellement défensif. On veut protéger ses statuts, garder les concours de l'enseignement dans leurs formes existantes.

« On veut une université de service public, ouvert au plus grand nombre, qui garantit autant d'égalité et d'égalitarisme que possible »

R. K. : On pourrait mettre en avant quelques principes élémentaires et une méthodologie. On ne veut pas aller vers une privatisation de l'université. On veut une université de service public, ouvert au plus grand nombre, qui garantit autant d'égalité et d'égalitarisme que possible. Or, la LRU (Loi de la Liberté des Universités) contrevient à ces principes. La logique des réformes doit venir des principaux concernés : étudiants, appariteurs, enseignants-chercheurs et non pas des ministères, des bureaucrates ou des gens qui ont des intérêts liés à leurs catégories sociales.

Quelles ont été les difficultés de coordination entre les différents acteurs et les intérêts divergents de cette grève ?

R. K. : On trouve ces intérêts catégoriels dans toute mobilisation collective. Il faudrait que le mouvement lutte contre la LRU, l'augmentation des droits d'inscription et pour la défense du service public, d'une forme d'universalisme et d'égalitarisme dans l'accès à l'université. Le miracle à Paris IV, c'est que ces deux aspects ont pu être réalisés.

« Cette grève est particulière car ce sont les enseignants qui ont initié le mouvement. »

P. B. : Ce qui m'a personnellement inquiété, c'est l'objective hétérogénéité des catégories ayant des objectifs diversifiés: l'abrogation de la LRU, la question du CNRS, du statut et des concours. On a essayé de raccrocher les wagons et de rejouer des parties, que l'on avait déjà perdues ailleurs, en s'appuyant sur le mouvement des enseignants-chercheurs. A Paris IV, on a réussi à lutter ensemble et à arrêter la lutte, sans trop se fâcher, les uns avec les autres. En revanche le mouvement n'a pas pris l'ampleur nécessaire au niveau national. Le personnel Biatoss est assez peu mobilisé. Les étudiants sont, en général, plus sensibles à des questions qui portent sur les entrées (ici, les conditions d'accès au système universitaire) que sur les sorties. La mastérisation est une question de sortie qui concerne une fraction des étudiants. On peut aussi mentionner la faiblesse des syndicats universitaires qui ne sont pas des instances de négociation reconnues par le gouvernement.

Pensez vous que le mouvement soit terminé ? Êtes-vous inquiets pour l'université française ?

R. K. : Inquiet, certainement. Le monde universitaire est extrêmement fragmenté. Il fallait que les enjeux soient importants et perçus comme tels pour que les gens se disent : il faut que je laisse l'article que je suis en train d'écrire, il faut que je laisse le cours que je suis en train de faire, il faut que je laisse le séminaire que j'avais monté depuis trois ans avec mon collègue. Compte tenu de notre point de départ, je crois qu'il y avait des causes très puissantes qui ont eu des effets importants. Sous une forme ou sous une autre, les choses vont bouger et cette fois-ci on aura plus d'expérience, on ne répétera pas les mêmes erreurs.

P. B. : Pour la suite du mouvement, je pense qu'à la rentrée, on ne pourra pas reprendre la forme que l'on a connue. La question des décrets a mobilisé les universitaires. Désormais, je pense qu'il y aura de la lutte beaucoup plus locale sous la forme de la désobéissance et du refus d'entrer dans les schémas de mastérisation des concours. ●

Propos recueillis par Tulin Sen

Interview : Frédéric Léonhardt

« Le Grand Paris, c'est l'occasion unique pour décider la réintégration des quartiers enclavés »

La démarche du Grand Paris a été lancée en juillet 2008, dix équipes d'urbanistes ont été sélectionnées. Frédéric Léonhardt, urbaniste, a participé à l'équipe composée par Roland Castro en explorant les enjeux concernant les quartiers et les déplacements métropolitains.
Regard d'un expert sur l'avenir de Paris et sa région.

Pourriez-vous nous expliquer en quoi consiste le Grand Paris ?

Nicolas Sarkozy a initié une démarche avec la consultation d'urbanistes d'ampleur internationale, pour imaginer un Grand Paris dans 20 à 30 ans sous l'influence forte du contexte planétaire, penser la métropole de l'après-Kyoto, tournée vers des problématiques telles que le développement durable, le changement climatique, et les problèmes liés aux rejets de CO2. L'objectif, c'est d'essayer d'imaginer ce que peut être la ville de demain pour répondre aux besoins des habitants à une échelle qui «fusionne» enfin les enjeux de Paris et de sa périphérie.
Pour le Président, il y a urgence à faire de Paris métropole un pôle économique beaucoup plus développé qui dans la mondialisation, constitue la locomotive qui tire l'ensemble du pays. Ce dynamisme économique parisien est en quelque sorte un levier économique national qui conditionne en partie sa réélection, ce qui est juste à la fois économiquement et sans doute politiquement.
C'est pour cela que Christian Blanc, «à coté de la consultation du Grand Paris» a été nommé comme secrétaire d'état à la région capitale.
Le problème, c'est que la cohésion sociale, la question des quartiers, de la jeunesse, les problèmes de vie quotidienne, d'urgence en matière de transport, de logement, ne sont pas franchement sur l'agenda du secrétaire d'Etat. La définition même du développement économique urbain, des sortes de Zones Hi-tech hyperconnectées entre elles et avec le reste du monde est sans doute une conception déjà dépassée, après la crise financière de 2008.
Paradoxalement, le Développement durable et écologique, la justice sociale et l'amélioration, urgente, de la qualité de vie sont fortement portées par les équipes d'urbanistes à travers leurs projets qui s'adressent ainsi plus que les politiques aux problèmes quotidiens de tous les Franciliens !!! Il y de nombreuses propositions concrètes qui permettent d'investir, de relancer la machine économique de manière utile en faisant du bien pour les citadins et du beau pour les villes et les quartiers : rénover les logements, créer des équipements publics indispensables, créer les nouveaux pôles de vie sur l'ensemble de la métropole. Encore faut-il passer à l'acte !!

Les franciliens sont donc directement concernés par les chantiers à venir. Vont-ils répondre à leurs attentes en termes de transport, par exemple ?

Désormais la consultation est terminée. Il s'agissait d'abord d'une discussion sur l'avenir, à très long terme, de Paris et sa région. Mais la population est préoccupée par ses difficultés quotidiennes. Et le problème « numéro un » est celui des transports, lié d'une certaine façon à la question des quartiers. Tous les matins, les gens doivent prendre le RER, ils ne sont jamais certains d'arriver à l'heure à leur travail parce que le RER est en panne, ou alors congestionné, même les entreprises sont aujourd'hui préoccupées et entravées dans leur développement.
Ce système merveilleux inventé dans les années 70, confortable et rapide est victime à la fois de son succès, de son usure et du manque de développement depuis les années 90. On a bouclé l'A86, la N104 pour les voitures, mais rien pour les transports publics exceptées quelques lignes de tramways qui ne sont pas à l'échelle des besoins, notamment de lignes rapides qui désenclavent la périphérie.

Quelles mesures proposez-vous alors ?

D'investir massivement et surtout rapidement dans les transports publics à grande vitesse. Mais pour cela, il faut aussi savoir où et pourquoi :
Les évènements de 2005 n'ont pas eu lieu en région parisienne par hasard. De fait, la question des quartiers ne se pose pas uniquement par rapport à l'emploi ou au développement économique mais également, par rapport à leur place dans ce Grand Paris. Aujourd'hui un jeune qui habite à Villiers-le-Bel et travaille sur la plateforme de Roissy doit transiter par Paris pour se rendre à son lieu de travail. Il passe des heures dans les transports en commun, alors que Villiers-le-Bel ne se trouve qu'à quelques kilomètres de Roissy. Les quartiers populaires, ou les besoins en transports en commun sont les plus importants doivent être au cœur d'un programme d'investissement.
Par exemple, on pourrait créer une ligne de transport rapide qui irrigue la plupart des quartiers de la banlieue nord, de Gennevilliers à Argenteuil, Epinay, Stains, Saint-Denis en passant par les deux grands pôles d'emploi, que sont la Défense et Roissy. C'est un moyen de réintégrer ces quartiers dans la métropole par rapport aux zones de développement économique, mais aussi une des solutions, pour résoudre un problème terrible : la surcharge des lignes RER et métro dans Paris qui voit passer des voyageurs «banlieue-banlieue».
Pour cela, il ne suffit pas d'imaginer 130 Km de souterrain, qui vont mettre 20 ans à sortir, et comme c'est prévu, coûter une fortune pour déplacer les Cadres High-tech de la Défense et Saclay à Orly et Roissy. Il faut un plan d'urgence de modernisation des RER, de création de nouvelles lignes de Métro rapides qui irriguent l'ensemble des quartiers hors Paris et permettent de développer des pôles équilibrés dans toute la zone dense (Gennevilliers, Saint-Denis, Vitry, Noisy-Le-Grand), de diminuer les temps et les distances de transport.
Le Grand Paris c'est donc l'occasion et surtout la possibilité de réintégrer ces quartiers isolés et enclavés à l'ensemble du territoire. En développant des réseaux de transport qui permettent aux habitants des quartiers d'être plus mobiles, d'accéder plus facilement à l'ensemble de la métropole, aux nouveaux emplois, et réduire ainsi la rupture économique, sociale et culturelle entre les gens qui habitent les quartiers et les gens qui habitent à l'extérieur.●

Propos recueillis par Loubna Méliane

Retrouver la suite de l'interview dans le prochain numéro de « Pote à Pote »

Interview : Didier Lapeyronnie

« Le ghetto est à la fois une cage et un cocon... »

Didier Lapeyronnie est également auteur et a notamment publié « Ghetto Urbain ». Il nous livre son analyse sur les phénomènes de ghettoïsation.

Dans votre dernier livre « Ghetto urbain », vous avez choisi un quartier de France pour y analyser précisément les logiques du ghetto. Comment faire pour éviter les choix imposés : se fondre dans le moule da la cité ou rester coincé entre son identité personnelle et celle assignée par le ghetto ?

Le ghetto est une expérience qui s'inscrit dans le rapport que les gens entretiennent avec eux-mêmes et c'est très compliqué, pour eux, d'y échapper notamment à un certain âge. C'est quelque chose qui protège du monde extérieur mais en même temps c'est un handicap individuel. Ils le fabriquent collectivement et ils essaient de s'en échapper individuellement.
Mais ce qui crée problème, c'est souvent la construction des identités de genre, notamment pour les femmes. Il est très difficile d'être complètement soi-même dans le ghetto : on est un personnage social, celui du ghetto.
Le ghetto se construit à l'intérieur mais il est d'abord créé à l'extérieur. C'est le produit de la ségrégation, du racisme, de la pauvreté. Les habitants fabriquent cette réalité par leur expérience vécue. Ils mènent une lutte en permanence pour échapper à cet espèce de déchirement. Au fond, il n'y a pas d'autre solution que de s'échapper, sinon il faut accepter ces dualités.

Quel est le point positif à souligner ?

Le ghetto est à la fois une cage et un cocon. C'est un monde de liens forts, pouvant être très étouffants, mais qui, en même temps, constituent une ressource.
Il faudrait des vraies politiques sociales et anti-raciales, mettre ces liens forts au service d'une capacité d'action. De ce point de vue, je suis très favorable aux politiques d'actions communautaires, les politiques de « empowerment », comme on dit dans les Amériques du nord au sud, c'est-à-dire qu'il faudrait donner plus de pouvoir aux gens.

Comment l'histoire peut-elle rendre la crédibilité à la France ?

La crédibilité de la France n'est pas tant liée à l'histoire qui, à mon sens, reste une question réservée à l'élite. L'histoire est, certes, importante mais elle me semble secondaire par rapport aux épreuves que vivent quotidiennement les gens. Dans le monde populaire, c'est l'expérience quotidienne de la violence policière, du racisme, de la brutalité de la justice qui pose problème d'où ce sentiment que la France ne veut pas de cette population. Donc c'est ici et maintenant qu'il faut que les choses changent. Si l'on veut que la France retrouve des capacités d'intégration, cela doit, d'abord, passer par le changement des pratiques, celles de la discrimination, du racisme quotidien et de la ségrégation. ●

Propos recueillis par Tulin Sen

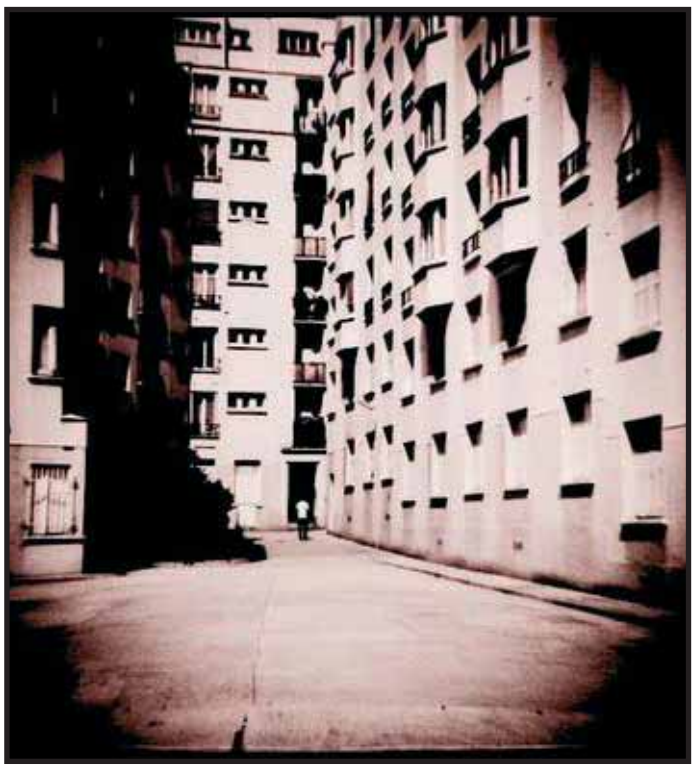

Grâce à votre soutien, Pote à Pote ira encore plus loin

ABONNEZ-VOUS ! !

ABONNEMENTS ET SOUTIENS PAR AN : 0 50 Euros 0 100 Euros

NOM : ..... **PRENOM :** .....
ADRESSE : ..... **CP :** ..... **VILLE :** .....
MAIL : ..... **N° DE TEL. :** .....

Coupon à renvoyer à :
Fédération Nationale des Maisons des Potes – 16, Square Dunois, 75013 Paris.

Interview : Gilles Poux

« Je souhaite un débat national sur ces questions relatives aux quartiers populaires »

Le maire de la Courneuve revient sur sa plainte déposée, auprès de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE), et qui dénonce les discriminations sociales qu'auraient subit les cités populaires.

En mai dernier, vous avez porté plainte contre Nicolas Sarkozy, Président de la République, devant la Halde, où en est cette plainte aujourd'hui ?

La ville a porté plainte auprès de la HALDE, non pas contre Nicolas Sarkozy, mais contre les politiques publiques pour discrimination sociale et territoriale, qu'elles exercent depuis maintenant une trentaine d'années. Notre démarche est assise sur des constats généraux, en comparant ce qui se passe sur le plan national et en matière d'aménagement au sein des quartiers populaires. En même temps, on sollicite des maires pour les informer de la démarche et leur demander de nous soutenir et de s'engager avec nous.
Moi je souhaite que ça permette de faire un débat national sur ces questions relatives aux quartiers populaires.

Sur les 150 maires sollicités, combien ont répondu positivement ?

Pour le moment une quarantaine de maires ont exprimé leur solidarité, mais chacun avec ses spécificités, naturellement. On poursuit notre travail pour que, courant 2010, on puisse rencontrer des élus, des associations, sur cette question de la maltraitance de toutes ces grandes cités populaires de France, qui sont délaissées et dans une situation d'oubli.

Et le plan « Espoir Banlieues » de Fadéla Amara, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville ?

Je ne conteste pas les bonnes intentions, cependant on reste dans des démarches qui ne sont pas en situation d'inverser les logiques en œuvre dans ces territoires. Et ça ne date pas d'aujourd'hui. Dans les années 90, François Mitterrand, alors Président de la République », avait déclaré : « Je me donne cinq ans pour régler la question des quartiers populaires ». Mais on est resté à des « mesurettes » qui ne prennent pas en compte les décrochages sociaux dans ces quartiers et, avec la crise aujourd'hui, ce sont les populations de ces mêmes quartiers qui en sont les premières victimes.

« les grandes déclarations, par le Président de la République, qui promet 35 milliards d'euros pour les transports moi je dis Chiche Banco ! »

Vous avez exprimé votre scepticisme sur le Projet de « Grand Paris »...

Je ne suis pas d'un naturel sceptique. Mais les grandes déclarations, par le Président de la République, qui promet 35 milliards d'euros pour les transports moi je dis « Chiche Banco » !
Après je veux voir ce qui va être mis sur la table. Avoir un véritable projet, sur la métropole parisienne, qui permette d'apporter de réelles réponses à l'ensemble des questions sur le transport et qui vise à développer l'économie sur la région parisienne. Si cette ambition se traduit par des moyens, dans ce cas là, pour des départements, comme le mien et d'autres quartiers populaires, un tel projet pourrait être, en effet, bénéfique.●

Propos recueillis par Karim Omarjee

Portrait

Hamou Bouakkaz, militant du quotidien

« Exclu par la « norme », constamment confronté à des problèmes d'accessibilité, issu d'un milieu populaire où les soucis du quotidien rythmaient ma vie, je sais exactement de quoi me parlent les militants associatifs que je côtoie. » Difficile de trouver un rôle qui conviendrait mieux à Hamou Bouakkaz que celui qu'il occupe à la mairie de Paris. Après une vie passée à surmonter les obstacles les plus divers, et en premier lieu sa cécité, l'élu est, depuis mars 2008, maire adjoint chargé de la démocratie locale et de la vie associative. Une nouvelle étape sur un chemin qui en compte déjà beaucoup.

« Mes parents n'auraient jamais fait le voyage si je n'avais pas été malvoyant. Mais ma cécité était trop compliquée à traiter en Algérie ». Hamou Bouakkaz arrive en France à l'âge de treize mois avec sa famille. Son enfance dans une cité de Bezons (95) est pleine de souvenirs heureux, entourée par l'affection de deux sœurs, d'un frère et de parents « qui n'ont jamais baissé les bras et qui ont toujours voulu le meilleur pour moi ». Très vite, il est placé dans un internat spécialisé. Une bonne scolarité avec des enseignants « particulièrement attentifs ». Il finira par décrocher un diplôme d'ingénieur de l'école nationale supérieure des télécommunications. Jusqu'ici, donc, tout va bien. Tout s'assombrit avec l'entrée dans la vie active. « Les entreprises ont peur d'investir sur nous. Qu'on nous donne une place et ça leur sera pourtant rendu au centuple. On a davantage de capacité à se sortir du pétrin : on se bat contre des obstacles du matin au soir », pointe-t-il en gardant toujours la même tonalité de voix, avec des yeux qui ne quittent jamais l'horizon. En 1993, il entre au Crédit Lyonnais comme trader. Mais finit par se lasser. « J'ai toujours été un militant de la cause associative, finit-il par lâcher. Le virage vers la politique a été évident ». Il s'engage, auprès de Bertrand Delanoë en 2001, pour mieux satisfaire son envie d'agir concrètement. Et mesure, au vu de son parcours, l'ampleur de la tâche dans le domaine associatif. « Je sais combien il est difficile pour une majorité de citoyens de trouver le temps et la porte d'entrée pour tout processus participatif ». Mais Hamou Bouakkaz sait aussi que les obstacles sont faits pour être surmontés.●

Nadir Dendoune

Interview : Najwa El Haïte Confaits

« Mener le combat dans le milieu associatif »

Najwa El Haïte Confaits, est Conseillère Municipale (PS) à la mairie du Havre.
Marquée par l'indifférence et le racisme, subis par son père, elle décide de s'engager en politique. Elle nous parle du « Conseil de la Diversité » mise en place par sa municipalité.

Lors du dernier conseil municipal, vous avez marqué votre vive opposition à la création d'un conseil de la diversité. Pourquoi ?

La Mairie du Havre semblait vouloir travailler en collaboration, avec tous ses élus, y compris ceux de l'opposition. La Mairie m'a donc contacté pour travailler à la mise en place de ce « conseil de la diversité ». Malheureusement, nous n'avions pas les mêmes objectifs. Ce conseil aurait pu porter un combat fondamental qu'est celui de la lutte contre toutes les formes de discrimination. En fait, pour la mairie, il s'agissait simplement d'inviter toutes les communautés étrangères qui composent la ville à se retrouver autour d'une table.

Dans quel but ?

Réfléchir à des thèmes comme l'enseignement supérieur ou l'exclusion. Rien n'apparaissait sur les discriminations ou même sur l'emploi. Mais ce qui m'a le plus gêné c'est que le terme de " communauté " apparaissait cinq à six fois dans la délibération du Conseil Municipal. Vous ne pouvez qu'être choquée, lorsque vous êtes comme moi une vraie républicaine, par la rédaction d'une délibération qui met en avant les différences communautaires. Alors qu'un Français, « pure souche », subit dans un quartier les mêmes discriminations qu'un Français d'origine étrangère.
Il s'agit là d'une coquille vide.

Que s'est-il passé par la suite ? La délibération a t-elle été adoptée ?

Nous sommes minoritaires au sein du conseil municipal donc la délibération a été adoptée. Néanmoins je crois beaucoup à la force de frappe des associations. La lutte contre les discriminations passera par le travail associatif.

N'est-ce pas plutôt au politique de régler le problème ?

Bien sûr que ce combat doit être porté par les responsables politiques, avec l'aide et le support des associations, mais la voie choisie par ce gouvernement me dérange profondément. Par exemple, sur la question des statistiques ethniques, la catégorisation des individus par rapport aux autres, me pose problème. Surtout que les outils pour lutter contre les discriminations, contrairement aux propos de Monsieur Sabeg, existent. Par exemple, les testings, lancés par SOS Racisme, permettent d'établir un état des lieux de la discrimination en France. Il existe également des statistiques sur le patronyme, par exemple on sait qu'un Français, avec un nom et un prénom à consonance française, a entre 1,5 et 3 fois plus de chance d'être convoqué à un entretien d'embauche qu'un français avec un nom et un prénom à consonance étrangère. Les chiffres existent, le plus important c'est d'agir, en travaillant sur les mentalités. La loi existe aussi, on sanctionne les discriminations de 2 ans d'emprisonnement et/ou 45 000 euros d'amende, c'est pénalement répréhensible puisque c'est constitutif d'un délit.

Comment mener cette bataille lorsqu'on est élue de l'opposition ?

Par le biais du milieu associatif. J'ai monté, dans le Département de Seine-Maritime, une association « Seinomarines » qui lutte contre les discriminations et œuvre en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir dans ce domaine. On organise donc des conférences, des rencontres pour sensibiliser, alerter et surtout essayer de faire évoluer les mentalités.
Je suis également Présidente de l'association SOS Racisme en Seine-Maritime. Mon combat dans ce domaine est de tous les instants.●

Propos recueillis par Loubna Meliane.

Association

La MPE de Vitrolles, l'alternative associative

Créée en 1999, en opposition à la municipalité MNR (Mouvement National Républicain), la Maison Pour l'Egalité (MPE) est une association, implantée sur les quartiers du Liourat et des Pommiers de la ville de Vitrolles, qui met en œuvre des actions d'animation et de loisirs ainsi que des projets favorisant l'accès aux droits, à l'information et à la citoyenneté en direction d'un public enfants, jeunes et femmes/familles

L'idée d'une association a pris tout son sens avec l'appui des membres de SOS Racisme, du personnel municipal, des maisons de quartier et de la Fédération Nationale Des Maisons des Potes à laquelle notre association a toujours été affiliée.
Ses actions, fondées sur la participation active des habitants des quartiers de la commune, ont pour objectif de promouvoir l'insertion sociale, professionnelle et culturelle et de participer à la création d'une nouvelle solidarité dans les cités.
Notre but : donner un cadre, d'activité commun, aux habitants des quartiers de Vitrolles sans distinction de race, d'opinion, de religion ou de philosophie, d'aider à la réalisation de projets d'activités, d'aide, de solidarité et de loisirs.
Mais aussi d'entreprendre des initiatives d'éducation, de promouvoir et défendre les valeurs de la République.
Aujourd'hui, notre association est heureuse de poursuivre son action en faveur de la lutte contre les discriminations, aux côtés de la ville de Vitrolles, qui s'est engagée politiquement pour la mise en place d'un plan de prévention et de lutte contre les discriminations.
Dans ce cadre, la Maison Pour l'Egalité s'inscrit comme un relais opérationnel de cette politique publique commune de la collectivité et en partenariat avec le correspondant local de la Halde.
Notre mission : mettre en œuvre des projets d'actions liés à cette problématique. Ainsi, la MPE a organisé, au mois de mars dernier, une grande manifestation pour promouvoir la diversité et sensibiliser nos différents publics à cette lutte, en partenariat avec d'autres associations vitrollaises avec au programme : organisation d'exposition-débat, diffusion de films pédagogiques et organisation d'un concert de la diversité.
Au quotidien, la MPE développe ses services aux habitants à travers la mise en place d'une permanence administrative, d'information, d'orientation et d'accès aux droits mais aussi des actions de sensibilisation contre les violences faîtes aux femmes.
Chaque année, nous renouvelons ces actions et interventions militantes avec toujours le même engagement et avec beaucoup d'enthousiasme.●

Maison pour l'Egalité de Vitrolles.

Julie Elyssa Kraim

Julie Elyssa Kraim est Conseillère Régionale de Haute-Normandie en charge de la lutte contre les discriminations. Retour sur le parcours d'une jeune femme qui tente de rester déterminée malgré les coups durs et les doutes.

Issue d'un couple mixte (sa mère est française et son père tunisien) Julie Elyssa Kraim dérange, aux yeux de certains, par son profil.
Née en France, elle quitte le pays, à l'âge de neuf mois, pour aller s'installer en Tunisie avec ses parents. Après son bac et « n'étant pas super douée en arabe », elle décide de revenir vivre en France le temps de sa scolarité. L'occasion pour elle de découvrir, finalement, un pays qu'elle connaît très peu. Pourtant, il n'a jamais été question pour elle de rester, d'autant que son arrivée éveille un questionnement sur son identité. « Suis-je une immigrée de première génération ? ». Le regard et les propos grinçants des autres nourrissent avec douleur sa réflexion : « Les gens me disaient toujours « mais ce n'est pas possible, tu ne peux pas être arabe ».
Mais pas question de s'apitoyer sur son sort. Héritière d'une histoire familiale forte, elle décide de s'engager au parti socialiste. Au début, elle donne des coups de mains : écrit des articles pour les revues, internes du PS, distribue des tracts, assiste aux réunions, etc. En 2004 ses responsabilités grandissent, le parti la désigne pour se présenter aux régionales. La liste sur laquelle figure Elyssa Kraim remporte le scrutin et la propulse au poste de Conseillère Régionale en charge du spectacle vivant et des luttes contre les discriminations. « Je n'ai pas cette histoire des banlieues, j'ai vécu tout autre chose, mais ça ne veut pas dire que je ne comprends pas. Ceux qui sont venus en France dans des conditions plus faciles ne sont pas nécessairement des gens qui méprisent ceux qui sont déjà ici ».
Elle obtient une enveloppe budgétaire- inexistante avant son arrivée- pour mettre en place son plan d'action. L'une de ses orientations politiques en la matière : travailler en amont avec tous les acteurs, de lutte contre les discriminations, pour que le Conseil Régional établisse une meilleure expertise de terrain et qu'un engagement bilatérale se mettent en place pour aboutir à une amélioration de la situation réelle en la matière.
Une rencontre annuelle est organisée pour que chacun puisse faire part de ses difficultés et de ses doléances, tout en apportant des solutions concrètes.
Suite à quoi, Elyssa Kraim met en place un fond de financement spécifique à la lutte contre les discriminations. Cet argent va servir tous les ans à une quinzaine de projets sociaux culturels. «Je me suis rendue compte, par exemple, que la région n'avait jamais financé la Gay-Pride, désormais grâce à ce fond, c'est possible ».
Elle veut également sensibiliser les plus jeunes. Pour eux, elle a mis en place un appel à projet : la première année, il s'agissait de réfléchir à une politique de lutte contre les discriminations. « Depuis c'est l'appel à projet qui suscite le plus de retour au Conseil Régional. Et c'est vraiment intéressant puisque désormais nous avons de véritables professionnels sur cette question dans nos lycées ».
Cette institution n'est pas en reste, elle organise des sessions de formation pour sensibiliser les services de recrutement, en contact avec le public, pour lutter contre les discriminations.
Malgré toute cette énergie et cette détermination à vouloir en finir avec les discriminations, l'avenir reste incertain. L'encrage local lui fait peur. Elle qu'on n'a jamais vraiment prise au sérieux, affirme que « lorsqu'on voit débarquer un élu du Conseil Régional on s'attend à voir un homme, blanc, avec une cravate et les cheveux grisonnants ». Elle doute, s'inquiète et surtout doit vite se décider sur son engagement ou pas aux prochaines régionales... car 2010 c'est demain.●

Loubna Meliane

Philippe Doucet

Issu du monde paysan Havrais par son père et ouvrier par sa mère, pur produit de l'école républicaine, à 48 ans Philippe Doucet est depuis 2008 à la tête de la troisième ville de France : Argenteuil (Val d'Oise). Rencontre...

« Une élection se gagne dans l'union et non pas dans la division ». Tel est le maître mot de Philippe Doucet, maire PS d'Argenteuil (95), lorsqu'il évoque son élection aux dernières municipales. Ce quadragénaire, engagé au Parti Socialiste dès l'âge de 18 ans, fait partie de ceux qui portent un regard plutôt critique sur la situation actuelle de son parti « On gagne sur un projet et certainement pas sur le fait de s'évertuer à expliquer que l'adversaire est un con » et d'ajouter « les dernières élections européennes en sont d'ailleurs l'illustration probante ! ». A bon entendeur...

Fort de son expérience politique, d'abord élu Conseiller Municipal au Havre (Seine Maritime), puis Conseiller Général à partir de 2004 sur la canton nord de sa ville, Philippe Doucet a donc décidé de bâtir sa campagne autour du rassemblement « avec la présence du Parti Communiste dès le 1er tour », de modernisation et de bonne gestion de la ville, de renouvellement, de jeunesse mais aussi d'expérience. En somme une liste à l'image de la ville et en adéquation avec la volonté des argenteuillais qui « en aucun cas souhaitaient revivre l'épisode d'avant 2001 ». Avec un projet politique visant à enclencher à la fois une dynamique collective pour la ville, Philippe Doucet désir montrer que, dans la République, chacun a sa place. Placée sous le slogan « Fiers d'être Argenteuillais » parce qu' « Argenteuil et ses habitants, notamment les jeunes (ndlr...triste épisode du passage de Nicolas Sarkozy déclarant : « Vous en avez assez de cette bande de racailles, on va vous en débarrasser ».), avaient et ont toujours ce réel besoin de se réapproprier leur ville, d'en modifier l'image pour pouvoir ensuite s'y projeter ».

Travailleur acharné, Philippe Doucet entraîne l'ensemble de son équipe sur les grands enjeux de sa politique municipale, menée depuis un an, comme le refus du « nettoyage social » parce qu' « Argenteuil est une vraie ville des classes populaires et on souhaite afficher notre volonté de faire le pari du Vivre Ensemble ». L'ambition du maire serait de mettre Argenteuil au rang de grande ville d'Ile-de-France, à travers notamment l'organisation d'un grand forum « Demain Argenteuil » sur les questions urbaines. Mais aussi le lancement d'un important programme de réhabilitation de logements sociaux, question cruciale pour la ville. Ou encore la mise en place d'une Unité Territoriale des Quartiers parce que « la sécurité est la première des libertés ».

Autant de paris qui ne lui paraissent pas impossibles à relever même s'il avance « toujours avec beaucoup de prudence ».●

Yasmine Oudjebour

Hommage

A quand la fin du mépris envers les Tirailleurs Sénégalais ?

Ils ont sacrifié leur jeunesse pour que le pays des Droits de l'Homme prospère... En dépit de leurs sacrifices, durant les grandes guerres menées par la France, ni les livres d'histoire, ni l'Etat Français, ni la population ne reconnaissent l'apport de ces valeureux aînés que l'on appelle « Indigènes ». Pourquoi a-t-on gelé les pensions de ces héros ? Pourquoi faut-il que les anciens combattants du foyer « Adoma » de Bondy (93) réclament encore leur dû ?

Ils étaient français

Tout commence en 1857, Faidherbe, le gouverneur du Sénégal (colonie française) propose à Napoléon de créer le corps des Tirailleurs Sénégalais pour renforcer les effectifs militaires. Jusqu'à l'indépendance, chaque militaire est français ! C'est ainsi qu'une dizaine de résidents du foyer « Adoma » de Bondy (93), militaires de carrière, ont combattu au même titre que les militaires de la métropole.
En 1956, le fringuant parachutiste Mamadou Sarr, âgé de 20 ans, était fier d'appartenir à l'une des plus belles armées de l'empire et n'hésita pas à partir en Algérie : « J'étais un militaire discipliné. Arrivé sur place, je participais activement aux opérations militaires parce qu'il fallait sauver le pays... ». Son voisin de chambre M.Diop précise qu'à l'origine, on leur expliquait qu'il s'agissait d'opérations de maintien de l'ordre et non de guerre !

Oumar Djémé, jeune soldat à fière allure, ne pensait qu'au bien être de sa famille dont il était l'un des piliers. Il connu l'Algérie mais c'est l'Indochine qui le marqua le plus : « Nous étions égaux, blancs, noirs, arabes... unis pour la même cause : le pays, la France. Je n'oublierai jamais le visage de ces frères qui sautaient sur des mines. Ni la mission durant laquelle j'ai passé 48 heures, recroquevillé dans une cuvette avec tout le régiment, sous des tirs discontinus... Pour tenir on chantait la marseillaise et les africains, l'hymne des tirailleurs ».

Ils sont devenus sénégalais

Boum ! C'est le bruit des canons qui tonnent dans le ciel de Dakar, tous les 4 avril, pour fêter l'indépendance octroyée par le colonisateur en1960. Depuis, les militaires font partie d'une nation naissante et fière de son patrimoine historique. Le poète et Président Léopold Sédar Senghor honorait le sacrifice dans son poème liminaire : « Qui pourra vous chanter si ce n'est votre frère d'armes, votre frère de sang ? [...] Vous n'êtes pas des pauvres aux poches vides sans honneur. Mais je déchirerai les rires Banania sur tous les murs de France ». De son côté, la population accueillait, de manière contrastée, les sacrifiés de la République Française : « Bravo, vous êtes des héros » clamaient certains, « Le pays de De Gaulle vous a oublié » ajoutaient d'autres. Malheureusement, l'administration française donna raison à cette dernière remarque. En 1959, les pensions et les retraites des anciens militaires étrangers de l'armée française furent indexées sur le coût de la vie. Elles ne valaient plus que 3 à 30 % de la pension des combattants français de souche (16 Euros par mois contre 490 Euros).

Ils seront reconnus par tous

A l'époque des colonies, les appelés africains étaient tous appelés « tirailleurs sénégalais ». Raphaël Baga, d'origine ivoirienne, s'engagea en 1945, il juge que « Les africains ont beaucoup perdu dans cette guerre : amis, frères et maintenant reconnaissance. Quand on se faisait attraper, on nous tranchait la gorge en Algérie... et maintenant, nous voilà victime de discriminations financières ! ».

Le changement arrive en 2001 ; le Conseil d'Etat s'appuyait sur l'article 14 de la convention Européenne des droits de l'Homme qui interdit «des discriminations fondées sur le sexe, la race, la religion, la couleur, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale... « pour que le tirailleur sénégalais Amadou Diop ait droit à la revalorisation et au rappel de ses arriérés de pensions (il avait combattu lors de la guerre de1914 à 1918).
En 2006, le film Indigènes, du réalisateur Rachid Bouchareb, fit « craquer » le Président de l'époque, Jacques Chirac, selon Libération. Grâce à ce film qui présentait le dévouement des militaires, issus des anciennes colonies françaises, il décida qu'il fallait revaloriser les pensions gelées des 80 000 vétérans (dont 15 000 en Afrique subsaharienne, en particulier au Sénégal et au Tchad). Lionel Jospin (alors Premier Ministre) estima que les 1,85 milliards d'euros risquait "de déstabilisation des structures sociales des pays" et une "perturbation des économies locales" face à des fortunes subites... retardant ainsi la revalorisation effective des pensions. Alors, les héros oubliés patientent encore... Avec une sagesse remarquable, les « anciens de Bondy » clament tous en chœur : « Malgré tout, justice sera faite, nous aimons la France. C'est notre patrie ! »●

Par Médina Koné

Retrouvez les interviews des anciens combattants sénégalais sur : www.poteapote.info, rubrique mémoire.

Justice

L'esclavage, ce long chemin pour la reconnaissance comme crime contre l'Humanité

Le poids de l'histoire a toujours pesé sur les relations entre la France et ses départements d'outre-mer. Pourtant, en assumant pleinement ce passé, une nouvelle page pourrait être écrite.

Le 4 février 1794, la première République Française abolissait l'esclavage colonial. Véritable révolution dans la révolution, cette première abolition fut la conséquence du combat mené par les esclaves eux-mêmes (l'abolition fut arrachée par les troupes de Toussaint Louverture à Saint Domingue dès le 29 août 1793), d'une guerre impitoyable avec les Anglais pour le contrôle des colonies et de l'action d'un petit noyau d'abolitionnistes, dont l'Abbé Grégoire).Huit ans plus tard, Napoléon, alors Premier consul, rétablit l'esclavage dans les colonies françaises malgré de farouches résistances. Seuls les esclaves de la partie française de Saint-Domingue préservent leur liberté. Ils infligent à Bonaparte sa première grande défaite et proclament leur indépendance le 1er janvier 1804.

Avec l'avènement de la deuxième République, c'est le printemps des peuples, le combat des esclaves ainsi que celui des abolitionnistes, dont le plus célèbre, Victor Schoelcher, aboutit, enfin. Sous l'impulsion de ce dernier, le gouvernement provisoire de la seconde république signe le 27 avril, le décret d'abolition de l'esclavage et « accorde aux anciens esclaves le statut de citoyen. Des dizaines de milliers d'esclaves retrouvent enfin la liberté. Cependant, l'exploitation coloniale va perdurer après 1848. Par ailleurs, une fois l'abolition proclamée, une chape de plomb va tenter de raturer l'esclavage de la mémoire des descendants d'esclaves. Elle restera présente 150 ans, jusqu'à la marche du 23 mai 1998. Ce jour-là, 40000 personnes, en majorité antillaise, guyanaise et réunionnaise rendent pour la première fois hommage aux victimes de l'esclavage. Par ce geste, l'humanité des esclaves est reconnue par leurs descendants.

Le temps est alors venu que la République le reconnaisse non seulement pour traiter le ressentiment, mais aussi les énormes dysfonctionnements qu'a engendré cette histoire chez les descendants. Le premier pas est fait le 21 mai 2001 par la promulgation de la loi Taubira.

Mais, aujourd'hui, les limites de cette loi se font sentir et il devient urgent que l'esclavage bénéficie d'une reconnaissance renouvelée au risque de nourrir les frustrations des uns, les inepties des autres, et la haine de certains...

Les récentes révoltes dans les DOM révèlent deux choses, une population touchée par une crise économique et sociale, problème qui n'est pas nouveau, mais surtout une question identitaire non résolue pour des populations majoritairement composées de descendants d'esclaves qui ne savent toujours pas comment gérer ce lourd passé.

Comme le fait remarquer Serge Romana, président du Comité de Marche du 23 mai 98, « ces populations se sont créées dans ce crime contre l'humanité qu'est l'esclavage ». En effet, historiquement, les Réunionnais, les Martiniquais, les Guadeloupéens et les Guyanais n'avaient pas d'existence antérieure à l'esclavage. Pourtant l'article 1er de la loi Taubira ne reconnaît, les esclaves Guadeloupéens, Martiniquais, Guyanais ou Réunionnais comme victime de l'esclavage. De ce fait, il ne peut y avoir de réparation symbolique.

Par ailleurs, comme le dit Serge Romana, il est temps par exemple de reconnaître les préjudices liés à cette histoire et de prendre des mesures pour y remédier. En guise d'exemple, il évoque la matrifocalité antillaise, ce système de parenté spécifique aux populations issues de l'esclavage et qui se caractérise, entre autres, par la place centrale qu'occupe la mère dans le foyer et par des hommes ayant des difficultés à assumer leur rôle de père et de mari. Il voit là une conséquence directe de l'esclavage. L'article 12 du Code Noir stipule en effet : « Les enfants qui naîtront de mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves, et non à ceux de leur mari, si le mari et la femme ont des maîtres différents ».

Le président du Comité de Marche du 23 mai 98 revient enfin sur le procès perdu face à Max Gallo. Il dresse un constat édifiant : « la loi de la députée de Guyane ne s'auto-protège pas, il est donc encore possible d'affirmer que l'esclavage n'est pas un crime contre l'humanité sans risquer une quelconque condamnation ».

Il devient urgent qu'une nouvelle loi vienne pallier les carences de la législation de 2001, sans quoi ceux qui affirment qu'il existe une hiérarchie des mémoires dans notre République auront encore du grain à moudre...●

Karim Omarjee

« ces populations se sont créées dans ce crime contre l'humanité qu'est l'esclavage »

Interview : Delphine Batho

Fichage ethnique : les défis de la République ?

Delphine Batho est Députée PS des Deux-Sèvres et Secrétaire Nationale du Parti Socialiste chargée des questions de sécurité, jusqu'en novembre dernier. Elle revient longuement sur son rapport parlementaire : « Fichiers de police : les défis de la République ».

Pendant plusieurs mois, Jacques Alain Bénisti (UMP) et vous-même avez sillonné la France pour voir comment fonctionnaient les différents fichiers de police. Quel constat tirez-vous ?

On assiste depuis plusieurs années à une prolifération du nombre de fichiers de police ainsi qu'à une augmentation de leur volume, d'où l'inquiétude légitime des citoyens. C'est à la suite de la mobilisation citoyenne, contre le fichier EDVIGE, que la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale a décidé d'engager un travail de fond. Il n'y avait jamais eu, jusqu'ici, de rapport parlementaire sur les fichiers de police, ce qui prouve l'étendue du déficit démocratique sur ce sujet. D'ailleurs, nous avons découvert que 25%, de ces fichiers de police, n'ont absolument aucune base juridique légale ! Les garanties de contrôles ne sont pas à la hauteur de ce qu'on est en droit d'attendre dans une démocratie. Les outils les plus utilisés, par les policiers, ne sont pas toujours performants et reposent souvent sur des technologies dépassées. Enfin, il y a dans certains fichiers des défaillances et des dysfonctionnements très graves. Notre constat le plus sévère concerne le fichier STIC. Le nombre de personnes physiques, mises en causes inscrites dans ce fichier, est passé de 3,96 millions en 2001, à 5,58 millions au début de 2009, soit une progression de près de 41 %. Cette massification est directement liée à la culture du chiffre qui s'exerce sur les services de police. En effet, le même système informatique procède au fichage au STIC et à la production des statistiques de la délinquance du Ministère de l'Intérieur. Il y a ainsi un lien direct entre l'augmentation de 41%, du nombre de personnes inscrites au STIC, et l'augmentation de 71%, des gardes à vue, sur la même période. Le fichage des gardés à vue n'est pas conforme aux textes et conduit à des aberrations. Par exemple, prenons une affaire de violences urbaines où 20 personnes sont placées en garde à vue. À l'issue de leur enquête, les policiers défèrent seulement deux personnes à la justice. Si, au terme de la procédure, le parquet classe sans suite le dossier de ces deux personnes, elles seront effacées du STIC. Par contre, les 18 autres qui avaient été placées en garde à vue, puis disculpées et qui n'ont jamais été déférées, y resteront inscrites... C'est le monde à l'envers ! Le plus préoccupant, c'est que ce fichier n'est pas seulement consulté pour connaître les antécédents judiciaires d'une personne, mais aussi dans le cadre d'enquêtes administratives, par exemple pour une procédure de naturalisation ou pour l'accès à certaines professions réglementées comme les métiers de la sécurité privée. Toute erreur, toute inscription indue ou inexacte dans le STIC peut ainsi avoir des conséquences désastreuses et barrer l'accès à l'embauche. Cela concerne l'accès à un million d'emplois en France !

Vous êtes Députée PS, n'y a-t-il pas eu trop de divergence sur la question avec Monsieur Bénisti, député UMP ?

Dès la polémique sur le décret du fichier EDVIGE, j'ai défendu l'idée que le décret devait être retiré et que c'était à la loi, après un débat démocratique, de définir et d'encadrer le contenu des fichiers de police. J'ai cherché à faire avancer cette idée centrale et à convaincre, y compris la majorité parlementaire, je l'assume. Je suis très fière qu'à l'arrivée, ce rapport, qui porte cette exigence d'un contrôle démocratique, ait été adopté à l'unanimité de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale. Oui, nous avons eu de nombreux désaccords avec Jacques Alain Bénisti, c'est normal et heureusement ! Mais pendant six mois, nous sommes allés dans les services de police, dans les tribunaux, pour voir comment tous ces fichiers fonctionnent au quotidien. Cette façon d'examiner les choses de façon concrète, à l'écoute de ceux qui font la saisie, utilisent et contrôlent ces fichiers, a fait bouger les points de vue. Plus nous avancions dans nos travaux, plus la contradiction qui se creusait opposait en fait d'un côté le législatif que nous représentions, et de l'autre l'exécutif, c'est-à-dire le gouvernement. À l'issue de ce travail, il reste 4 points de divergence majeure sur les 57 propositions du rapport. Mon but était d'aboutir à l'unanimité, car c'était le seul moyen de peser pour faire réellement changer les choses. Ce qui donne du poids à nos propositions, c'est précisément qu'elles ont été adoptées unanimement.

Quelles sont vos recommandations ?

L'idée essentielle est que, seule la loi, doit pouvoir autoriser la création de fichiers de police. La police, pour faire son travail, a besoin de fichier précis, bien ciblés, bien tenus, et qui ne comportent pas d'erreurs. Il faut arrêter avec cette fuite en avant vers le modèle anglo-saxon du fichage systématique de la population, particulièrement lourd, coûteux pour les finances publiques, dangereux pour les libertés, et qui plus est, inefficace en terme de plus value pour l'enquête policière. Plutôt que des énormes fichiers incontrôlables, les policiers ont besoin d'outils modernes, assez pointus, comme les fichiers de rapprochement qui permettent d'aider l'enquêteur face à la délinquance sérielle. Nous proposons donc une refonte du cadre juridique, mais aussi un renforcement des contrôles et une modernisation technique. Nous demandons la mise en place d'une grande opération de nettoyage du STIC. Nous proposons qu'il soit mis fin au fichage par type ethno-racial, qui n'est conforme ni aux principes républicains, ni à l'idée que l'on peut se faire du métissage dans la société française. Nous demandons que le fichier de renseignement, qui remplacera EDVIGE, ne fasse en aucun cas l'objet d'un nouveau décret gouvernemental, mais qu'il soit créé par la loi en mettant fin au fichage des militants syndicaux, associatifs, et politiques qui exercent leur liberté d'expression et qui n'ont rien à faire dans un fichier portant sur des personnes qui menacent la sécurité publique.

Il ne s'agit pour l'instant que de recommandations. Pensez-vous qu'elles vont faire l'objet d'une réforme ou même d'une loi ?

Sitôt le rapport présenté, au mois de mars dernier, nous avons travaillé à l'élaboration d'une proposition de loi. Celle-ci donne une traduction concrète aux 26 propositions du rapport qui étaient de nature législative, et procède notamment à la réforme nécessaire pour que seule la loi puisse autoriser la création de fichiers. Cette proposition de loi a été déposée le 7 mai. Elle a été adoptée par la Commission des Lois, le 16 juin dernier, là encore à l'unanimité. Reste à convaincre le gouvernement de ne plus s'opposer à son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée... C'est sans doute un combat de longue haleine, mais je n'ai pas l'intention de baisser les bras.

Propos recueillis par Yasmine Oudjebour et Loubna Meliane

Interview : Daniel Goldberg

« Régler le problème de la sécurité à sa racine »

Daniel Goldberg, député PS de La Courneuve (Seine-Saint-Denis), conteste les moyens mis à disposition par le gouvernement dans la lutte contre l'insécurité dans les quartiers populaires.

Que pensez-vous du projet de loi Estrosi, de renforcement de la lutte contre les violences de groupe, actuellement en pourparlers à l'Assemblée Nationale ?

Cette loi est un artifice, dans le cadre de la revalorisation du rôle parlementaire promise par Nicolas Sarkozy. Elle a en réalité été écrite dans un cadre ministériel. Le seul point intéressant de cette loi est le fait de généraliser les interpellations filmées. Elle protègerait les citoyens des interpellations abusives. Et les policiers auraient moins de procès verbaux à remplir.

Que pensez-vous des moyens actuels mis en place par l'Etat pour la sécurité en Seine-Saint-Denis ?

J'estime qu'il manque au moins 400 fonctionnaires de police en Seine-Saint-Denis. Les opérations coup de poing, les cars de CRS ne sont pas une solution. Les unités territoriales de quartier – créées par Michel Alliot-Marie il y a un an pour remplacer la police de proximité – font un bon travail mais il n'y en a que dans trois villes de Seine-Saint-Denis. Une unité d'une quinzaine de policiers n'est pas suffisante pour régler le problème de la sécurité à sa racine. De plus, on ne fait pas la sécurité dans un quartier sans ses habitants. Or en parlant de « nettoyer les quartiers » Nicolas Sarkozy ne met pas les habitants de La Courneuve de son côté !

Vous regrettez aussi le manque de solidarité territoriale...

Actuellement la solidarité territoriale n'existe pas, particulièrement en matière de logement. Ce qui mène à créer des ghettos de pauvres d'un côté et de riches de l'autre. Trop de villes ne respectent pas la loi SRU imposant la création de 20% de logements sociaux. J'estime que l'Etat devrait compenser le déficit de logements dans ces villes et augmenter les dotations financières pour celles qui construisent déjà plus 20% de logements sociaux.●

Propos recueillis par Emilie Marsaud

Interview : Mohamed Douhane

« La police de proximité est un mirage »

Commandant de police et Membre du Bureau National du syndicat Synergie- Officiers, Mohamed Douhane nous explique les raisons pour lesquelles l'image de la police nationale est souvent négative dans les quartiers populaires et pourquoi il qualifie la police de proximité de « mirage » dans son ouvrage « Les Tabous de la Police », paru cette année, aux éditions Bourin.

Voilà 17 ans que vous avez intégré la police nationale, en tant que fils d'immigrés algériens, quelles ont été vos motivations à choisir ce corps de métier ?

Je suis, en effet, Français d'origine algérienne, issu d'un milieu populaire. Très vite, j'ai compris que l'école était la seule façon de m'en sortir ; j'ai donc eu cette chance de faire des études universitaires. C'est vrai que lorsqu'on s'appelle Mohamed en 1992, époque où l'on ne parlait ni d'égalité des chances ni de diversité, se dire « je vais intégrer la police » nécessite un réel travail sur soi-même ! En réalité, mon arrivée dans la police est le fruit d'une rencontre avec un inspecteur des Renseignements Généraux. Comme beaucoup de jeunes des quartiers, j'avais une vision très négative de la police mais l'échange avec cet homme, d'une sensibilité et d'une culture peu commune, m'a totalement déstabilisé. C'est après plusieurs heures de conversation que ce dernier m'a vivement recommandé d'intégrer la police en soulignant, qu'à coup sûr, j'y découvrirai des métiers passionnants. Tout s'est alors bousculé dans ma tête et c'est ainsi que j'ai décidé de passer le concours d'inspecteur de police malgré les nombreuses tentatives de dissuasions émises, de la part de mon entourage professionnel, basées sur les stéréotypes habituels. Dix sept ans après je ne regrette rien et suis toujours aussi passionné par mon métier.

Justement, venons-en aux stéréotypes.... Pourquoi, à votre avis, la police a souvent une image négative dans les quartiers populaires ?

Je pense que cette image négative n'est pas propre à ces quartiers. Dans l'histoire de France, les policiers et les gendarmes ont toujours été moins populaires que les bandits ; pour exemple Mandrin, Cartouche, Mesrine, sans oublier Arsène Lupin, ont été des héros positifs dans la conscience collective. C'est donc un état d'esprit, typiquement français, qui n'existe pas dans les pays anglo-saxons où le respect de la loi et le culte de l'autorité sont beaucoup plus forts.

A mon sens et, même si cette question reste compliquée, ce refus de la police par une minorité de la population de ces quartiers s'appuie, en partie, sur les fantasmes générés par les contrôles d'identité. Autrement dit, beaucoup de jeunes pensent qu'ils sont contrôlés, non pas pour ce qu'ils font, mais pour ce qu'ils sont ! Le contrôle au faciès, s'il existe, et s'il doit être condamné fermement reste selon moi un phénomène marginal. Rappelons tout de même qu'en France les contrôles d'identité sont réglementés, par le code de procédure pénale, ce qui n'est pas toujours le cas dans la grande majorité des autres pays.

Par ailleurs, je crois que ce jugement négatif est également lié au fait que des milliers de familles, issues de ces quartiers, vivent de l'économie souterraine et forcément, quand la police intervient, on peut comprendre qu'elle soit mal accueillie puisqu'elle gêne les caïds.

De son côté, la police doit fournir de gros efforts de communication sur l'action des forces de l'ordre, à l'image de l'armée, ce qui permettrait à la fois d'avoir une meilleure connaissance de nos métiers et une image plus positive.●

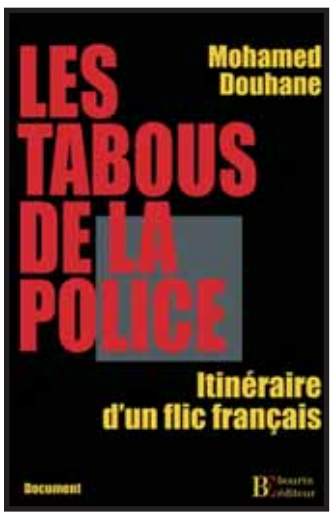

Propos recueillis par Yasmine Oudjebour

Par Samuel Thomas

Musées gratuits : réservés aux Européens

Depuis le 4 avril, les musées et monuments nationaux sont gratuits pour les moins de 26 ans... issus des pays de l'Union européenne ! La gratuité des musées et monuments nationaux, annoncée par Nicolas Sarkozy le 13 janvier à Nîmes devait être une formidable avancée, mais, le 1er avril, Christine Albanel a fait savoir par un communiqué de presse que cette gratuité ne bénéficierait qu'aux seuls Européens. Cette discrimination est d'autant moins compréhensible que, selon le Ministère de la Culture, les jeunes étrangers non européens ne représentent que 2,5 % de la clientèle des musées...

Pourquoi Christine Albanel a-t-elle repris à son compte l'idéologie du Front national et sa«préférence communautaire», qui avait valu à Catherine Mégret d'être condamnée à deux ans d'inéligibilité pour discrimination raciale, lorsqu'elle avait réservé la prime de naissance de la commune de Vitrolles aux seuls Européens ? Pourquoi mettre en œuvre cette nouvelle «préférence communautaire» alors que Nadine Morano, Secrétaire d'Etat à la Famille, vient justement, à la demande de la Halde, de supprimer la discrimination pour l'accès à la carte famille nombreuse de la SNCF ? Où est la cohérence gouvernementale ? Comment le Ministère de la Culture arrive-t-il à justifier à Anouar, un jeune touriste égyptien, qu'il ait à payer davantage qu'un touriste européen, à l'entrée du musée du Louvre, alors que c'est justement la collection d'antiquités égyptiennes de notre plus célèbre musée national qui attire les amateurs et les touristes du monde entier ? Comment justifier à Mamadou, malien, âgé de 24 ans et ouvrier du bâtiment en intérim, qui participe actuellement à l'entretien du musée, que la gratuité ne bénéficiera qu'à ses potes européens qui habitent à La Courneuve avec lui ?

Comment Christine Albanel arrive-t-elle à se justifier vis-à-vis des agents de son ministère qui travaillent dans les musées nationaux et qui ont indiqué, qu'à titre personnel, ils refuseraient d'appliquer cette directive discriminatoire ? Ce n'est pas un hasard si le personnel et la direction de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration et le musée du quai Branly ont, d'ores et déjà, décidé d'appliquer la gratuité pour l'ensemble des moins de 26 ans, sans condition de nationalité.

Cette initiative de Nicolas Sarkozy, mise en œuvre par Christine Albanel, aurait pu être encensée parce qu'elle ne limite pas l'accès à la culture des 12-25 ans, conditionné uniquement par le capital culturel de leurs parents ou par leur revenu. La gratuité des musées, aux seuls ressortissants communautaires, discrédite totalement l'initiative. Cette nouvelle discrimination déshonore la France et son ministère de la Culture. Elle ne va pas non plus dans le sens des valeurs du développement d'une culture commune favorisant l'intégration des étrangers résidents en France. De plus, la portée symbolique de cette mesure à l'égard de la banlieue est terriblement néfaste. D'autant plus qu'elle engendre des contrôles d'identité au faciès. Ainsi, des agents d'un célèbre musée ont indiqué être, extrêmement gênés, d'avoir à réclamer des pièces d'identité à des adolescents qui pourraient, du fait de leur «type», ne pas être européens. Interpellée dès le 7 avril par Martine Billard, Députée Verte de Paris, Christine Albanel a répondu le 7 mai dernier que cette discrimination allait persister, mais qu'elle allait simplement étudier la question de la gratuité pour une partie des jeunes étrangers non européens attestant d'un titre de séjour en règle.

SOS Racisme vient donc de confier à son avocat le soin d'engager une action, devant le Conseil d'Etat et une procédure judiciaire est en cours, pour faire cesser cette rupture du principe d'égalité. Par ailleurs, l'association porte plainte contre les musées qui ont mis en pratique cette discrimination. Les potes comptent multiplier les interpellations au sein du gouvernement pour convaincre le ministère de la Culture de rétablir immédiatement l'égalité à l'entrée des musées et monument nationaux et espère que le nouveau Ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, va mettre un terme à cette pratique !

Par Jérémy Robine

Les antiracistes doivent se réapproprier le débat sur l'identité nationale

En 2007, Sarkozy a axé la fin de sa campagne électorale sur le thème de l'identité nationale, quelques semaines seulement après les émeutes de novembre 2005. Nombre de citoyens antiracistes se sont alors sentis révoltés, à juste titre. Le candidat, en effet, usait sans vergogne des stratégies populistes de l'extrême droite. Chacun comprenait bien la partie subliminale de son discours : les Arabes et les Noirs ont fait ces émeutes et ne sont pas de vrais Français. Quoi qu'en dise leur carte d'identité, ils ne le seront jamais, selon lui.

Mais cette révolte nous a fait tomber dans un piège : celui de croire que l'identité nationale était forcément un thème raciste, d'extrême droite. La réalité est que ce débat — qu'est-ce que l'identité nationale française aujourd'hui ? — est crucial. Et c'est bien nous, les antiracistes, qui l'avons posé les premiers. Depuis des années, nous y réfléchissons, et nous y avons répondu simplement. En parlant de « nouveaux Français » ou de métissage depuis les années 1990. Le 1er mai 2002, lorsque Le Pen est arrivé au second tour de l'élection présidentielle et qu'en tête de la gigantesque mobilisation contre ses idées, la banderole disait « La France c'est nous ».

Ce débat, ce sont les marcheurs pour l'Égalité de 1983 qui l'ont initié, eux qui ont usé leurs baskets sur toutes les routes de France. Ils affirmaient déjà : « ceci est notre pays ; nous sommes sa jeunesse ». Plus récemment, ce sont encore des antiracistes qui ont permis qu'on parle enfin des vieilles questions qui minent depuis trop longtemps nos mémoires, à propos des traites, de l'esclavage, ou de la colonisation. Pas à la manière de ceux qui, emportés par leur colère, crient que la France reste la même aujourd'hui qu'en Algérie, même si nous partageons leurs frustrations, tant il y a de discriminations et de violences. L'enjeu ici reste encore l'identité française, et si nous nous saisissons de ces questions, c'est pour construire l'identité collective de demain. Pour approfondir notre lutte antiraciste. Pour promouvoir une définition de la nation française qui laisse sa place à chacun et donne à tous l'envie de s'y reconnaître. Une conception qui permette enfin à ce que chacun reconnaisse l'autre comme membre du même tout. Et évidemment pas pour nous opposer à d'autres nations.

Nous traitons donc cette question de l'identité nationale depuis bien longtemps. Alors, n'ayons plus peur du mot, ni de Sarkozy. Lui, n'a aucune idée à propos de l'identité nationale, à part que ces mots, prononcés avec plein de sous-entendus, lui attirent certains électeurs du FN. Avancer sur le fond à propos de l'identité nationale, c'est le meilleur moyen de le défaire. Certains dans la famille antiraciste s'y sont déjà mis... emboîtons-leur le pas.

Contre une approche des discriminations en noir et blanc

Par Alain Blum et France Guérin-Pace

Membres du Carsed : commission alternative de réflexion sur les « statistiques ethniques » et la diversité

On réclame, à cor et à cri, des mesures qui seraient indispensables pour lutter contre les discriminations. Certains revendiquent sur le modèle anglo-saxon que le recensement comporte des questions qui permettent de « mesurer la diversité ». D'autres répètent à longueur d'interviews, de blogs, de pétitions, qu'il est primordial de distinguer les blancs des noirs dans les statistiques, pour lutter contre les discriminations liées à la couleur de peau.

Patrick Lozès et Manuel Valls ont récemment écrit :
« Dire qu'il manque des « blancs à Évry », ou dire qu'il manque des « noirs à Neuilly » – dire ces vérités que nos concitoyens peuvent observer tous les jours – devient impossible et expose à des critiques calomnieuses. [...]
Interrogée sur les raisons pour lesquelles une personne se sent discriminée, il est temps qu'elle puisse répondre : « en raison de la couleur de ma peau ». Tout simplement. »

Déclaration pour le moins surprenante. Il n'a jamais été interdit qu'une personne qui se sente discriminée ne puisse pas répondre « en raison de la couleur de ma peau ». En revanche parler de « noirs » et de « blancs » comme deux catégories évidentes est tout autre chose. Il n'y a ni « noirs » ni « blancs ». Il existe une multitude de nuances dans la couleur de peau et le nombre croissant de mariages mixtes contribue à rendre ces catégories obsolètes. C'est caricaturer la diversité, la normaliser, que de considérer des « noirs » et des « blancs ». C'est finalement détruire la diversité au profit de la distinction de quelques groupes, au cœur d'une pensée raciale des populations.

Étrange revendication, alors que de multiples recherches pourraient être faites, sur la base de données dont on dispose déjà.
En effet, l'INSEE possède déjà de grandes enquêtes qui pourraient être exploitées, à bon escient, pour observer et mesurer la discrimination. L'échantillon démographique permanent et l'enquête emploi permettent cela. Ces bases de données comportent des informations sur les lieux de naissance des parents, voire les origines sociales et géographiques. En suivant les parcours des personnes, selon un ensemble de critères géographiques et professionnels, on obtient une vision claire des mécanismes de discrimination selon les origines.
Alors qu'on finance largement une grande enquête (Trajectoire et origine) dont le promoteur principal défend depuis longtemps les statistiques ethniques, aucun programme de recherche de grande ampleur n'a été mis en place mettant en concurrence des équipes de recherche. L'Agence Nationale pour la Recherche aurait pu lancer un tel programme, elle ne l'a pas fait.
Patrick Lozès cite volontiers son exemple : son nom ne laisse pas supposer sa couleur de peau (bien qu'aujourd'hui, à force de le marteler, nous le savons !) ni son lieu de naissance. Mais statistiquement si l'on observe une forte discrimination dans une population, on pourra, en analysant précisément, déterminer les facteurs qui conduisent à des inégalités de parcours et identifier la couleur de peau comme l'un d'eux.
Ainsi on comprendrait ce qui tient à la migration elle-même ; on prendrait en compte la diversité de la population ; et on combinerait la dimension migratoire à une dimension tenant à l'apparence physique.

« C'est caricaturer la diversité, la normaliser, que de considérer des « noirs » et des « blancs ». C'est finalement détruire la diversité au profit de la distinction de quelques groupes »

Mais au-delà d'un tel constat, le cœur du problème réside dans la mise en œuvre de politiques de lutte contre les discriminations. Celles-ci pour être efficaces ne doivent s'appuyer ni sur des quotas ni favoriser tel groupe au détriment de tel autre. Elles doivent être essentiellement territoriales ou sociales et agir sur les facteurs mêmes d'inégalité.
Les inégalités s'inscrivent, avant tout, au sein de territoires et les populations qui souffrent le plus des discriminations, liées aux origines, vivent dans des quartiers particulièrement défavorisés. Redonner aux ZEP (zones d'éducation prioritaire), ou aux ZUS (zones urbaines sensibles) des moyens financiers et des infrastructures qui leur permettent de redevenir des lieux de vie non stigmatisés constituerait une grande avancée dans la lutte contre les discriminations.

On peut alors se demander ce que cachent les revendications de ceux qui s'acharnent à vouloir mesurer les discriminations en noir et blanc. Est-ce l'inaction d'un gouvernement qui démonte les politiques sociales, laisse les forces de police contrôler au faciès, s'attaque à des associations combatives dans ce domaine, supprime la carte scolaire, abandonne les ZEP en réduisant le nombre d'enseignants mais affiche quelques ministres « issus de la diversité », et récompense les entreprises en leur distribuant des labels de diversité ?

Interview : Tiken Jah Fakoly

« Yes en Afrique, we can ! »

Internet véhicule les pensées du monde occidental mais, en Afrique, ce sont les griots et les artistes qui portent la parole et la volonté du peuple. Entre deux enregistrements, l'influent chanteur ivoirien de reggae, Tiken Jah Fakoly, nous explique sa vision de la fin du conflit ivoirien.

Dans les albums « Mangercratie » et « Cours d'histoire » , vous dénonciez l'évolution du conflit ivoirien. Comment ont réagi les populations ?

Les gens chantaient le message mais ne sont pas allés en profondeur. Alors, j'ai ressorti le titre « Le Pays va mal » dans mon album « Françafrique » paru en 2002. Avec cet opus, j'ai pris le monde à témoin ! Malheureusement la haine sur place avait déjà pris le dessus dans tout le pays...

Qu'est-ce qui a permis au peuple Ivoirien de se relever ?

La lassitude de la guerre et la nostalgie du temps où le pays était stable. De plus, la souffrance en tant que telle, la vraie pauvreté, les problèmes de santé, le déchirement ethnique étaient tout nouveau, pour nous, qui étions tous mélangés. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, tout le monde en a marre et réalise qu'il a souffert des mêmes maux. Alors pourquoi continuer à se déchirer ?

Et du côté des politiciens ?

Une fois au pouvoir, tous les groupes politiques ont goûté aux inconvénients de la division du peuple. Le pays était incontrôlable et trop instable pour faire quoi que ce soit.

Quelle a été la contribution de la diaspora ivoirienne de France en Côte d'Ivoire ?

Elle a apporté un soutien moral et financier. Elle a aussi créé la musique « coupé décalé » qui apportait la joie aux pays. Seulement, les valeurs matérialistes, véhiculées par cette mouvance, perturbent la jeunesse qui ne jure que par l'occident désormais. Personne ne dit aux jeunes du continent que pour gagner leur vie, certains font parfois de basses besognes...

Que manque-t-il à l'Afrique pour quitter les conflits et enfin se construire ?

La détermination à s'auto-suffire. Nulle puissance ne s'est faîte sur l'assistanat. Pour montrer l'exemple, j'ai lancé le concept « un concert, une école » : une partie des recettes, de chaque concert, sera versée pour la construction ou l'aménagement d'une école. Nous sommes capables de générer des richesses sur place et de répercuter les bénéfices pour développer d'autres projets. Yes en Afrique, we can !●

Propos Receuillis par Médina Koné

Repères Tiken // Côte d'Ivoire

1945 : Naissance du concept d' « Ivoirité »
1968 : Naissance de Tiken Jah Fakoly
1993 : Ivoirité » reprise par le président Henri Konan Bédié parlant d'unité nationale
1994 : « Ivoirité » source de division nationale de luttes fratricides
1996 : Albums « Mangercratie », le texte « plus jamais ça» dénonce le conflît
1999 : « Cours d'histoire »
2000 : « Caméléon »
2002 : « Françafrique »
2004 : « Coup de gueule »
2007 : « L'Africain »
Bientôt (2009) : « Afrique révolution »

Ivoirité

La renaissance Ivoirienne

Tous les yeux sont rivés sur l'ancien Eldorado de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est à un tournant de son histoire.

Au temps ancien existait une terre d'exil, de migration et de peuplement progressif de populations africaines en quête de paix. Après la colonisation puis la décolonisation, le pays que l'on connaît, sous le nom Côte d'Ivoire, vit le jour. Présidé durant 33 ans par Félix Houphouët-Boigny, de 1960 à1993, le pays se déchira pour la première fois à la mort du « vieux » comme l'appelaient les Ivoiriens.18 millions d'Ivoiriens n'arrivaient plus à vivre ensemble, ils se massacraient ! L' « ivoirité » qui vantait la préférence des « 100% Ivoiriens» eu des conséquences désastreuses sur la population, composée de 60 ethnies, et de plus de 25% d'étrangers.
Depuis près de 2 ans, il semble que le feu de haine raciale est en passe de s'éteindre.
D'un point de vue politique, Albert Drogba, journaliste et correspondant de l'agence de presse ivoirienne Le Temps et Top Visages, précise « que les arguments qui justifiaient les luttes entre partis, rebelles et forces étrangères ne trouvent plus d'écho au sein des populations ».
Ni Henri Conan Bédié, élu Président de la République avec 96,4% des votes de 1995 à 1999, ni le Général Robert Guéï, qui a organisé le renversement du président, et ni Alassane Ouattara, opposant politique, n'ont réussi à prendre le dessus et stabiliser le pays. A force de conciliations et, grâce notamment aux accords de Ouagadougou au Burkina Faso (4 mars 2007), qui prévoient une amnistie quasi générale, le Président Laurent Gbagbo, élu en 2000, composa un gouvernement regroupant les ennemis d'hier.
D'un point de vue économique, la fin du mandat présidentiel de Jacques Chirac signa la fin des relations exclusives Afrique-France. Le « géant » Bolloré ne peut que constater que le port d'Abidjan est devenu une source d'attraction financière pour les pays du Moyen-Orient. La Chine, quant à elle, entend bien participer à la reconstruction du pays.
Enfin, les populations ont encore en mémoire le temps de la plénitude économique et sociale. Les artistes comme Tiken Jah Fakoly, Magic System,... et les sportifs, comme Didier Drogba, ont renforcé le sentiment de réconciliation et d'unité nationale. Il semble que les populations commencent à s'approprier le concept de « citoyen ».
A la fin de l'année 2009, tous les yeux seront rivés sur l'ancien Eldorado de l'Afrique de L'ouest. Trois éléments vont marquer la fin de l'année : l'identification (le recensement et l'attribution de papiers. 4,5 millions de citoyens actuellement), le désarmement et l'élection présidentielle.

Cela dit, comme l'indique Konan Brou, militant associatif, « il est urgent que les personnes qui ont souffert d'injustices, en étant expulsées ou martyrisées, trouvent des solutions d'épanouissement social et économique au sein du pays pour une vraie réconciliation ».●

Médina Koné

Interview : Danielle Mitterrand

« Reconnaître l'eau potable comme un droit »

Danielle Mitterrand est Présidente de France Libertés, fondation qui défend les Droits de l'Homme et l'autodétermination des peuples. Elle nous explique les raisons pour lesquelles elle a décidé d'orienter la politique de sa fondation autour de la reconnaissance d'un droit à l'eau potable et nous fait part de ses nouveaux combats.

Depuis plusieurs années, France Libertés a fait de la reconnaissance d'un droit à l'eau potable sa priorité. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

En réalité, un important travail de réflexion accompagné, d'économistes, philosophes, spécialistes de cette question, a été mené mais, c'est surtout l'ensemble des témoignages que nous recevions des populations sur leurs difficultés à acquérir de l'eau potable, qui nous ont conduits à faire de cette question une priorité. On s'est rendu compte, en effet, que nous ne défendions plus les Droits de l'Homme puisque pour les défendre encore faut-il être existant. Or, sans eau potable, il n'y a pas de vie et, pas seulement celle de l'homme d'ailleurs. Petit à petit, on a donc été amené à se dire mais comment revendiquer des droits si on n'est pas vivant. C'est ainsi que l'eau s'est imposée à nous, comme un préalable à toute politique, à toute organisation de la société, et nous avons construit cette politique pour la fondation. Défendre les Droits de l'Homme c'est aussi les défendre contre toutes les violations et aujourd'hui le violateur, le plus prédateur de l'homme, c'est l'homme lui-même avec sa dictature économique et financière !
On peut donc dire, qu'à présent, la fondation se range davantage dans une organisation de gestion de cette politique, au sens noble du terme, c'est-à-dire organisation de la société.

Et concrètement, comment mettez-vous en place cette politique ?

On a d'abord ciblé davantage les projets qui faisaient la démonstration de notre objectif, comme la construction de puits, mais surtout, s'étant aperçu que les maîtres d'œuvre de l'ensemble de cette politique, étaient le système de privatisation et les grandes multinationales de l'eau. On a cherché, en définitive, à savoir où elles pêchaient. En réalité, il s'agit de l'état d'esprit dominant, celui de la pensée unique, qui consiste à tout transformer en marchandises et en profits et ce, au détriment d'un nombre considérable d'êtres vivants.
Ce constat m'a amené à distinguer l'humanité en deux catégories : ceux qui ne veulent rien entendre et qui se disent « Après moi le déluge ! » et ceux qui ont suffisamment éveillé leur conscience pour se dire à la fois que la nature ne peut pas continuer à nourrir cette pensée, devenue totalement aberrante et chaotique. Ce sont ceux qui travaillent à la construction d'un autre monde possible.

Quels éléments de réponses apportent ces derniers ?

Par exemple, même s'il existe plusieurs stratégies, on voit très bien, en particulier en France, que la réappropriation de la gestion de l'eau est flagrante. Notre objectif, à la fondation, c'est d'abord de sensibiliser le plus possible, de plaider sur cette cause, de la faire entendre et d'entraîner un mouvement de masse pour que ça change. On souhaite également faire connaître les différentes expériences et les démonstrations mondiales des acteurs de terrain afin de montrer que c'est possible et d'arriver à faire pression pour que les différents gouvernements soient obligés de nous entendre et ainsi, reconnaître l'eau comme étant un droit et non plus un besoin !●

Propos recueillis par Yasmine Oudjebour

Sénégal

Catastrophe : La surpêche épuise le Sénégal !

Après les coupures d'électricité intempestives, les gigantesques bouchons qui génèrent de la pollution, le chômage chronique, et les efforts de développement ralentis par des accords internationaux pénalisants, c'est une guerre navale qui se joue du Sénégal à nos assiettes...

Votre poisson pané ou votre thon en boîte, par exemple, viennent massivement des mers africaines et privent les populations locales de leur principale source d'alimentation, c'est un fait.
Biramé M'Boup pêcheur à Thiaroye sur Mer au Sénégal raconte que « même si la pêche est devenue 1ère source de produits d'exportation du Sénégal, devant l'arachide depuis 2000, ça n'a eu quasiment aucun impact sur les 600 000 emplois du secteur » (sur 3,5 millions d'actifs recensés sur une population de 8 millions d'habitants). Plus grave, la ménagère sénégalaise qui se fournit à 70% chez les pêcheurs traditionnels ne trouve plus ses produits habituels. Du jamais vu !
Alors à qui la faute ? Entre les navires asiatiques, qui ratissent les fonds marins avec les très petites mailles de leurs filets, et les pays européens, qui se sont rués sur les mers africaines, le pêcheur sénégalais à fort à faire. Biramé voit que la mer, sa mer subit les assauts de bateaux étrangers. Au port, les asiatiques cassent les prix et recrutent de rares sénégalais. Alors, il compte s'approcher de la Fédération Nationale des GIE de Pêche du Sénégal (FENAGIE/PECHE) qui lutte pour la défense des intérêts des professionnels et la protection de l'environnement marin. Son responsable technique, Abdoulaye Samba, se désole du désespoir des petits pêcheurs face à la concurrence et se plaint de la surexploitation des réserves qui ne tient pas compte du temps de repos des espèces.
De son côté, l'organisation « Socialisme et République » dénonce les astuces des sociétés étrangères qui se « Sénégalisent » en constituant par exemple des « joint venture », fusion de sociétés, avec de petits artisans locaux, pour battre pavillon sénégalais comme Sénégal Pêche d'origine Taiwanaise.
Face à ce cauchemar économique, écologique et éthique la création d'aires marines protégées, l'allongement des périodes de repos et reproduction des espèces, le développement de labels équitables comme le MSC Marine Stewardship Council, et la mise en place d'une législation encore plus favorable au recrutement local et au respect de la nature mèneraient à une situation plus équitable.

les astuces des sociétés étrangères qui se « Sénégalisent »

Alors, peut être que la sole sénégalaise, vendue 1euro le kilo par le pêcheur, se vendra au juste prix et ne nous coûtera plus 22 euros (Selon le baromètre national Relaxnews des produits frais fin 2008).●

Médina Koné

Elections

L'Iran contestataire

Depuis près d'un mois, les médias occidentaux ont donné à voir une opinion publique iranienne qui n'était pas à l'unisson avec son gouvernement. Cette représentation est en décalage sensible avec celle qui prévalait ces dernières années. Les Iraniens ont montré qu'ils se mobilisaient plus massivement pour la défense de leurs droits fondamentaux que pour le droit à l'énergie nucléaire. En effet, la campagne électorale a montré que les enjeux intérieurs primaient sur les enjeux extérieurs. Cela s'est donné à voir avant et après les élections.

Les débats de la campagne électorale pour les élections présidentielles, du 12 juin 2009, ont essentiellement porté sur la dégradation de la situation économique, la question des discriminations que subissent les femmes, l'exercice des droits civiques, l'ambiance ultra sécuritaire, etc. Sur tous ces points, la situation s'est dégradée sous la présidence de M.Ahmadinejad ce qui explique que la population se soit massivement mobilisée pour contrer la réélection du président sortant. Soulignons un fait qui est une évidence : comme tous les citoyens du monde, les électeurs iraniens se préoccupent plus de leur bien-être et de leur vie quotidienne que de l'équilibre géopolitique au Moyen-Orient.

On peut compter parmi les contestataires, des partisans de M. Mousavi, de M. Karoubi, des abstentionnistes, des électeurs ayant choisi les candidats réformateurs par adhésion à leur programme et d'autres par pure stratégie. Mais au-delà de cette diversité, il semble que ce soit l'ampleur de la fraude électorale ainsi que le mépris de M. Ahmadinejad et du guide suprême, M. Khamenei, qui a permis d'unir le peuple dans ce mouvement de contestation. Ce mépris s'est particulièrement exprimé dans le prêche du guide au cours de la prière du vendredi 19 juin et a eu pour conséquence la remise en question de la légitimité même de la République islamique. Ce fait a même été évoqué comme risque par M. Mousavi dans l'un de ses communiqués.

La réaction des pouvoirs publics face à la mobilisation, massive et pacifique, témoigne encore une fois du peu de considération dont fait preuve le gouvernement pour le droit d'expression des citoyens iraniens. La répression a été sanglante et de nombreux manifestants, personnalités du mouvement réformateur et journalistes, ont été arrêtés.

La brutalité de la répression parviendra peut-être à arrêter un temps les protestations de rue et il est impossible, pour l'instant, de faire des pronostics sur l'avenir du mouvement. Mais ces trois semaines ont, au moins, permis de mettre la lumière sur un autre Iran : un Iran ignoré, jusque-là, par l'appareil médiatique de la République islamique et par les médias occidentaux, l'Iran des citoyens qui continuent de se battre pour leur liberté, qui continuent de résister, malgré la répression, et qui, par leur résistance même, rendent illégitimes les auteurs du coup d'Etat électoral.●

Le Comité indépendant contre la répression des citoyens iraniens

Interview : Libasse Hane

Dakar : une élection municipale sous haute tension

Pour nous éclairer sur le sujet Libasse Hane, spécialiste des questions de gouvernance locale et conseiller municipal dans la banlieue Dakaroise. Il est également chargé de programme au département Afrique de la Fédération Internationale des Journalistes.

l'actualité politique sénégalaise est en ébullition, les médias en ont fait état régulièrement, ces derniers mois, commençons si vous voulez bien par les élections municipales dakaroise: Quelle a été l'ambiance de campagne, quels espoirs et quelles désillusions a-t-elle pu susciter ?

En fait, personne n'avait imaginé auparavant le scénario actuel, après ces dernières élections, surtout au niveau de la grande mairie de Dakar. L'ex tout puissant maire, Pape Diop, se voyait déjà reconduit à son poste. C'était des promesses à n'en plus finir, accompagnées d'une utilisation excessive d'argent (fonds publics et privés confondus), pour corrompre les masses. Les libéraux ont oublié de compter, avec l'impact des médias, dans la conscientisation des populations. La plupart des gens n'ont pas voulu voter pour les libéraux car Pape Diop, après une éventuelle victoire, aurait pu laisser la mairie au candidat Karim Wade (fils du Président Abdoulaye Wade), ce qui risquait de constituer un détournement de suffrage. Nous avons besoin d'élus d'un genre nouveau, moins embourgeoisés et acceptant de faire face à la demande sociale.

Est ce que ce type de profil existe dans la sphère politique sénégalaise et si oui qui sont-ils ?

Il y a des profils intéressants, comme Cheikh Bamba Dièye, ingénieur et constant dans sa démarche, qui a pu réussir à battre cinq ministres de Wade à Saint Louis. Il a une réputation d'intégrité et, avant son élection, chaque fois qu'il y avait des problèmes, c'est lui qui était là. Khalifa Sall, qui gère la ville de Dakar, veut inaugurer un nouveau style de gouvernance en publiant, entre autres, sa déclaration de patrimoine. Il en est de même pour le jeune Dr Malick Diop qui gère la mairie de Fann-Point E-Amitié (quartier bourgeois de Dakar). Il avait déclaré ses biens, dès la campagne, pour donner un signal fort et réaffirmer sa volonté d'imposer la transparence. Alioune Ndoye au Plateau (Quartier central de Dakar),...

Le signal fort, donné par la population, n'a pourtant pas empêché le Président Wade de nommer son fils à un ministère majeur[1]?

Cela ne fait que confirmer ce que soupçonnaient les populations. La logique de Wade est bien claire. Avant c'était l'ANOCI[2], qui avait un budget plus important que celui des ministères, maintenant que le sommet de l'OCI[3] est terminé et que l'ANOCI n'a plus sa raison d'être, c'est la mairie de Dakar qui gère un budget de 40 milliards. Les populations ayant dit niet, il avance maintenant à visage découvert en usant de son pouvoir de nomination et en faisant fi de certains principes d'éthique. En tout cas, les autres autorités du pouvoir doivent bien tirer la leçon.●

Propos recueillis par Nadjib Sellali

1 : Ministre d'Etat et Ministre à la Coopération Internationale ; à l'Aménagement du Territoire, des Transports aériens et des infrastructures.
2 : ANOCI : Agence Nationale de Préparation du Sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique, chargée de la réalisation des infrastructures, ayant légèrement changé le visage de la capitale...
3 : OCI : Organisation de la Conférence Islamique

Retrouvez la suite de l'interview sur notre site www.poteapote.info

Turquie

L'Union Européenne et la Turquie !

Malgré une candidature, officiellement déclarée dans les années 60, un strapontin de candidats à l'adhésion accordée en 1999 et le début des négociations, la Turquie et l'Union semblent loin d'avoir un destin commun, mais plutôt mener deux existences parallèles.

Cette situation est loin de contenter tous les acteurs de la vie sociale et politique en Turquie comme en Europe. Les forces vives démocrates et progressistes turques, notamment, souhaitent voir le processus d'adhésion de la Turquie s'accélérer pour devenir « un pont » ou « un trait » d'union entre le monde occidental et l'orient. Ils espèrent ainsi voir le pays se démocratiser et se transformer en un véritable Etat de droit.

Les critères de Copenhague restent cependant un impératif à une adhésion : la mise en place d'« institutions stables garantissant l'état de droit, la démocratie, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection » ; « une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union » ; « la capacité (...) [d'] assumer les obligations [d'adhésion à l'UE], et notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire ».

En Turquie néanmoins, les milieux nationalistes, de gauche comme de droite, voient toujours d'un très mauvais oeil cette phase de négociations avec l'Union. Ils considèrent le rapprochement avec l'Union comme la porte ouverte à toutes les concessions, aux puissances étrangères, qui veulent imposer à la Turquie le retrait de Chypre (occupée depuis 1974), la reconnaissance du génocide arménien et surtout la reconnaissance des droits des Kurdes ce qui, pour tous les nationalistes turcs, représente la fin du Régime Kémaliste* et de l'unité de la Turquie.
Dans le même temps en Europe, on entend de plus en plus d'hommes politiques, à l'instar du Président français, dire que la Turquie ne peut adhérer à l'Union parce qu'elle n'est pas géographiquement située en Europe. D'autres disent encore plus crûment qu'elle est « différente ». Ces derniers sont aujourd'hui partisans d'un « partenariat privilégié » avec la Turquie.

Ce débat est et sera l'un des principaux auxquels l'Union aura à faire face. Ses enjeux géostratégiques, politiques, démographiques et économiques sont d'une importance vitale. Le débat récent entre les Présidents Obama et Sarkozy démontre d'ailleurs que la chose ne doit pas être prise à la légère. Que l'Union européenne utilise cette phase de négociation pour inciter la Turquie à se démocratiser, s'ouvrir encore plus sur le monde et devenir un exemple pour les Etats qui refusent de le faire. ●

Attila Balicki

Election

Tour des candidats aux

Après les élections européennes, Pote à Pote s'interesse à quatres élus à suivre. Présentation...

Karima Delli - Europe Ecologie

Eurodéputée IDF

29 ans

née à Roubaix

9ème d'une famille de 13 enfants

Etudiante en Sciences Politiques

Militante au sein des retentissants collectifs de désobéissance civile « Jeudi Noir » et « Sauvons les Riches »

«En Ile de France, je pique un siége au FN!».

Nora Berra - UMP

Eurodéputée Sud-Est

46 ans

née à Lyon

5ème d'une famille de 11 enfants

Médecin

Cofondatrice du « Club Convergences » dont l'objectif est de populariser les réussites de personnes issues de l'immigration.

«Je suis issue d'une famille qui a toujours cru à l'ascenseur social».

Interview : Liem Hoang Ngoc

« Pour le moment, ce sont les plus défavorisés et les moins qualifiés qui sont en queue de file »

Liem Hoang Ngoc est économiste et Député Européen (PS). Il vient de publier, aux éditions La Dispute, « Sous la crise, la répartition des revenus », une démonstration de l'effet dévastateur des inégalités non seulement sur les gens et la société, mais également sur l'économie elle-même. Explication :

Le taux de chômage est plus élevé dans les quartiers difficiles, qu'ailleurs. N'engendre-il pas un déséquilibre dans l'économie globale ?

La causalité est inverse, car si le taux de chômage est important dans un certain nombre de quartiers, c'est parce que l'économie est en général peu dynamique.
Les quartiers populaires sont les plus touchés car y vit la population la moins diplômée et sans doute la moins protégée.

Les « zones franches », par exemple, ont pourtant été mises en place pour permettre le développement économique de ces zones en difficulté ?

En effet. Mais la dynamique économique est, avant tout, une dynamique macro économique. Il ne suffit pas d'essayer d'arranger les choses, région par région, quartier par quartier. Il faut une dynamique d'ensemble, tirée par une stratégie à long terme. Sinon, les effets seront marginaux et ont ne fera qu'inverser l'ordre d'une file d'attente, où pour le moment, ce sont les plus défavorisés et les moins qualifiés qui sont en queue de file. Certes, on peut mieux les former, mais si le volume de l'emploi et l'investissement total ne s'accroissent pas, le résultat sera toujours aussi ridicule.

Comment relancer ce dynamisme économique en cette période de crise ?

Il faut penser des politiques de sortie de crise en rupture avec les politiques néo-libérales, mises en œuvre à l'échelle européenne, depuis maintenant une quinzaine d'années. Cela passe par la mise en place d'une véritable réglementation des marchés financiers par l'interdiction, de certaines opérations risquées, telles que la titrisation qui est à l'origine de la crise financière. Il faut également que l'Etat entre dans le capital des banques, à hauteur des sommes qui ont été investies, pour les recapitaliser et relancer le crédit aux entreprises et aux particuliers. Il faut aussi renouer avec ce qu'on appelait, jadis, la politique industrielle, là où tous les gouvernements se sont attachés à privatiser les champions nationaux ainsi que les services publics. Et puis en matière de redistribution, il faut s'attaquer à ce qui me paraît être la cause profonde de la crise : le partage du « gâteau », devenu défavorable à la rémunération du travail.●

Propos recueillis par Loubna Meliane.

Retrouvez la suite de l'interview sur notre site www.poteapote.info

élections européennes

Kader Arif - PS

Réélu Eurodéputé Sud-Ouest

45 ans

né à Alger

Aîné d'une famille de 4 enfants

Plus de 6 ans à la tête de la Fédération du Parti Socialiste de Haute-Garonne.

«L'Europe est en panne (...) La réalité du marché libéral c'est le combat des peuples contre les peuples, des riches contres les pauvres».

Jean-Luc Benhamias - Modem

Réélu Eurodéputé Sud Est

54 ans

né à Paris

Issu d'une famille de 2 enfants

Ancien Journaliste

Vice - Président du Modem, chargé des Relations avec les Associations et les Syndicats, et Conseiller Régional PACA

«Tant qu'il n'y aura pas d'harmonisation sociale, il n'y aura pas d'Europe sociale».

Exclusion

Les Roms payent cher leur droit à vivre libre

Les Roms résident principalement en Europe de l'Est. Après les exterminations, dont ils furent victimes de 1933 à 1945, les voici depuis pourchassés, victimes de racisme et de discrimination chez d'autres. La France, pays des Droits de l'Homme, n'a toujours pas trouvé de solutions pour accueillir l'une des dernières minorités ethniques européennes. Le cas des Roms Roumains jetés à la rue en 2008, suite à l'incendie de l'imprimerie désaffectée qu'ils occupaient rue Dombasle à Montreuil- Sous-Bois, montre que la gestion de leur situation est un enjeu majeur. Et dans ce domaine beaucoup reste à faire.

Pour mémoire, jusqu'au début du 20ème siècle, ces populations à la peau sombre, aux tenues colorées, et aux voitures bourrées de bagages étaient appréciés pour leurs savoirs : traitement du fer et des métaux, nouvelles expériences, vannerie, dressage, connaissances médicinales, chirurgie dentaire et autres...

Mais plus les pays d'Europe de l'Ouest se sont modernisés, moins les gens du voyage ont trouvé leur place.

A Montreuil (93), le peuplement des roms, manouches, gitans... s'est fait en plusieurs vagues (cf le livre « les Roms de Montreuil-sous-Bois : 1945-1975 » de Mme JAULIN Béatrice). En quelques décennies, les premiers arrivants sont devenus français : ils parlent la langue, se sont adaptés à la vie de cette ville de banlieue parisienne, jouissent d'une citoyenneté plénière et leur appartenance à la communauté dite « gitane » ne pose aucun problème.

Seulement, depuis la chute du régime Ceausescu et les massacres anti-roms en Roumanie, l'exode notamment vers la France n'a fait qu'augmenter. Montreuil, ville réputée pour son sens de l'accueil, voit ainsi venir des vagues de Roms Roumains, Tchèques, Bulgares s'installer dans ses murs...

Installées dans un squat, 200 familles se sont trouvées à la rue suite à l'incendie de leur lieu de vie. La mairie leur proposa alors de s'installer sur deux sites provisoires. Seulement, l'un d'eux appartient au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF). Prétextant que l'installation constituerait une menace grave pour l'approvisionnement en eau du Nord-Est parisien, ils intentèrent une action en justice contre la mairie de Montreuil qui réalisait des travaux d'installation ! Malgré un premier rejet de leur demande d'arrêt des travaux d'aménagement par le Tribunal Administratif, les services du SEDIF et de la société Véolia ont, par la force, muré le site.

Depuis, les familles, appelées à s'installer sur ce terrain, sont entassées dans des boxs inconfortables et au comble de l'insécurité. La nouvelle majorité municipale, menée par la maire Dominique Voynet, semble prendre plus sérieusement en main, que ses prédécesseurs, la situation en développant un projet de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, signé avec l'Etat, et destiné à assurer l'insertion et le relogement dans des conditions dignes des familles. Le cas de Montreuil est bien trop rare et ô combien nécessaire, à ces populations désœuvrées, qui souhaitent contribuer à la vie citoyenne. D'autant que La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, est rarement appliquée par les maires. Elle prévoit que tous les départements doivent se doter, dans les dix-huit mois qui suivaient la publication de la loi, d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage et que les communes doivent soit créer des lieux, ou transférer leur compétence à un établissement public de coopération intercommunale, ou encore contribuer au financement d'aménagements. Le service des études comparées du Sénat soulignait, en 2005, qu'une seconde loi Besson avait pour objectif la création d'environ 30 000 places de stationnement en cinq ans. Or, cet objectif est loin d'être réalisé à ce jour. Comment alors, s'étonner que des situations qui sont négligées s'enveniment ? Comment rassurer des habitants terrorisés par le désordre, engendré par l'abandon de ces familles, qui ne cherchent qu'à s'installer ou simplement circuler comme elles le font depuis des siècles ? En prenant du retard ou en refusant d'appliquer ce que le législateur a prévu, les autorités contribuent à créer des situations sanitaires et sociales désastreuses. ●

Médina Koné

«Ces populations désoeuvrées qui souhaitent contribuer à la vie citoyenne»

En bref...

Décret

Le 21 mars 2007 Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur, avait pris un décret demandant aux préfectures et aux forces de police de vérifier si Roumains et Bulgares, présents sur le territoire français, avaient fait appel aux services sociaux de l'Etat. Il souhaitait leurs retirer le droit de séjour au motif qu'ils mettraient en péril les caisses de solidarité nationale.

Par les alinéas contestés du point 1.1 de la circulaire, le Ministre de l'Intérieur prévoyait que le droit de séjour des ressortissants bulgares et roumains, dans les trois mois suivant leur entrée sur le territoire national, cesserait s'ils devenaient une charge « déraisonnable » pour le système d'assistance sociale français dans les conditions précisées.

SOS Racisme et la Ligue des Droits de l'Homme ont attaqué cette circulaire au motif que les européens résidant en France, depuis moins de 6 mois, n'ont pas à apporter la preuve de leur condition de ressource.

Le Conseil d'Etat a décidé que le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ne contient aucune disposition sur le droit au séjour, de moins de trois mois, des ressortissants communautaires et a donc donné raison à SOS Racisme et consorts.●

Médina Koné

Accès à la nationalité française

Devenir Français...

Ces vingt dernières années ont connu une forte évolution des dispositions relatives à l'acquisition de la nationalité française, question pour laquelle s'implique particulièrement le Boulevard des Potes de Bordeaux.

En effet, l'année 1993 marque un tournant décisif dans le processus d'intégration des jeunes nés en France de parents étrangers. La loi n°93-333 du 22 juillet 1993 a modifié, sur un certain nombre de points, le droit de la nationalité française issu de la loi du 9 juin 1973. La nouvelle loi apporte des modifications importantes à la législation antérieure, avec pour objectif, de diminuer les chances d'accession à la nationalité. Le point central de ces changements remet en cause une vieille tradition française de plusieurs siècles : le droit du sol (jus soli, dans ce cas, la nationalité découle de la naissance sur le sol) .Dès lors, une suspicion à l'égard des postulants domine la nature des débats avec cette idée sous jacente qui se profile que le droit du sol ne donne pas les mêmes garanties d'appartenance à la nation que le droit du sang (jus sanguinis, dans ce cas, la nationalité se transmet par la filiation).

L'enfant, né en France de parents étrangers, qui devenait jusque-là français sans formalité à l'âge de 18 ans s'il avait eu sa résidence en France pendant les cinq années précédentes, devait désormais « manifester sa volonté » de devenir français entre 16 et 21 ans. De même qu'il est supprimé la possibilité pour les parents de réclamer pour leur enfant, né en France, la nationalité française pendant sa minorité. Cette dernière disposition a été rétablie par la loi du 16 mars 1998 relative à la nationalité française. Cette faculté est très importante car elle permet à la fois de stabiliser symboliquement et juridiquement la place du jeune au sein de la société et de créer un espace de discussion entre les parents et le jeune quand à l'importance de cette démarche en terme d'identité et de citoyenneté. La loi de 1998 rétabli en partie le droit du sol et cela en rendant automatique l'acquisition de la nationalité française à dix-huit ans. Le dispositif de la manifestation de volonté est désormais conservé, bien que le terme disparaisse : entre 16 et 18 ans, le jeune peut acquérir la nationalité française par déclaration.

Le Boulevard des Potes, dont les objectifs statutaires sont de créer les conditions pour que les jeunes soient des acteurs dans la société française, s'appuie sur le besoin effectif de l'information et les directives du législateur pour proposer un programme local d'actions sur les modalités d'acquisition de la nationalité française pour les jeunes nés en France de parents étrangers.

C'est pourquoi le Boulevard des Potes (depuis seize ans) met à disposition dans différentes communes de l'agglomération bordelaise (Cenon – Talence – Bordeaux) des permanences d'accueil intitulées « Info-Pote-Nationalité », et propose des rencontres d'échanges et d'informations avec les jeunes, leurs parents, et les établissements scolaires...●

Ahmed Serraj
Directeur du Boulevard des Potes

Interview : Gaëlle Duplantier

« Il faudrait davantage de souplesse dans l'application des critères... »

Gaëlle Duplantier est avocate au barreau d'Orléans. Elle nous explique la législation relative au regroupement familial.

Qu'entend-on par la notion de regroupement familial ?

C'est une procédure qui permet à un ressortissant étranger résidant en France, depuis au moins dix-huit mois et possédant un titre de validité d'au moins un an, d'être rejoint par sa famille restée dans le pays d'origine. Le conjoint doit être âgé d'au moins dix-huit ans et les enfants, quant à eux, doivent être mineurs.

Quel est l'état des lieux de la législation actuelle en la matière en France ?

La législation actuelle exige d'un étranger qu'il soit plus parfait qu'un Français. En effet, il doit notamment avoir un revenu, supérieur au Smic, pour avoir le droit d'être rejoint par sa famille. Ce sont des conditions extrêmement lourdes surtout pour des personnes vivant en France depuis 10, 15, ou 20 ans.
De même les allocations dont, peuvent bénéficier les étrangers en France, ne rentrent pas dans le calcul des ressources exigées pour prétendre au regroupement familial.

Selon vous, ces contraintes sont-elles justifiées ?

En réalité, on ne peut pas vraiment parler de discrimination parce que l'Etat peut décider de qui il admet sur son sol : c'est du ressort de son pouvoir discrétionnaire.
Mais ce qui est difficilement compréhensible, c'est cette différence entre le droit à la vie privée et familiale d'un Français et celle d'un étranger.
Au regard de cette situation, un travail est mené pour que les choses évoluent. En effet, grâce à la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et à la jurisprudence, on arrive à faire bouger les choses au-delà de ces contraintes.
Ainsi, des titres de séjour pour le conjoint, hors du territoire, sont parfois obtenus même si toutes les conditions exigées, pour le regroupement familial, ne sont pas réunies.

Quelle(s) proposition(s) préconiseriez vous pour améliorer les choses ?

Pour certain la situation est difficile, notamment pour un époux, déjà en France, qui se voit refuser l'enregistrement de sa demande, en raison de la procédure qui, elle, exige sa présence, hors de France, pour être admis au titre du regroupement familial.
Dans ces circonstances, le refus du regroupement familial entraîne des séparations longues de la famille. A ce titre, des réflexions sur cette question devraient être menées.
Il faudrait davantage de souplesse dans l'application des critères pour bénéficier du regroupement familial ; exemple, la préfecture qui a toujours un pouvoir d'appréciation, pour chaque situation, ne s'en sert pas souvent. Cela est regrettable !●

Propos recueillis par Anny Balta

Héritage

Rencontre avec Elisabeth Badinter

13h30, la Maison de la Mixité est en ébullition : « Elle va venir! Elle est où? Elle arrive bientôt ? Je ne vais pas savoir quoi dire! », disent certaines. 13h45, La voilà montant les marches du siège de Ni Putes Ni Soumises, aux côtés de Sihem Habchi, la Présidente de l'association. Elisabeth Badinter s'apprête à débattre avec une quinzaine de militantes.

Aujourd'hui, les sujets ne manquent pas pour celle qui, en 2003, publia le livre « Fausse Route ».
Alors que Nicolas Sarkozy présente ses mesures pour sécuriser les écoles, Elisabeth Badinter lance le débat sur le sujet. Des enfants apportent des armes au sein même de l'école, comment en est-on arrivé là ? Que font les parents ? Ont-ils démissionné ?
Depuis 2003, (nous) NPNS insiste sur la nécessité d'une meilleure éducation sexuelle à l'Ecole, éducation dont la famille a aussi la responsabilité. Aujourd'hui, la pornographie se développe auprès des jeunes et inculque une nouvelle « normalité » sexuelle dont les filles sont les victimes.
Beaucoup de difficultés ont été relatées tant, par Elisabeth Badinter que, par les militantes de Ni Putes Ni Soumises. La philosophe, fidèle soutien de l'association depuis sa création, a notamment durement critiqué l'absence de solutions claires de la part du monde politique. Ainsi, elle prend pour exemple la loi sur la parité, qui pour elle, ne correspond en rien aux valeurs de notre République. « A partir du moment où l'on accorde des privilèges à certains, si nombreux soient-ils, comment ne pas accepter d'en donner à d'autres, aux « communautés » par exemple ? », dit-elle, la plupart des personnes présentes acquiescent. Ce débat est comparable au débat sur les statistiques ethniques et les quotas qui se déroulent en ce moment.
Sihem Habchi a rebondi en considérant que « vouloir segmenter la population, de quelque façon que ce soit, était une manière de miner le combat social, Il ne faut pas que des « communautés » aient leurs propres privilèges et règles, d'où l'importance de la laïcité. »
Une heure et demie s'est écoulée, le débat se clôt. Place aux photos, aux dédicaces. Place surtout à une phrase, soutien si précieux

de celle qui reste un des piliers du combat de Ni Putes Ni Soumises : « Sachez que je suis toujours en accord avec le combat de Ni Putes Ni Soumises. Ce n'est pas toujours facile, ce n'est pas toujours populaire, mais c'est primordial aujourd'hui de garder votre ligne de conduite universaliste. Sachez que vous pourrez toujours me trouver à vos côtés pour vous aider ». Cette phrase en tête, chacun repart, avec le sentiment que ce débat permet, une fois de plus, de continuer le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Jean-François Laloué
Mouvement Ni Putes Ni Soumises

Droit à l'avortement

Un acquis toujours remis en question

La loi Veil, comme le droit à la contraception, a été un véritable combat pour les mouvements féministes Français, des années de lutte et de conscientisation de la société Française ont été nécessaires.

Rappelons-nous qu'avant 1965 une femme, en France, avait besoin de l'autorisation de son époux pour travailler ou ouvrir son compte bancaire. Les mouvements féministes (MLF, Planning Familial), médecins, artistes et anonymes ont eu le courage et la détermination de mener le combat pour la défense des femmes à disposer de leur corps. On se rappelle du « Manifeste des 343 avortées ».
Ou encore de l'édition du 5 avril 1971 du Nouvel Observateur, publiant une liste de 343 femmes dite « Manifeste des 343 salopes », qui déclaraient avoir avorté dont des personnalités publiques parmi lesquelles Simone de Beauvoir, Catherine Deneuve, Marguerite Duras, Gisèle Halimi, Jeanne Moreau, Françoise Sagan.
La loi Veil du 15 janvier 1975 autorise l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Un texte avait été provisoirement voté pour 5 ans. Le vote définitif se fera en 1979.
Grâce à Simone Veil, Ministre de la Santé de l'époque, les contraceptifs sont remboursés par la Sécurité Sociale et les mineures peuvent y avoir recours sans l'autorisation de leurs parents.
A l'époque, on pouvait entendre des députés, contre la contraception, s'exprimer ainsi : « Armée du vice... Décadence qui mène aux abîmes... La libéralisation de l'avortement servira toujours les intérêts des prostituées mondaines du XVI° arrondissement » Pierre Bas, Député UDR de Paris, ou encore : « Pour éviter que le vice devienne une religion, devenons la société protectrice de ces merveilleux petits Tom Pouce » René Féït, à propos des fœtus.
Depuis 1995, des actions commandos anti-avortement refont « surface » en France ; le droit à l'avortement et à la contraception reste donc une conquête inachevée. La Pologne est un exemple du retour en arrière, pratiquée légalement pendant plus de quarante ans, l'IVG a été de nouveau interdite en 1997. L'interruption de grossesse n'est admise que pour deux raisons ; viol ou anomalie du foetus.

« En Irlande, Chypre, l'avortement reste illégal »

En Irlande, Malte et Chypre l'avortement reste illégal.
En Irlande, l'IVG reste autorisée dans un seul cas, celui où la vie de la mère est en danger. Une grossesse, résultant d'un viol, ne peut être légalement interrompue. Au Portugal, le Parlement a adopté, le 8 mars 2007, un projet de loi légalisant l'avortement jusqu'à la dixième semaine de grossesse. Le 11 février 2007, les Portugais s'étaient prononcés par référendum.
L'UE n'est pas compétente en la matière pour légiférer. Néanmoins, dans une résolution du 3 juillet 2002, le Parlement Européen recommande aux Etats membres de légaliser l'avortement.
La Loi de Finances 2009 a voulu diminué de 42% la dotation pour des actions d'information, d'éducation et de prévention dans les domaines de la sexualité et de la vie de couple et affective. La mobilisation du Planning Familial et de tous a empêché cette diminution.
L'instrumentalisation exercée par le politique ou le religieux, sur le corps, je dirai même le sexe et la sexualité des femmes est un danger pour l'égalité homme/femme, restons vigilantes et vigilants.

Warda Sadoudi

Interview : Gisèle Halimi

« La contraception ma liberté, l'avortement mon ultime recours, donner la vie mon choix »

Gisèle Halimi est avocate au Barreau de Paris, Fondatrice et Présidente de l'association « Choisir La Cause des femmes ». Elle publie aux éditions Plon « Ne vous résignez JAMAIS », l'occasion pour Pote à Pote de revenir sur l'un de ses combats : le droit à l'avortement.

Fortement engagée depuis longtemps, vous avez mené un combat essentiel, celui de la dépénalisation de l'avortement. Pouvez-vous revenir sur cette bataille historique ?

Tout a commencé en avril 1971, avec la publication, à la une de l'Observateur, du « Manifeste des 343 ». À travers ce manifeste, nous en appelions à l'attention de l'opinion publique sur les conditions abominables dans lesquelles se pratiquait l'avortement clandestin. En effet, un million de femmes étaient devenues stériles, contractaient une maladie ou étaient tuées à la suite d'un avortement. L'une de ces caractéristiques, c'est que des femmes célèbres, comme Simone de Beauvoir- à l'initiative du manifeste -, Marguerite Duras, Catherine Deneuve, Nadine Trintignant, Delphine Seyric, Sonia Rykiel... - que l'on a appelé les « Intouchables » - revendiquaient le fait d'avoir commis un délit. Comme vous pouvez l'imaginer, ça a fait beaucoup de bruit.
Lorsque Simone De Beauvoir est venue me parler du manifeste, elle ne voulait pas que je le signe par peur de représailles. Évidemment, je ne me suis pas embarrassée outre mesure et j'ai signé. Finalement, j'ai été sanctionnée par le Conseil de l'Ordre. Mais il y a des moments où il faut savoir prendre des risques. Accepter une sanction n'est rien à côté du progrès que votre transgression impulse à la cause que vous défendez. Le succès était tel, que des anonymes par centaines et ensuite par milliers l'ont signé. Quelques semaines après, je recevais un appel assez sévère de ces femmes dont j'avais recueilli les signatures. Elles étaient poursuivies et convoquées par le commissariat de police.

On s'en est donc pris aux anonymes ?

On a commencé d'abord par les traiter d'une manière extrêmement vulgaire et méprisante en les tutoyant, en les menaçant. Très vite une réunion d'urgence a été convoquée chez moi, en présence de Simone De Beauvoir, Christiane Rochefort, Delphine Seyric et Jean Rostand. C'est à ce moment-là que nous avons créé l'association « Choisir la cause des femmes ». Son objectif : la défense de toutes les femmes poursuivies pour avortement ou pour complicité d'avortement, mais également pour une éducation sexuelle et une contraception libre et gratuite. Mais notre grande bataille restera l'abrogation de la loi répressive de 1920 qui condamne l'avortement. C'est ainsi que j'ai défendu Marie-Claire Chevalier, 16 ans, poursuivie pour avortement, lors du procès de Bobigny, en novembre 1972. Procès, à mon sens, politique car il a ouvert la voie à l'adoption de la loi de janvier 1975 qui autorisera, enfin, l'avortement.

Votre dernier ouvrage « Ne vous résignez jamais » paru aux éditions Plon , sonne comme une injonction pour cette nouvelle génération de femme. Quel regard portez-vous sur elles ?

Les jeunes femmes n'ont pas conscience qu'elles bénéficient d'une liberté, pas comme les autres, ce n'est pas un droit, c'est la liberté des libertés. Elles considèrent l'avortement comme un acquis qui va de soi. Ce qui m'attriste, c'est que le nombre d'avortement par an n'a pas baissé, pire encore il a augmenté chez les plus jeunes. La vraie bataille, aujourd'hui, c'est l'éducation à la contraception.

Que faudrait-il faire ?

L'éducation sexuelle doit être enseignée sans tabou et doit commencer le plus tôt possible. Je pense que le gouvernement serait bien inspiré s'il consacrait des spots publicitaires pour expliquer aux femmes que l'avortement n'est pas un moyen de contraception mais un ultime recours. D'ailleurs le slogan de « Choisir » allait dans ce sens-là : la contraception ma liberté, l'avortement mon ultime recours, donner la vie mon choix.

N'êtes-vous pas déçue de voir que les choses n'avancent pas ?

Il y a une certaine déception mais en même temps beaucoup de compréhension. Je le vois à travers ma petite fille. Elle a 16 ans et vient de passer son bac. J'ai compris, qu'avec elle, je ne pourrais pas parler de féminisme car elle ne comprend pas qu'on puisse être assez con - ce sont ses termes - pour penser qu'une femme parce qu'elle est femme est inférieure à un homme. Elle est la première de sa classe, plutôt l'âme d'une chef de bande et n'a aucun problème. Moi j'ai vécu des choses plus douloureuses. Il y a donc une question d'appréhension de la discrimination dont souffrent les femmes. Il faut montrer que cette discrimination perdure parce qu'il y a des impératifs économiques. Elle perdure aussi car il y a un système politique qui vit de cette discrimination. Comment se fait-il que les jeunes n'en n'aient pas conscience ? Car lorsque qu'on n'en a pas conscience, il est évident qu'on ne peut pas continuer la lutte.

Pour en revenir à l'actualité, que pensez-vous du débat sur l'interdiction ou non de la Burqa ?

À mes yeux la burqa représente le signe, intolérable, de l'infériorisation de la femme, de la ségrégation des sexes et de la ghettoïsation. Je dirais même que c'est un véritable apartheid sexuel. Il y a un monde pour les hommes, un monde libre et puis il y aurait un monde pour les femmes où elles seraient emmurées, emprisonnées. Et cela n'est pas acceptable, au nom de n'importe quelle religion.
Il est clair qu'il faut l'interdire mais comment ? Et là, je dois vous dire, nous séchons. On ne peut pas faire une loi pour interdire la Burqa parce que ça voudrait dire qu'on interdit tout vêtement qui ne serait pas un vêtement occidental. Par exemple, on pourrait prendre des arrêtés municipaux dans chaque commune. Mais vous vous rendez compte du nombre d'arrêtés ! Et il faudrait qu'ils soient rédigés dans les mêmes termes, sans exception, autrement on aurait une disparité sur le sol républicain français qui serait néfaste. En tout cas, je ne crois pas du tout à la voie de la dissuasion car il est clair qu'il s'agit d'une manipulation islamiste et pas de l'Islam, ce qui n'est pas la même chose. Il faut donc leur barrer la route avec force et ne pas avoir d'état d'âme parce qu'il ne s'agit pas d'une prescription religieuse et parce que c'est indigne de nos principes d'égalité entre les hommes et les femmes.●

Propos recueillis par Loubna Meliane

Feminisme

Quand une amazone bamakoise impose la parité parfaite

Sallymatou Keita est conseillère municipale, 4éme adjointe au maire de la commune 2 de Bamako, conseillère nationale au Haut Conseil des Collectivités (l'équivalent de notre Sénat français) et également Membre du conseil nationale du parti de l'UDR (Union pour la Démocratie et la République).

© Nadjib Sellali

Comment êtes vous arrivée en politique ?

Je suis arrivée en politique lors de la révolution de mars 1991, les femmes se sont battues pour retrouver le multipartisme et la démocratie parce que nous étions gouvernés par un parti unique et militaire de surcroît. Nous nous sommes soulevé au côté de nos enfants pour qu'un régime démocratique voie le jour au Mali. Depuis cette époque je n ai pas quitté le combat politique.

A travers votre parcours politique et personnel quel diagnostique faites vous sur la place de la femme au Mali ?

Cette question est capitale car nous sommes une société où il y a plus de femmes (52%) que d'hommes. Aujourd'hui, nous nous battons pour que la parole de la femme souvent minimisée, prenne place dans les prises de décisions au niveau des hautes institutions de la république. Nous nous battons pour que les femmes s'impliquent et qu'elles prennent conscience qu'elles ont un rôle à jouer pour le développement dont le Mali dépend. Je suis inscrite dans un combat qui lutte pour que la femme malienne puisse se mouvoir et s'épanouir dans notre pays.

Votre objectif serait qu'il y ai 50% de maires hommes et 50% de maires femmes à la tête des communes (plus ou moins équivalent aux arrondissements) de Bamako. Quelles sont les embuches auxquelles vous devez faire face aujourd'hui ?

Nous rencontrons beaucoup de difficultés dans notre démarche, il faut que les femmes aient confiance en elles, il faut que nous ayons confiance en nous. C'est pourquoi il faut que les femmes osent se présenter au devant de la scène et non plus comme en tant que spectatrices ou accompagnatrices... En dehors de ça nous avons de nombreux problèmes socio-économiques et culturels qui font que la femme est considérée comme une ménagère au foyer qui n'a pas le droit à la parole en présence des hommes. Lorsqu'une femme veut s'inscrire sur une liste elle doit payer, comme un homme, entre 1 millions CFA à 5 millions CFA alors qu'à la différence de ces messieurs, les femmes n'ont pas ou très peu de revenus.

J'étais présent à vos meetings durant la campagne communale et j'ai pu remarquer que même s'il y avait plus de femmes que d'hommes, la gente masculine présente étaient venue en nombre.... Vos discours sont rassembleurs, qu'elle espoir suscitez vous ?

Effectivement, c'est d'abord la confiance que j ai vis-à-vis de la population de ma commune qui n'a jamais faibli même si je n ai pas était élu aux dernières élections municipale. En tant qu'élue je reste au plus proche des gens et j'aide dans le cadre de mes fonctions pour la formation des enfants, le regroupement des femmes de la commune en association. J'interviens également au niveau de la santé, pour une meilleurs prise en charge des soins permettant d'améliorer le cout de la vie au quotidien de ces femmes. C'est donc ce lien fort que j'entretiens avec les habitants qui se concrétise au travers d'une présence massive à mes meetings.

Toutes ces démarches bousculent les fonctionnements traditionnels de la société malienne. Quelle menace représentez-vous pour ces dirigeants politiques masculins ?

Toutes les femmes de ce pays qui remettent en question l'ordre établit par les hommes représentent une menace. Ces hommes de pouvoirs ont peur que l'on prenne leur place. Pour eux ces postes à responsabilités ne sont pas dédiés aux femmes, leur discours et leurs actes quotidien en font la démonstration, et ceux sans ambigüité, ils refusent de voir une femme au pouvoir. Mais je ne m'arrêterais pas là quelque soit les conséquences, j'irais jusqu'au bout. Vous savez, dans nos associations de nombreux hommes militent à nos côtés. Notre combat n'est pas uniquement un combat de genre c'est un combat humaniste, nous voulons relever les défis de notre société avec les hommes.●

Nadjib Sellali
Bamako - Mali

L'équipe de Pote à Pote

Le journal des quartiers - N°124 – Fédération Nationale des Maisons des Potes – 16, Square Dunois, 75013 Paris. Tél : 01 44 93 23 23 / Fax : 01 44 93 23 24
www.poteapote.info

Directeur de la Publication : Samuel THOMAS / Rédactrice en Chef : Yasmine OUDJEBOUR / Rédactrice en Chef adjointe : Loubna MELIANE / Equipe de Rédaction : Médina KONÉ; Nadjib SELLALI; Karim OMARJEE; Tulin SEN / Directrice Artistique : Marilou JAMPOLSKY / Abonnements : Mala DHUNNOO / Rédacteurs : Bertrant PATRIGEON; Siham HAMIDOU; Emilie PERRIER; Jérémy SAISEAU; Marion SUNE; Adriano MENDY; Anny BALTA; Rym BEN AMEUR; Hélène ORAIN; Emilie MARSAUD; Erwan RUTY; Ahmed SARRAJ; Hélène BONDO; KASSANDRE; Madou KONÉ; Jean-Bernard GEOFFROY; Charlotte ALLEGRET; Alain BLUM; Jérémy ROBIN; France GUÉRIN-PACE; Issakha NDIAYE; Nadir DENDOUNE; Tristan KLEIN ; Warda SADOUDI; Steevy GUSTAVE; Jean-François LALOUÉ; Layla RAHOU; Attila BALIKCI. / Nos remerciements aux correcteurs : Fauvette SY et Gongo KONÉ
Crédits Photos : FNMDP; Nadjib SELLALI; Jean-Marie MARION, Médina Koné / Dessins : Izel ROZENTAL et SLIM
N° de commission paritaire : 1208G84757-ISSN 1259 – 4199

LES ARTICLES SIGNÉS N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS /

IMPRIMEUR : EXPRESSIONS
10 bis, rue BISSON - 75020 Paris - Tél.: 01 43 58 26 26 - Fax: 01 43 58 40 99

Internet

Vers une adoption de la loi Hadopi... ?

Hadopi... Tout internaute un peu soucieux, qu'on ne piétine pas ses libertés et sa vie privée, connaît maintenant ce mot, et les lourdes conséquences qu'il transporte.
50 000... c'est le nombre par an de coupures de l'accès à internet que le gouvernement s'obstine à afficher comme lugubre objectif.

Que le Conseil Constitutionnel estime qu' «Internet est une composante de la liberté d'expression et de consommation» ne semble pas affecter le gouvernement qui n'a désormais plus à faire la démonstration de ses capacités d'obstination.
Nous sommes nombreux à l'avoir dit et redit : toute tentative visant à verrouiller le web, par quelque moyen que ce soit, technique ou législatif est vouée à l'échec. Non seulement la censure va à l'encontre, de la nature même du web, mais elle est et sera toujours dépassée et contournée. Et il est heureux de voir ceux qui ont fait le web intervenir dans le débat pour le rappeler :
Tim Berners-Lee, l'inventeur du World Wide Web (plus précisément le protocole HTTP et l'hypertexte) qui déclare dans un débat organisé par la BBC : «Internet doit être comme une feuille de papier. Tout comme les pouvoirs publics ou une entreprise ne peuvent pas imposer de règles aux gens sur ce qu'ils peuvent écrire sur cette page, les internautes ne peuvent pas être limités dans la manière dont ils veulent utiliser le web» avant de rajouter très justement : « Au fil des années l'Internet saura contourner la censure et la liberté triomphera, mais, ce ne sera pas un chemin facile » (Source : Numerama).
Richard Stallman, fondateur de la licence GNU (qui a posé les premières pierres du mouvement du Libre) s'est exprimé lors de sa conférence aux RMLL (Rencontres Mondiales du Logiciel Libre, cette année à Nantes), avec la pertinence qu'on lui connaît : «attaquer le partage, c'est attaquer la société». (Source : ZdNet)
Vers une adoption de la loi... ?
La deuxième mouture de la loi Hadopi qui présente comme la première, de nombreux points d'inconstitutionnalité (voir l'intervention de la Sénatrice Alima Boumediene-Thiery sur (Numerama), pourrait néanmoins être adoptée. En cause : le Parti Socialiste qui pourrait ne pas se mobiliser pour réunir les soixante Députés nécessaires pour saisir le Conseil Constitutionnel. Le PS avait déjà traîné des pieds afin de se positionner clairement contre la loi, laissant les deux députés Christian Paul et Patrick Bloche, se battre seuls à l'Assemblée Nationale, avant de saisir finalement le Conseil constitutionnel en cédant à l'ampleur du mouvement de contestation. On ne peut que s'interroger sur les raisons d'un tel renoncement, alors qu'en pleine «refondation», il serait de bon ton pour le parti de faire preuve, pour une fois, de responsabilité devant la société. Il est, en effet, du devoir d'un parti qui se réclame «de l'opposition» de faire entendre la voix des citoyens à un gouvernement sourd et d'appuyer ses deux députés mousquetaires qui ont accompli un travail titanesque et l'ont défendu avec un courage exemplaire.
Si le parti socialiste ne se reprend pas très vite il doit s'attendre à ce qu'on retienne de lui qu'il a sacrifié les libertés de tous pour le confort de quelques amis du show-business et de perde toute forme d'une crédibilité déjà bien fragile...
Par amour du cinéma et des libertés,●

Kassandre

Article sous Licence Art Libre

Charity Business

Solidays : Pompe à fric ou boîte éthique ?

Après 11 années d'existence, faite de hauts et de bas, la réputation qualitative et festive des Solidays n'est plus à faire, mais est-ce que l'essence du combat défendu, par cette manifestation, n'a-t-elle pas perdu de sa contenance militante ?

Aujourd'hui, ne va-t-on pas au Solidays plus pour les têtes d'affiches (qui sont loin d'être des bénévoles) que pour la lutte contre le Sida ? Sur les affiches, l'espace réservé aux concerts n'est-il pas plus mis en valeur que celui des associations présentent au village? Le résultat est parfois visible : des allées du village associatif désertes, aux allures de western, où le festivalier curieux et combatif se fait rare voir invisible...
Cette zone érogène de solidarité est un pur produit commercial de l'association Solidarité Sida qui applique les règles drastiques du Charity Business ; un bulldozer marketing à la politique mercantile offensive en somme. Et c'est bien là que ce mouvement puise toute sa force financière !
Solidarité Sida n'a aucun complexe à aller chercher l'argent là où il se trouve au même titre que n'importe quelle autre grande entreprise sur le marché. Rappelons que les fonds engendrés par les Solidays ne participent pas au financement de la recherche mais aux actions d'aide et de prévention. Ce qui est loin d'être négligeable car ce domaine englobe un nombre infini d'associations. C'est pourquoi on trouve, entre les buvettes et les stands de shiloms customisés, un pot pourri associatif à l'image de l'efficacité relative (de certaines structures) en matière de lutte contre le Sida.
Il ne nous reste plus qu'à espérer que la proportion de structures piques assiettes, profitant de cette manne financière, reste minime au regard des associations de combats, présentent au quotidien sur le terrain. A bon entendeur... !

Solidays 2009 : 152.000 festivaliers (contre 160.000 en 2008) et 1,5 Millions d'euros récoltés cette année.●

Nadjib Sellali

Affaire à suivre...

Karimouche fait Mouche !

Délectez vous de la voix piquante et feutrée de la dites « Edith Piaf des quartiers », j'ai nommé la princesse Karimouche.

C'est en tapant le pavé parisien, qu'en début de soirée, mes oreilles croisent une voix qui m'était inconnue jusqu'ici, celle de la sirène Karimouche....
« Et là j'avoue, je craque ! ». Mon regard ne voit plus qu'elle, comme hypnotisé par la force de sa voix, chevauchant des rythmes alternés, mélangés, des cultures fusionnées. Danseuse, comédienne et auteure, Karimouche est aujourd'hui une chanteuse d'exception. Accompagnée de Germain Samba, batteur du groupe Mei Tei Sho (que l'on ne présente plus), d'un human beatbox et d'un claviériste, Karimouche se ballade et explose les barrières du jardin musical pour nous offrir un océan d'images et de couleurs venu de la rue et d'ailleurs... Plongez vite dans l'univers précieux et explosif des mots et de la mélodie, du son électro hip hop acoustique frappé de beatbox...et délectez vous de la voix piquante et feutrée de la dites «Edith Piaf des quartiers», j'ai nommé la princesse Karimouche.●

Nadjib Sellali

Le guide de l'été par Nadjib Sellali

Panam ! Panam ! Panam !

Voilà enfin l'été et ses festivités, ses bronzages improvisés et ses bons plans aux ambiances bucoliques.... En cette saison chaleureuse « Pote à Pote » invite à s'enivrer de liberté, se prélasser sur une pelouse en se laissant porter par la douceur d'un film en plein air, se laisser porté par l'exaltation d'un concert... Voici donc pour vous quelques dates pour « triper » à petits budgets !

Outdoor Summer Sessions :
Ateliers et initiations artistiques au Batofar. Du Mardi 7 juillet au 27 août 2009
Tarif : 5 euros

Si tu as envie de devenir la Candy Stanton de la Soul, le Karl Lagarfield du Street Wear, l'Achille Zavatta du jonglage, la ballerine africaine ou la Stan Smith du Hip Hop, inscrits toi à la 3ème édition des ateliers de l'Outdoor Summer Sessions du Batofar qui se dérouleront quai François Mauriac dans le 13ème arrondissement.
Au menu : Mardi de 18 à 20 h : Jonglage, manipulation graphique / Chant Soul
Mercredi de 18 à 20 h : Danses africaines / Danse hip-hop
Jeudi de 18 à 20 h : Graff / Customisation de vêtements et fabrication d'accessoires
Et pour finir en beauté, saches, que du 21 juin au 13 juillet, ce même lieu t'offre des concerts en extérieur sur les bords de seine...

Métro : Quai François Mauriac / Renseignement : http://www.batofar.org

Paris Quartier d'été
Dates : du Mercredi 15 juillet au 9 août 2009
Tarif : GRATUIT

Pour découvrir l'opéra et le théâtre, dans un cadre festif et populaire, où les initiés ronronnants sont priés de rester chez eux pour laisser place aux curieux et aux aventuriers de la Culture de tout horizon. Plongez cet été au milieu des plaisirs qu'offrent ces deux magnifiques disciplines artistiques en voix de démocratisation, depuis 20 ans, à travers Paris et la région Ile de France.

Renseignement :
http://www.quartierdete.com/

Cinéma en plein air 2009
Dates : du Mercredi 15 juillet au 16 août 2009
Tarif : GRATUIT
Parc de la Villette (Paris 75019)

Quoi de plus agréable et de plus romantique que de finir la journée en se faisant une toile, en plein air, dans une ambiance de détente et de divertissement en compagnie de bijoux du cinéma contemporain, venus du monde entier, en compagnie de Sean Penn, Terrence Malick, Jim Jarmush, Steven Speilberg et bien d'autres.... Tous nous invitent à partager leur réflexion sur la découverte du nouveau monde, en passant par la découverte de soi, à l'occasion de la 19ème édition du Cinéma en Plein Air de la Villette.
Alors n'hésitez plus et rendez vous au Parc de la Villette du mardi au dimanche à la tombée de la nuit....

Renseignements: En cas d'intempéries, consulter le 01 40 03 75 75 ou www.villette.com pour savoir si la séance est maintenue. Parking à vélos et motos gratuit

Les livres et les disques de l'été

par Médina Koné et Nadjib Sellali

CD ////////////////

STUCK IN THE SOUND « Shoegazing kids » (It's records)

José Reis Fontao (chant/guitare), Emmanuel Barichasse (guitare), Arno Bordas (basse) et François Ernie (batterie/choeurs) forment le quatuor Stuck In The Sound depuis 2002. Le groupe se fait peu à peu remarquer en sillonnant la France et en participant à divers concours. Révélé en 2004, par les Inrockuptibles et sa compilation CQFD, et quelques mois plus tôt, par le réseau Pince Oreilles à travers sa compilation La Pépinière, ils distillent un rock fortement inspiré de l'univers anglo-saxon : Led Zeppelin, Pixies, Smashing Pumpkins, R.E.M.... Shoegazing kids est le titre de leur dernier album : Energique, puissant, le style est indie-rock, sec et rugueux. Les douze titres s'enchaînent à merveille et offrent une palette de morceaux remarquables comme « Delicious Dog », « ToyBoy », ou encore « Shoot Shoot ». Notons l'atypique « Ouais », qui mêle dance & rock et « I Love you dark » en clôture de l'album.

YAS – ARABOLOGIE (AZ)

Quel opus ! Une véritable merveille produite par Mirwais, classé parmi les cinq plus prestigieux producteurs du monde, en compagnie de Timbaland et Dr Dre, s'il vous plait. Depuis qu'il a produit plusieurs albums de Madonna qui la ramèneront au sommet des charts avec notamment Music, il n'a de cesse de dépoussiérer la musique éléctronique parfois figée et répétitive. Avec la chanteuse libanaise Yasmine Hamdan, Yas si vous préférez, il signe un opus extravagant et plein de magie électro-pop-arabologique. Dire que Mirwais ne comprenait rien aux paroles de la charmante Yas ! Le titre « Get it right » ouvre le bal à merveille, « Da » a des faux airs de smurf parfumé à la sauce 2009, les nostalgiques des synthé des années 80 trouveront leur compte à travers le titre « coit me » ou encore l'indescriptible « Mahi » qui vous fera vous demander dans quel univers musical vous vous trouvez. Hochez la tête et laissez-vous envoûter par la magie de Yas qui se balade de titres en composition.

BISSO NA BISSO "Africa" (Issap production/universal music).

10 ans après avoir « révolu sonné » le hip hop francophone, en créant le collectif Bisso na Bisso, et en inventant l' « Afr'hip hop » (mélange de rap et musique africaine), Passi et ses acolytes, Calbo et Lino d'Arsenik, les 2 Bal', M'Passi, Ben-J des Neg' Marrons repartent à la conquête de vos oreilles avec l'album « Africa ».

Avec Bisso na Bisso et ses featurings, vous survolerez, à coup sûr, le makossa de Manu Dibango, baignerez dans le reggae du chanteur Jamaïcain Sizzla, prendrez un coup d'« electrochoc » des ivoiriens Espoir 2000, voyagerez « avec le sourire » grâce au chanteur Cheb Khaled, et ferez des merveilles durant le « 1/4 d'heure des zoukers » au son de la talentueuse Jocelyne Labylle. Cerise sur votre cocktail, quand viendra le moment de briller en société, vous ne manquerez pas de parler des titres festifs mais aussi des textes engagés « Pas De Différence », « Endetté » ou encore « We are africa » qui présentent des vœux de tolérance, de paix et d'unité entre les communautés et le besoin d'aller de l'avant.

LIVRE ////////////

INSA SANE « GUEULE DE BOIS » Editions Exprim

Depuis que la romancière Fayza Guène a été révélée en 2004, avec son livre « kiffe kiffe demain », la France découvre le monde des « jeunes de banlieue ». Dans les auteurs qui ont poussé entre les tours de bétons, Insa Sané, auteur d'origine Sénégalaise, se distingue avec sa plume acérée, son «vrai » phrasé banlieue et son insolente créativité. Dans son premier opus « Sarcelles-Dakar » il nous ballade dans le monde de Djiraël et de nombreux personnages hauts en couleur entre Sarcelle où il vit de magouilles et le Sénégal où il pénètre dans le monde mystique des diolas (ethnies sénégalaise). A la manière de l'auteur Américain, Chester Himes, qui décrivait et dénonçait les mécaniques des ghetto américain, Insa Sané décortique le monde des non initiés aux gangstérisme de quartier avec le polar « du plomb dans le crane ». « Gueule de bois » revisite l'actualité. Dans cette ultime œuvre, ce sont des personnages partagés entre leur vie réelle et les mensonges qui s'entremêlent. Entre Sonia qui se rêve en Loana, Djiraël et Tierno, qui font croire à leur mère qu'ils ont réussi, et les flics Tonton Black Jacket et Lait de Vache, qui jouent au chat et à la souris, les rebondissements ne manquent pas. La gueule de bois, c'est celle que vous découvrirez au fil de l'effet de la candidature de Barack Obama à la présidence des Etats-Unis... et de son assassinat !

ERNESTO GUEVARA, le CHE (Editions Bayard Jeunesse)

Présenter des personnages illustres aux ados est possible ! Dans cette bande dessinée à lire dès 12 ans, Marie Noelle Pichard nous présente la légende du Che qui n'en finit pas de fasciner !

ALI AKBAR « La fabuleuse histoire du vendeur de journaux qui a conquis le monde ... » (editions J.-C. Gawsewitch éditeur)

Il est petit, il est pakistanais, il vend des journaux à la criée depuis 40 ans, sans-papiers, travaillant nuit et jour pour faire vivre sa famille, avec un fils autiste et les autres en difficulté scolaire. Ali Akbar raconte ses premières années en France et son combat au quotidien pour s'insérer dans la société.

BD////////////////

JOANN SFAR «PROFESSEUR BELL » Editions Delcourt

Les romans de 300 pages te filent des boutons, les essais ou autres nouvelles sont synonymes de profond coma...Professeur Joseph BELL ira titiller dans tes entrailles le lecteur passionné qui sommeille en toi ! Joann SFAR le scénariste dessinateur phare de la BD française nous a déjà ouvert les portes d'un univers fantastico-réaliste à travers un regard félin à l'humour grinçant dans la série LE CHAT DU RABIN que je vous presse de lire.

Dans les aventures du Professeur BELL, Joann SFAR continue à prendre plaisir à mettre le monde sans dessus dessous avec un style inégalable !

Thriller sombre et fantastique, aux allures de conte, le Professeur BELL vous invite dans ses appartements d'Edimbourg où il officie comme chirurgien de la reine mais aussi et surtout tératologue (spécialiste des monstres). Cette magnifique série d'aventures, pleine de rebondissements, d'intrigues bien ficelées, d'un humour frémissant, exploite tous les sens du mot voyage...

Alors soyez confiant et installez vous confortablement sur la table d'opération du Professeur BELL qui se fera un plaisir de vous hypnotiser en profondeur....

Retrouvez le Professeur BELL aux Editons DELCOURT dans :

Le Mexicain à deux têtes
Scénario et Dessins : Joann SFAR

Les Poupées de Jérusalem
Scénario et Dessin : Joann SFAR

Le Cargo du Roi Singe
Scénario : Joann SFAR
Dessin : Hervé TAQUERELLE

La Promenade des Anglaises
Scénario : Joann SFAR
Dessin : Hervé TAQUERELL

L'Irlande à Bicyclette
Scénario : Joann SFAR
Dessin : Hervé TAQUERELLE

Portrait : Laurence Lascary

De l'autre côté de la caméra !

Du haut de ses 29 ans, Laurence Lascary propose un autre regard sur la France d'aujourd'hui.
Enfant du 93, élevée dans une famille où le volontarisme est une religion, elle fait partie du cercle très fermé des productrices TV en vogue et entend apporter une nouvelle touche au Paysage Audiovisuel Français

A la voir, on image difficilement, qu'avec ses yeux en amandes et son style urbain et élégant, elle n'est ni une chanteuse, ni présentatrice télévisée. C'est justement, contre ces préjugés, que Laurence Lascary lutte. Depuis qu'elle a compris que l'une de ses forces serait de ne jamais renier le milieu auquel elle appartient, ni ses origines antillaises, elle n'a eu de cesse de collectionner les petites victoires contre les clichés.
D'abord, il a fallu s'accrocher aux études, en Seine Saint-Denis, alors que le défaitisme ambiant ronge les enfants de banlieue. Ensuite, il a fallu assumer et avancer, sans perdre de vue ses amies, qui avaient d'autres ambitions professionnelles. Malgré sa mention « bien » obtenue avec sa maîtrise en science de gestion, elle goûte cruellement aux dures lois du marché du travail. Durant trois mois, elle découvre l'univers de l'ANPE, la lassitude de conseillers qui ne proposent, comme horizon, que le mur sur lequel se trouvent les annonces qui ne concernent pas son domaine : l'audiovisuel.
Alors, Laurence regarde plus loin, elle fouille, cherche, scrute le net à la recherche de la moindre opportunité.
C'est en Angleterre, plus attrayante et dynamique, qu'elle trouvera des opportunités professionnelles. A l'instar de nombre de français ayant le même raisonnement, elle trouve logement et job d'appoint rapidement. Elle perfectionne son anglais en vue de revenir mieux armée pour intégrer les entreprises françaises.
Après quelques mois, elle revient en France et se lance à la conquête du master en marketing et distribution dans l'industrie audiovisuelle européenne à l'université de la Sorbonne. Son intégration est progressive : elle est la seule noire de sa promotion, réservée et observée par des parisiens, peu habitués à son attitude, ses références culturelles... puis, elle intègre parfaitement cet univers nouveau et s'approprie les cours comme on s'accroche à une bouée de sauvetage et obtient son diplôme. Elle cumule les stages en entreprises notamment au Studio Canal mais elle ne trouve pas de travail.
Qu'à cela ne tienne, Laurence passera par la fenêtre en étant prête à tout affronter.
Elle plie bagage pour rejoindre John Kochman aux Etats-Unis, son maître de stage chez Studio Canal, devenu directeur d'Unifrance, société en charge de la promotion du cinéma dans le Monde . Elle monte des dossiers financiers, gère des opérations marketing, remplace les collègues absentes, cumule ainsi les expériences et augmente son carnet d'adresses. A sa grande surprise, « mademoiselle Lascary » est considérée comme « Française ». On la laisse s'épanouir, prendre des initiatives et représenter le cinéma français ! Mûre et sûre de pouvoir réaliser ses rêves, elle décide de quitter Unifrance pour créer sa société de production. Les émeutes de banlieue, les jeunes en rupture avec la société, l'avènement d'Internet, qui cassent l'imaginaire « vieille France »..., sont autant d'indicateurs qui l'amènent à se sentir utile en hexagone.
DACP, de l'autre côté du Périph voit le jour... En quelques mois, la structure intervient auprès de l'association Alter Egaux, qui organise des interventions dans les lycées de ZEP autour de l'orientation professionnelle, coordonne des vidéos sur la promotion de l'égalité des citoyens... Puis, Laurence intègre l'association Les Indivisibles qui défend les valeurs républicaines et elle reçoit le Grand prix Talents des Cités Espoir banlieues en 2008. Ce prix lui permet, depuis, d'avoir accès à de nombreux diffuseurs. Le documentaire « L'école des ambassadeurs », diffusé sur la chaîne Public Sénat entre autres, illustre à merveille l'idéal audiovisuel de Laurence Lascary. « Miroir mon bon miroir, notre audiovisuel est-il dans le réel ? » Telle est la question de fond qui orientera sans cesse la productrice aux mille et un projets.●

Médina Koné